

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965COMPTE RENDU INTEGRAL — 37<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 9 Décembre 1964.

## SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2244).
2. — Retrait d'une question orale avec débat (p. 2244).
3. — Candidatures à un organisme extraparlamentaire (p. 2244).
4. — Equipements militaires. — Rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2244).  
Discussion générale: MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances; Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Pierre Métayer, Georges Guille, Jacques Richard, le généra. Ernest Petit, Auguste Pinton, Jean Lecanuet, Guy Petit, Pierre Marcihacy.  
Suspension et reprise de la séance.  
Présidence de M. Gaston Monnerville.  
Suite de la discussion générale: MM. Louis Talamoni, René Dubois, Jacques Richard, le secrétaire d'Etat, André Monteil, Jean Lecanuet.  
Vote unique, demandé par le Gouvernement, sur le texte adopté par l'Assemblée nationale.  
M. le rapporteur.  
Explications de vote: MM. Guy Petit, René Dubois, le général Jean Ganeval.  
Rejet du projet de loi au scrutin public.
5. — Commission mixte paritaire (p. 2275).
6. — Nomination de membres d'un organisme extraparlamentaire (p. 2276).
7. — Transmission d'une proposition de loi (p. 2276).
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2276).

PRESIDENCE DE M. LEON JOZEAU-MARIGNE,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la première séance de ce jour a été affiché.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

## RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. M. Abel Sempé a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 89 qu'il avait posée à M. le ministre de l'intérieur et qui avait été communiquée au Sénat dans sa séance du 7 octobre 1964.

Acte est donné de ce retrait.

— 3 —

## CANDIDATURES A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des affaires sociales et la commission des finances ont fait connaître à la présidence le nom des candidats qu'elles proposent pour siéger au conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en application du décret n° 64-862 du 3 août 1964.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

— 4 —

## EQUIPEMENTS MILITAIRES

## Rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. [N° 59, 60 et 64 (1964-1965).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le projet de loi de programme relative à certains équipements militaires prévoit de consacrer, de 1965 à 1970, aux dépenses d'équipement majeur des armées 54.898 millions de francs d'autorisations de programme.

Il prend le relais de la loi de programme promulguée le 8 décembre 1960, qui recouvrait la période 1960-1964. En effet, il traduit les mêmes données fondamentales de politique militaire et de défense et les objectifs mêmes du nouveau plan constituant pour leur plus grande part une étape dans la réalisation des armements tels qu'ils ont été fixés en 1960.

Il s'assigne, pendant les six ans à venir, la poursuite de la modernisation des forces armées de terre, de mer et de l'air, le développement de l'armement nucléaire stratégique en achevant les opérations décidées en 1960, le lancement des opérations nécessaires à l'acquisition d'un armement thermonucléaire et la préparation d'un armement atomique tactique.

Il s'assigne enfin l'étude — voire la construction — de prototypes, de matériels de techniques très avancées, de façon à souder les programmes de 1960 à 1970 avec ceux qui s'enchaîneront après 1970 pour ceux des matériels qui ne pourraient être construits et devenir opérationnels qu'au cours de la prochaine décennie. Tant est grande la continuité de la recherche et des réalisations dans le domaine des équipements militaires, tant il est certain que le découpage des études et des réalisations en tranches de programme pourrait paraître artificiel s'il n'était justifié par l'impossibilité de « programmer » des matériels dont on a déjà certainement la vision mais dont les caractéristiques ne sont pas encore suffisamment précisées.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est limité, en présentant la loi de programme, aux études et fabrications majeures pour lesquelles il est nécessaire et possible de s'engager pour six ans.

L'objet de cette introduction à ce débat consistera, pour ma part, à examiner d'abord l'importance et la place de cette loi de programme au regard des possibilités financières et économiques, puis les objectifs poursuivis.

Quelle est donc d'abord l'importance, la place de la loi de programme au regard des possibilités financières et économiques? La loi de programme du 8 décembre 1960 affectait

à la réalisation des équipements majeurs des armées un programme global de 11.790,5 millions de francs. Cependant les variations, tant économiques que techniques, ont eu pour effet de porter, de 1960 à 1964, ce programme à 18.472 millions de francs.

Comme je viens de l'indiquer, le projet de loi actuel porte sur une « programmation » de 54.898 millions de francs, crédits qui s'étendent des années 1965 à 1970. La comparaison de ces deux volumes de dépenses « programmés » fait l'objet de deux remarques.

La première est la suivante : si le volume des dépenses comprises dans la loi de programme passe de 18,4 milliards de francs à 54,8 milliards de francs, le volume global des dépenses d'investissement du titre V des armées passera simultanément de 46,4 milliards de francs à 80 milliards de francs. En 1960, il était, je vous le rappelle, de 31,1 milliards de francs. C'est dire que la loi de programme de 1960-1964, qui initialement concernait 37 p. 100 des investissements, a atteint 39,7 p. 100 de ceux-ci et que celle de 1965 à 1970 s'appliquera à 68,5 p. 100 des investissements qui seront faits au cours de cette période.

Cette augmentation du volume des dépenses « programmées » décrite dans le projet de loi répond aux vœux qu'avaient émis les assemblées en 1960.

L'évolution de la situation depuis 1960 l'a rendue possible. Elle laisse dans ce qu'il est convenu d'appeler la « planification des dépenses des armées », les dépenses d'habillement, d'infrastructure et de réalisation de matériels divers qui donnent lieu à des ouvertures d'autorisations de programme, par essence fractionnées et de volume réduit, au fur et à mesure de l'apparition des besoins et dans la limite des ressources du budget.

Voici la deuxième remarque. Dire que l'effort annuel moyen d'investissement des armées, traduit en autorisations de programme, passera de neuf milliards à treize milliards de francs ne veut pas dire que le volume des dépenses des armées progressera dans une semblable proportion. En effet, l'effort fait sur les investissements n'est possible que dans la mesure où simultanément sera contenu le volume de dépenses de fonctionnement.

Cela conduit à regarder le montant de crédits de paiement qui découlera du volume des investissements dans le cadre des ressources financières des armées pourront disposer les armées de 1965 à 1970. Dans cette optique, les dépenses budgétaires des armées correspondront chaque année à un prélèvement de 5 p. 100 environ du produit national brut, c'est-à-dire à un peu moins que pendant la première loi de programme. Ces ressources permettront d'affecter environ 79 milliards à la trésorerie des investissements, dont 43,5 milliards de francs environ à la seule couverture en crédits de paiement des tranches opératoires annuelles qui seront lancées de 1965 à 1970 au titre du présent projet de loi. Le surplus, soit 36,5 milliards, sera appliqué pour dix-huit milliards de francs environ à la trésorerie des opérations lancées de 1960 à 1964 et pour le reste à celles des opérations hors lois de programme qui pourraient être lancées de 1965 à 1970.

Comme je viens de l'indiquer, ces possibilités résultent de la compression des dépenses de fonctionnement et plus spécialement des dépenses de rémunérations qui entrent pour les sept dixièmes dans leur composition, comme conséquence de la diminution massive des effectifs. Alors qu'en 1961 les dépenses de fonctionnement représentaient 65,8 p. 100 du budget des armées, elles atteignaient 54,1 p. 100 en 1964, 50,1 p. 100 en 1965 et elles devraient être inférieures à 50 p. 100 à partir de 1966, résultat rarement sinon jamais atteint dans le passé.

Ce qui ne veut évidemment pas dire qu'elles n'augmenteront pas en valeur absolue. J'ai souligné lors de la discussion du budget de 1965, en particulier à M. Monteil si mes souvenirs sont exacts, qu'à l'étiage de 10,5 milliards de francs elles atteignaient un point bas et que même à effectifs sensiblement constants, à quelques réductions limitées encore possibles près, elles ont vocation à croître, notamment par le jeu des hausses de rémunération et de la mise en service de matériels plus évolués.

Compatible avec le volume des dépenses qui peuvent être accordées aux armées, les prévisions du projet de loi de programme le sont-elles avec l'évolution prévisible de notre économie ? Lors de l'établissement de la précédente loi de programme, simultanément à celui du précédent plan d'action économique et social, il avait été reproché au Gouvernement de ne pas s'être suffisamment soucieux de la corrélation entre ces travaux. Il a été tenu le plus grand compte de ces observations.

Depuis 1961 les armées procèdent systématiquement, en liaison avec le service des études économiques et financières qui fonctionne au ministère des finances, à l'analyse économique de leur budget et les instruments de mesures sont progressivement améliorés. Les liens avec le commissariat général au

plan ont été renforcés, les armées sont associées aux travaux des commissions centrales et régionales et le commissariat a été régulièrement tenu au courant des études de la « programmation » militaire. Recherches et travaux ont eu pour but essentiel de préciser l'incidence des programmes de défense sur l'économie nationale et de s'assurer de leur compatibilité.

D'un point de vue global, la consommation militaire passerait, en francs constants 1960, de 7,5 milliards de francs en 1960 à 11,8 milliards de francs en 1970, soit une progression de 57 p. 100 et, en intégrant les dotations transférées et comptabilisées au titre du commissariat à l'énergie atomique, elles passeraient de 7,7 milliards de francs en 1960 à 14,5 milliards de francs en 1970, soit une progression de 88 p. 100.

Par rapport au produit intérieur brut, la consommation militaire, qui était de 2,3 de 1960 à 1965, atteindra 2,7 en 1970. En réintégrant les dépenses du C. E. A., la variation ira de 2,9 à 3,3 p. 100.

Les prélèvements de consommation de l'administration militaire croîtront donc légèrement, mais en revanche l'incidence des rémunérations des personnels civils, militaires et ouvriers des armées qui entrent dans le calcul des ressources des ménages tendra relativement à décroître. On constate donc sur le plan économique la transposition des remarques faites sur le plan financier.

Le rapport sur les options du V<sup>e</sup> plan constate d'ailleurs que les achats et les investissements militaires se situent en 1970 à l'indice 134-135 par rapport à 1965 et les rémunérations à l'indice 117, la progression globale des dépenses militaires étant analogue à la production intérieure brute (127-128).

Du point de vue de son incidence par branche de production, la consommation militaire représente 1 à 4 p. 100 des branches produits pétroliers, produits chimiques, bâtiment, travaux publics, transports et télécommunications. Elle est supérieure à 8 p. 100 pour la branche des industries mécaniques et électriques. Elle atteint 10,5 p. 100 pour les machines et appareils électriques, 11,6 p. 100 pour la construction navale, 53 p. 100 — pourcentage important, mais normal — pour la construction aéronautique, 82 p. 100 pour les armements et munitions.

Aussi, lors des travaux préparatoires du projet de loi, une attention toute spéciale a-t-elle été apportée à ces secteurs d'activités qui, à des titres divers, ont toujours — et à juste raison — soucieux vos rapporteurs.

Il faut enfin situer les incidences économiques des programmes d'armement dans le cadre régional.

Comme la première loi de programme, le projet actuel sera facteur de soutien de l'économie régionale dans l'Ouest, le Sud-Ouest, le Midi-Pyrénées, la Provence, la Côte d'Azur et le Rhône.

En effet, les programmes d'armement assureront le plein emploi d'environ 80.000 personnes qui peuvent se détailler régionalement parlant de la manière suivante : Ouest, Bretagne, Loire : 20.000 ; Sud-Ouest, Limousin, Charente : 8.000 ; Aquitaine, Midi, Pyrénées : 26.500 ; Provence, Côte d'Azur, Rhône-Alpes : 25.500.

En revanche, des transferts devront être étudiés de la région parisienne, où 57.000 emplois graviteront principalement autour de l'industrie aéronautique, vers des régions moins industrialisées et de moindre concentration humaine.

Mais si, sur le plan économique, la loi d'armement est compatible avec les perspectives d'expansion économique, si sur le plan financier, elle est également adoptée aux perspectives d'évolution budgétaire, on peut cependant se demander si, prises en elles-mêmes, les prévisions touchant le prix de revient des matériels se vérifieront.

L'exposé des motifs de la loi de 1960 admettait que des révisions de crédits correspondant aux variations économiques pourraient intervenir au titre des lois de finances annuelles. L'exposé des motifs du projet de loi de programme est, sur ce point, plus rigoureux. Des dispositions trop libérales sont, en effet, incompatibles avec la politique de stabilité des prix. En outre, le coût des matériels de pointe peut être désormais mieux serré qu'en 1960. Si donc des hausses de prix interviennent, il est prévu de les compenser par réexamen du volume des réalisations et transferts, s'il le faut de chapitre à chapitre.

D'ailleurs, en ce qui touche aux aléas techniques, inévitables dans les secteurs d'étude et de fabrication les plus avancés, la planification des armées comprend une marge de sécurité de 5 milliards, dont 2,5 à l'armement atomique, 1 aux engins et aux sous-marins atomiques, 1,5 à l'ensemble des autres matériels.

Ces mesures contribueront à éviter le foisonnement des crédits en cours d'exécution des programmes et le renouveau des situations constatées dans ce domaine lors de l'application de la loi de 1960.

J'en viens maintenant aux objectifs que s'assigne le projet de loi de programme dans ce cadre économique et financier.

Ils ne peuvent être décrits sans perdre de vue les résultats de la loi de 1960.

La priorité donnée à la force de dissuasion a été maintenue tout au long de son exécution de 1960 à 1964. Aussi en est-il résulté une majoration de 187 p. 100 des programmes appliqués aux études spéciales et aux engins. Mais aussi les objectifs initiaux ont été dépassés.

La production des matières destinées à la production des charges thermonucléaires est faite sur une gamme plus étendue que celle initialement prévue. Une version améliorée de la bombe A va être produite; le prototype du moteur du sous-marin a divergé et fonctionne en régime de croisière; les études des engins stratégiques balistiques ont franchi le seuil du tronc commun.

Cet effort n'a pu être obtenu qu'au prix d'une certaine compression des programmes classiques, compression qui n'affecte pas de manière caractéristique le volume de ces armements et à la faveur de la réduction des dépenses du titre III.

Le nouveau programme enchaîne sur les objectifs atteints.

Il propose d'achever la mise au point de la première génération de la force de dissuasion, de donner aux armées un armement stratégique thermonucléaire, de préparer une première dotation des armées en engins nucléaires tactiques nationaux, de poursuivre la modernisation des armes dites, dans un langage qui ne me paraît d'ailleurs pas bon, « conventionnelles », d'étudier les armements futurs.

La première série des bombes A destinées au *Mirage IV* commencée en 1963 sera suivie en 1965 d'une seconde version à laquelle je viens de faire allusion.

L'usine de Pierrelatte sera terminée, les aléas techniques seront levés — du moins, je l'espère — l'usine moyenne entrera en service en 1965, rapidement suivie de la mise en service de l'usine haute. Elle permettra de disposer des explosifs thermonucléaires qui seuls permettent d'atteindre des puissances mégatonniques.

Simultanément seront réalisées une pile pour la production de tritium, une usine de fabrication d'eau lourde et une usine de traitement du plutonium.

Les *Mirage IV*, dont le nombre est porté de 50 à 62, sont produits en série depuis 1963. La mise en service du premier sous-marin atomique porteur d'engins balistiques stratégiques mer-sol est une opération complexe. Il faut, en effet, combiner la construction de la coque, la réalisation du moteur, la création de l'engin, des procédés de lancement et des procédés de navigation. Dans chacun de ces domaines, les études et les essais débouchent favorablement. Mais la flotte de dissuasion ne sera opérationnelle qu'après la construction des trois sous-marins en 1973, et d'autre part il est possible que le système des *Mirage IV* connaisse vers 1970 un déclin.

Aussi est-il apparu indispensable, pour éviter toute coupure au niveau de la dissuasion, de prévoir une solution de rechange, techniquement plus simple à réaliser à partir des études du tronc commun et de mise en œuvre plus aisée, constituée d'un nombre limité d'engins stratégiques balistiques sol-sol, disséminés et lancés de bases fixes à terre sur des objectifs pré-définis.

Solution de soudure, cette solution restera longtemps une sécurité supplémentaire renforçant notre potentiel nucléaire et constituant un facteur additionnel de dissuasion.

Sur le plan tactique, le projet prévoit la préparation d'une première dotation des armées en engins nucléaires tactiques nationaux, engins plus petits et plus mobiles que les engins stratégiques, engins qui devront être robustes et simples, compte tenu des conditions de leur mise en œuvre sur le terrain.

Tous ces programmes sont liés à la réalisation d'essais qui sont le couronnement des études.

La base de lancement du Sahara doit être libérée le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Dès sa création il était reconnu, d'ailleurs, qu'elle ne pouvait convenir aux engins de forte puissance et ce problème avait alors été mis à l'étude. Aussi avant cette date deux nouveaux champs de tir devront être aménagés. L'un dans les Landes, sur la côte Atlantique, permettra l'essai des engins vers la mer.

L'autre en Polynésie, sur l'atoll désert de Mururoa, à plus de 1.200 kilomètres de Tahiti, permettra les essais d'explosifs nucléaires dans des conditions de sécurité égales à ceux des essais britanniques et américains dans le Pacifique.

La priorité donnée en 1960 à l'armement nucléaire est confirmée dans le projet de loi de programme, les investissements correspondants sont inscrits pour un montant de programmes de 27.383 millions, non compris les provisions pour aléas techniques, soit environ 50 p. 100 des dépenses en capital qu'effectuent les armées de 1965 à 1970.

Parallèlement à ce développement des forces nucléaires stratégiques et tactiques, le projet de loi de programme prévoit la poursuite de la modernisation des armes dites conventionnelles ou encore classiques, cette terminologie laissant d'ail-

leurs place à de nombreuses réserves car les « coupures » sont moins nettes qu'il n'apparaît à premier examen, et elles le seront moins encore avec la mise en service de moyens nucléaires tactiques.

Les options fondamentales qui concernent l'armée de terre seront la mise en fabrication progressive de chars blindés de 30 tonnes, de matériels de transport et d'ameublement dérivés de la plate-forme AMX et enfin d'hélicoptères de manœuvre.

Il est prévu de construire près de mille chars AMX de 30 tonnes, 700 matériels AMX de 13 tonnes de modèles divers, 1.400 matériels blindés amphibies de 8 tonnes destinés au transport du personnel et des missiles, 450 automitrailleuses légères et plus de 3.000 engins d'ameublement, moyens dont l'importance n'avait jamais encore été soulignée.

Enfin, 130 hélicoptères de manœuvre pourront, chacun, amener rapidement à pied d'œuvre 12 hommes et leur armement.

Les novations les plus importantes sont l'hélicoptère de manœuvre et le char AMX de 30 tonnes. Pourquoi le Gouvernement s'est-il arrêté au choix de ces matériels ?

Les conditions de combat, la dispersion des unités en ambiance nucléaire commandent de pouvoir jeter rapidement dans les créneaux, en face des infiltrations blindées ennemies, de petites unités d'infanterie anti-chars et, pour cela, la solution la plus efficace est l'utilisation d'une « cavalerie d'hélicoptères » rapides, de tonnage limité, faciles à dissimuler.

Le char AMX 30 tonnes, bien connu désormais, doit, par son blindage, sa puissance de feu, et surtout sa protection contre le souffle et l'éclair des explosions atomiques permettre le transport rapide en terrain varié d'un armement puissant avec ses munitions et ses transmissions.

Certains ont pensé que la puissance devait faire place au nombre et qu'il serait préférable de disposer d'un nombre important de chars AMX 13 tonnes rendus étanches aux souffles atomiques. En réalité tant que les forces adverses disposeront de moyens blindés lourds, force sera de répondre par des moyens équivalents. La réalisation d'un char de 13 tonnes amélioré demanderait au surplus de longues études qui déboucheraient sur un matériel très différent du char actuel. Le char AMX 30 est prêt; il est prêt à relever les chars Patton à limite d'usure après vingt ans de service. Le facteur temps comme le facteur d'efficacité imposent sa mise en service progressive.

Pour l'armée de l'air, la période couverte par la loi de programme sera période de transition entre des matériels en service ou déjà définis et des matériels qui seront étudiés mais qui ne seront réalisés qu'après 1970. Le seul appareil nouveau sera un avion d'école et d'appui tactique utilisable soit pour former les pilotes, soit comme avion de combat.

L'avion à décollage vertical, qui réduit les servitudes des pistes, doit être réalisé jusqu'au stade de la présérie. De même sont envisagées des études d'appareils à géométrie variable.

Les mises en fabrication porteront donc sur la poursuite de la série de 110 *Mirage III*, sur la réalisation en fin de plan de deux brigades d'engins balistiques tactiques et de deux brigades d'engins sol-air, sur la réalisation de 10 appareils *Mirage III B* biplace d'entraînement, sur la réalisation de 150 avions école et d'appui tactique.

Mais simultanément l'armée de l'air devra développer une infrastructure de police du ciel, d'alerte et de commandement s'appuyant sur un environnement consistant en moyens de détection radar, en systèmes de transmissions et de manipulation des données.

La marine voit ses programmes orientés pour satisfaire aux impératifs de lutte anti-sous-marine et de protection de notre force sous-marine. Elle devra en outre assurer le soutien logistique et technique des champs de tirs et d'essais à la mer.

Aussi le but du plan est-il de maintenir au niveau de quelque 300.000 tonnes les forces navales en service.

Les seules opérations nouvelles se limitent à moderniser un certain nombre d'unités, à construire des navires de faible tonnage pour la protection des ports et des aires de recueil, à préparer le renouvellement de la flotte à partir de 1970.

Les constructions neuves seront: deux sous-marins type *Daphné*; un sous-marin de chasse à hautes performances; cinq corvettes de 2.500 tonnes; un prototype de dragueur océanique; huit chasseurs de mines.

Les refontes prévues concernent: six sous-marins type *Narval*, cinq escorteurs pour la lutte anti-sous-marine, deux escorteurs pour la lutte anti-aérienne.

D'autre part, 20 patrouilleurs Breguet *Atlantic*, dont le nombre est ainsi porté à 40, et 18 hélicoptères *Super Frelon* seront mis en commande pour l'aéronautique navale.

Le projet de loi de programme consacre environ 8.900 millions de francs, soit 17 p. 100 de l'ensemble des crédits, aux études et aux recherches. La rapidité du progrès scientifique

et du progrès technique impose de poursuivre des recherches qui se traduiront, cinq ou dix ans après, par l'apparition de nouveaux types de matériel. Les recherches doivent porter sur les procédés et les moyens de combat comme sur la mise au point de nouveaux prototypes.

Je rappelle d'ailleurs que nombre d'autorisations de programme de ce projet ne font qu'amorcer la réalisation d'une opération nouvelle qui ne sera effective qu'après 1970, telle la conception du *Mirage III V*, la réalisation de sous-marins de chasse à haute performance, éventuellement à propulsion nucléaire, ou de dragueurs océaniques.

Mesdames, messieurs, telles sont les explications un peu techniques mais je crois indispensables, qu'il m'appartenait de vous fournir au seuil même de ce débat. Il va de soi qu'après avoir entendu l'ensemble des intervenants, je répondrai, à la fin de la discussion générale, à l'ensemble des questions qui pourraient faire l'objet de vos préoccupations. (*Applaudissements au centre droit, ainsi que sur certains bancs à gauche et quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, mes chers collègues, vous savez que nous sommes toujours très heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous voir au banc du Gouvernement et combien nous apprécions votre courtoisie et votre pluricompetence. (*Sourires et applaudissements.*)

Vous ne m'en voudrez certainement pas de regretter cependant l'absence de M. le ministre des armées. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

**M. le général Jean Ganeval.** Certainement. C'est très regrettable.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.** Le ministère des armées et *a fortiori* la loi de programme dans ses détails échappent en effet à la compétence technique du budget général et je vois dans l'absence de M. Messmer plusieurs inconvénients graves.

D'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous étiez presque engagé vis-à-vis de notre Assemblée à ce que M. Messmer vienne défendre lui-même la loi de programme militaire. Le fait qu'il ne soit pas là aujourd'hui et donc le fait de voir que cette promesse n'a pas été tenue doit vous ennuyer sérieusement. Ensuite, vous allez être appelé à répondre à des questions qui ne vous sont pas familières. Mais les inconvénients seront aussi pour nous qui aurions voulu rendre au ministre des armées un hommage pour sa bonne volonté à répondre en commission à toutes les questions, même parfois fort indiscrètes. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite*)...

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** C'est exact.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.** ... car nous pensons que sa force de persuasion aurait eu ici l'occasion de s'exprimer pleinement et sans défaillance. (*Rires.*)

Enfin l'inconvénient est également pour le Gouvernement tout entier qui sous-estime peut-être l'influence du Sénat dans notre territoire national, mais qui a sûrement tort de la négliger dans un cadre mondial. Tous ceux qui, comme nombre d'entre nous, parcourent volontiers le monde sont frappés de l'importance qu'attachent la plupart des pays, peut-être parce que leurs constitutions ne sont pas tout à fait les mêmes, qu'ils soient d'Amérique, d'Extrême-Orient ou du Pacifique-Sud, aux réactions du Sénat français. Cette influence importante, croyez-moi, devrait à la fois modérer nos propres propos et inciter le Gouvernement à leur raccorder plus d'audience dans l'intérêt même de sa politique. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Mes chers collègues, le texte qui nous est soumis soulève des problèmes majeurs, financiers, économiques, techniques et politiques. Vous sentez bien, et vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, que le vrai débat est politique et qu'il s'agit avant tout de définir notre position dans l'alliance atlantique militaire, notre place dans l'Europe économique, nos relations avec les pays de l'Est et avec le tiers-monde.

Les techniciens, qu'ils soient financiers, militaires ou atomistes, ne sont là que pour trouver des arguments justifiant l'option adoptée. Ils sont d'autant plus convaincants que le sujet est plus imperméable au plus grand nombre et que, de plus — je les connais bien pour faire partie de leur cohorte — ils sont toujours capables avec les mêmes arguments péremptoires de démontrer l'inverse à quelques instants d'intervalle. (*Sourires.*)

C'est pourquoi je ne me dissimule pas les difficultés de vous exposer, sans passion, avec le maximum d'objectivité, en heurtant peut-être des idées préconçues, les avantages et les

inconvénients de telle ou telle solution. Il appartiendra évidemment à la commission des affaires étrangères et des forces armées de traiter le sujet politique et, au demeurant, nombre d'intervenants n'y manqueront pas. S'il m'arrive de m'égarer sur un terrain qui ne m'est pas tellement familier, ce ne sera qu'en raison de l'étroite imbrication de la politique et du technique, que je m'efforcerai de rendre aussi peu aride que possible.

La loi de programme militaire qui nous est soumise prend la suite logique, avez-vous dit tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, de la loi de programme 1960-1964. Si elle s'arrête en 1970 pour coïncider avec l'année d'achèvement du V<sup>e</sup> plan, elle préfigure la projection de notre système de défense jusqu'en 1973-1974. En fait, en votant le budget de 1965, nous avons déjà adopté la première tranche de ce plan sexennal sans pour autant avoir fait autre chose que poursuivre l'option irréversible déjà amorcée en 1960-1964 vers l'armement nucléaire. Et je ne voudrais pas avoir la cruauté de vous rappeler qu'une question préalable sur le sujet avait été votée, à une écrasante majorité, dans cette enceinte. Je me garderai bien d'entrer dans des détails que vous retrouverez dans mon rapport écrit. En vous présentant les différents aspects vraisemblables d'une politique de défense de notre territoire, il m'arrivera certainement de vous faire part de réflexions personnelles. Je ne tenterai pas moins de vous traduire avec beaucoup de fidélité les débats et les conclusions de votre commission des finances.

Tout d'abord, situons l'ampleur financière de cette loi de programme.

Tout à l'heure, monsieur le ministre — je vous ai écouté fidèlement — vous avez fait allusion à des chiffres que vous ne retrouverez pas dans mon exposé pour la bonne raison que nous n'avons pas toujours les mêmes périodes de référence.

En gros, cette loi de programme atteint 55 milliards d'autorisations de programme, auxquels s'ajoutent en filigrane 25 milliards non programmés mais planifiés et 66 milliards de crédits de fonctionnement paraissant difficilement compressibles. Soit, en tout, 146 milliards environ pour six ans, soit 24,3 milliards par an, c'est-à-dire, sur une période de six ans, une fois et quart le budget de la France de 1965. Et vous avez dit tout à l'heure 5 p. 100 de notre produit national brut ; je l'ai évalué quant à moi à 5,5 p. 100. Je ne vous chicanerai pas sur cette différence de 10 p. 100.

Où en sera notre armée en 1970 ? Vous l'avez dit en détail tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui me permettra de passer assez vite sur ce sujet. Elle sera dotée d'engins nucléaires stratégiques d'une puissance totale de 48 mégatonnes — si j'en crois le rapport de M. Sanguinetti à l'Assemblée nationale — et de 70 à 80 mégatonnes de trinitrotoluène, selon M. le ministre des armées.

Là non plus je ne chicanerai pas sur ces différences qui s'expliquent partiellement par le début de l'apparition d'armes nucléaires tactiques et également par des différences de dates de référence.

Les vecteurs pilotés *Mirage IV* seront considérés comme désuets pour leur valeur stratégique à partir de 1968, d'après les déclarations officielles. Celles-ci me paraissent un peu trop précises, mais nous les prenons pour ce qu'elles sont. Ces vecteurs deviennent ensuite tactiques. Ils constituent, avec des bombes de 50 à 70 kilotonnes, la force nucléaire stratégique de la première génération.

Ils seront ensuite relayés par des fusées, dont vous avez vous-même parlé, du type sol-sol balistique stratégique entreposées en silos dont la puissance évoluera de 250 à 300 tonnes par gonflage au tritium, préparant ce que j'appelle la troisième génération, c'est-à-dire l'engin mer-sol balistique stratégique, utilisant un très grand nombre de pièces de la seconde génération, mais qui seront lancées à partir du premier sous-marin atomique et dont la puissance avoisinera la mégatonne. Je vous rappelle que la bombe d'Hiroshima faisait 20 kilotonnes. Il vous suffira de faire la différence pour vous apercevoir que cela représente à peu près cinquante mille fois la puissance de la bombe d'Hiroshima.

Parallèlement seront mis en place les environnements. Nous en avons longuement parlé avec M. le ministre des armées car il nous paraît qu'une force nucléaire stratégique ne peut avoir de valeur que si cet environnement est complet. Il est envisagé de mettre en place trois radars palmiers complétant les deux en service et cinq Strida Vauban, ainsi que les cerveaux électroniques permettant l'exploitation quasi instantanée des observations fournies par ces postes permanents.

Ces cerveaux électroniques, pour répondre à une question qui m'a souvent été posée dans cette enceinte, seront construits en France, mais sous licence américaine.

Cet environnement est complété par des contrats avec les postes O. T. A. N. qui permettent simultanément d'obtenir en cas de danger venant de l'Est des renseignements avancés.



Tout cet armement nucléaire assorti des recherches et études correspondantes représente 41 p. 100 de la partie programmée du projet de loi. Mais si nous incorporons les reliquats du programme de 1964, soit 12 milliards, la proportion réservée à la force nucléaire stratégique représente 47 p. 100. Ce que nous avons appelé faute de mieux — je reconnais avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que la terminologie n'est pas parfaite — le « conventionnel » n'est donc pas totalement sacrifié.

Quant aux armes classiques contenues dans le chapitre « forces de manœuvre et défense opérationnelle du territoire », elles dépasseront en 1970, nous avez-vous dit, six divisions dont trois seulement seront entièrement mécanisées et dotées de chars A. M. X. 30 et d'hélicoptères de manœuvre. Deux verront la rénovation des A. M. X. 13 et la disparition des vieux chars Patton. Enfin, une division d'intervention est déjà opérationnelle ; elle est aéroportée et autotransportable.

Je passe sur le développement de la marine. Les bâtiments de surface actuellement en service auront, en 1970, singulièrement vieilli et si le tonnage se maintient aux environs de 300.000 tonnes, les constructions nouvelles que vous avez vous-même énumérées sont relativement modestes.

Quant à l'aviation embarquée, les vingt patrouilleurs *Breguet-Atlantic* s'ajoutant aux vingt déjà commandés, soit une série de quarante, et les dix-huit *Super-Frelon* chasseurs de sous-marins s'ajoutant à une première présérie de cinq constituent à eux tous des séries de quarante pour les *Breguet-Atlantic*, de vingt-trois pour les *Super Frelon*, dont vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que cela ne permet en aucune manière d'amortir les dépenses d'amont qui sont considérables.

Permettez-moi une digression. Nous avons manqué des commandes importantes pour l'étranger. Je ne les énumérerai pas puisque le détail en est donné dans mon rapport écrit. Mais j'ai l'impression que les services chargés de ces opérations au ministère de l'armement manquent de souplesse. Ils feraient bien de s'inspirer de certaines méthodes commerciales qui ont cours dans l'industrie privée car, à vouloir refuser toute espèce d'amélioration et de changement dans les spécifications de nos appareils, nous manquons des commandes qui nous auraient permis d'amortir nos dépenses sur des séries raisonnables.

L'armée de l'air voit surtout ses crédits affectés à des études : *Mirage III B*, *Mirage III V* à décollage vertical, géométrie variable, véhicules à coussin d'air, environnement électronique. J'arrête là ce survol de notre objectif.

Je voudrais aborder un chapitre qui ne figure pas dans la loi de programme mais que nous sommes tout de même obligés d'examiner. Il s'agit du chapitre des effectifs. Les projets généraux prévoient la réduction, en 1970, à environ 600.000 hommes, gendarmerie comprise, des effectifs qui atteignaient 1.030.000 hommes en 1961. Cette réduction et la nécessité d'avoir de plus en plus recours à du personnel de haute technicité ont conduit à la conception du service militaire sélectif qui heurte des principes auxquels une majorité des Français reste très attachée.

En attendant le projet de loi annoncé sur ce sujet, notons que les visites d'incorporation sont de plus en plus sévères et cela n'est pas parfois sans inconvénient grave. Mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur un point particulier.

En effet, certaines grandes écoles, en particulier l'école nationale d'administration, n'acceptent pas les élèves réformés ou ajournés. Or j'ai eu connaissance ces jours-ci de cas de réforme parfois prononcée pour des motifs mineurs n'affectant ni les qualités intellectuelles ni même les qualités sportives des candidats. Si cette sévérité était maintenue ou accrue, il faudrait absolument revoir les conditions d'admission dans certaines grandes écoles qui risquent ainsi de se voir privées de sujets de valeur.

**M. Marcel Pellenc**, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est exact.

**M. Yvon Coudé du Foresto**, rapporteur. Il semble également que les sursis amènent actuellement au service militaire des classes creuses alors que les classes nombreuses accèdent maintenant à l'âge du sursis, ce qui peut faciliter très provisoirement le problème de la réduction des incorporations.

Une autre partie de la loi de programme mérite examen — vous l'avez vous-même effleurée, monsieur le secrétaire d'Etat — c'est l'influence économique des programmes militaires. Il est indéniable à ce sujet que les techniques nouvelles, les recherches dans des directions insoupçonnables il y a quelques années seulement, font avancer certains secteurs industriels. Les tableaux annexés à mon rapport indiquent en valeur ce que nos dépenses militaires apportent à nos différentes branches d'activité.

La grande bénéficiaire est l'électronique ; viennent ensuite la métallurgie des métaux spéciaux et, bien sûr, la grosse mécanique.

Mais cet apport n'est pas sans contrepartie. Notre réserve de chercheurs et de techniciens n'étant malheureusement pas inépuisable, il est à craindre — je développerai ce point dans un instant — que ne soient polarisés sur certaines recherches d'armement pour des chercheurs ou techniciens alors détournés d'objectifs plus directement productifs.

A ce propos, mes inquiétudes et celles de la commission des finances sont partagées par un certain nombre d'économistes. Je voudrais citer quelques extraits d'un article de Nicolas Vichney paru dans le journal *Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre. Je lis :

« Regrettable ou non, le fait est que pour la technologie et l'industrie électroniques les commandes militaires jouent souvent un rôle moteur soit en apportant des marchés qui permettent la mise à l'étude d'équipements nouveaux, soit en fournissant des commandes dont le bénéfice peut servir pour partie à financer des études. Sans doute assiste-t-on à une diversification croissante des équipements militaires et civils, mais on peut toujours croire que les progrès que l'on fait effectuer aux premiers pourront, par osmose, bénéficier aux seconds. »

Voilà la note favorable. Et c'est maintenant que l'on sent chez l'auteur lui-même un certain désarroi que nous ne sommes pas loin de partager puisqu'il poursuit en ces termes :

« La science, la technique et l'industrie françaises peuvent retirer quelques avantages directs ou indirects de la réalisation de la force de dissuasion telle qu'elle a été conçue. Hormis le secteur de l'atome où une partie des efforts entrepris a conduit à la création d'une industrie nucléaire française, ces avantages paraissent limités à des domaines étroits. »

Cela, c'est la note moins favorable. J'en viens maintenant à la conclusion qui tient en quelques lignes :

« Ou bien, dans le cadre de sa mission, la « force de frappe » est nuisible, ou inutile, ou insuffisante. Ou bien elle répond, tout en demeurant à la mesure de nos moyens, à un besoin incontestable. De toute manière, est-il nécessaire, pour en faire apparaître le poids plus léger, de lui attribuer, sans l'avoir d'abord mesuré, le rôle d'un irremplaçable facteur de progrès ? »

Là aussi des doutes subsistent dans un certain nombre d'esprits sur l'influence que peut avoir notre armement, tel qu'il est défini par la loi de programme, sur notre économie générale.

Un autre inconvénient inéluctable vient de la reconversion obligatoire d'une grande partie de nos établissements et arsenaux. Nous les avons passés en revue dans notre rapport écrit et nous n'y reviendrons pas. Mais des solutions doivent être trouvées, pour certaines d'entre elles avant 1966, sans quoi une crise sociale grave et une récession économique redoutable pourraient s'ensuivre pour les régions où ils sont implantés.

Avant d'examiner si ce programme correspond à nos yeux à la meilleure utilisation de la masse des crédits envisagés et si nous admettons que celle-ci est acceptable, demandons-nous quels sont les « goulots d'étranglement » auxquels risque de se heurter l'exécution de ce plan sexennal. Voyons aussi quels sont les paris engagés par le Gouvernement.

Tout d'abord les « goulots d'étranglement » : la recherche. Je citerai simplement quelques chiffres. Les Etats-Unis — quatre fois et demie la population de la France, dix-huit fois sa superficie, neuf fois plus de produit national brut — consacrent 2 p. 100 de leur revenu national brut aux études et recherches militaires contre 0,46 p. 100 environ en France, soit 37 fois plus en valeur absolue, la seule qui compte en matière de recherche.

Il est vrai que, dans les études militaires aux Etats-Unis, la N. A. S. A. entre pour un tiers, mais bien des dépenses de la N. A. S. A. ont un caractère militaire.

Les Etats-Unis peuvent, d'autre part, disposer d'un réservoir de 425.000 chercheurs qu'ils trouvent encore trop réduit pour pouvoir y puiser les éléments dont ils ont besoin. Des statistiques ont estimé de 50.000 à 60.000 dans le monde, U. R. S. S. et Etats-Unis compris, le nombre de chercheurs consacrant à l'atome militaire toute leur activité.

Quelles sont nos disponibilités intellectuelles en ce domaine ? Ne voyons-nous pas combien nous sommes défavorisés de ce fait, nous qui, entre le commissariat à l'énergie atomique, la D. R. M. E. et l'O. N. E. R. A., ne disposons que de quelques centaines de chercheurs et dont l'ambition modeste est de porter le total des effectifs de chercheurs à statut militaire ou à statut civil de la D. R. M. E. et de l'O. N. E. R. A. à 850 environ ?

Le deuxième « goulot d'étranglement » dans la recherche correspond à l'environnement électronique dont nous avons déjà parlé. Il dépend, pour son efficacité, de nos contrats avec

P.O. T. A. N. dont nous espérons qu'ils auront plus de longévité que nos accords sur le *Concorde* avec la Grande-Bretagne.

Enfin, la nécessité d'évacuer nos bases du Sahara au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1967, et probablement avant, nous interdira les essais souterrains qui sont pourtant indispensables à la miniaturisation et qui sont impossibles dans les atolls du Pacifique culminant à deux mètres au-dessus du niveau de la mer et où les puits trouvent l'eau de mer à 1,50 mètre et 3 mètres de profondeur.

Il est juste d'ajouter — vous l'avez souligné et je le reconnais bien volontiers — qu'en tout état de cause nous n'aurions pu effectuer nos essais à puissance élevée au Sahara trop exigu pour ce genre d'opération. Nous aurons probablement dans le Pacifique des réactions politiques de nos voisins, mais je dois avouer que, sur ce point, je ne les suis pas car les essais à l'île Christmas, qui était au moins aussi mal placée, ont entraîné fort peu de réactions.

Un autre problème est la relative exigüité de l'usine de Pierrelatte dont le montant est pourtant élevé et qu'il ne peut s'agir ni de multiplier ni d'agrandir. Donc sa production d'uranium 235 à 92 ou 95 p. 100, sera fatalement limitée.

On a souvent invoqué le goulot d'étranglement énergétique. Je crois pour ma part, en l'état actuel des choses, que cet argument n'est pas très convaincant.

L'ensemble nucléaire devrait absorber, vers 1970, de 2,5 à 3 p. 100 au maximum de notre production annuelle qui aura parallèlement augmenté de près de 50 p. 100 à cette époque.

Je tiens à bien souligner que dans un rapport très récent, présenté par l'Euratom et repris par la société des ingénieurs civils dans son bulletin de décembre 1964, il est précisé ce qui a déjà été annoncé ici, par moi tout au moins, à savoir que les réserves d'uranium dans le monde sont infiniment plus modestes qu'on ne l'avait pensé et qu'il faudrait donc songer dès maintenant à ne pas les gaspiller en utilisant des filières dont les rendements sont très inférieurs aux filières à uranium enrichi.

Des essais sont actuellement entrepris sur une échelle modeste en France — à Cadarache — en Allemagne et aux Etats-Unis, pour des piles surgénératrices, qui ont la particularité de produire plus de plutonium que l'on en a introduit à partir de l'uranium déjà utilisé dans des piles à uranium naturel ou à uranium enrichi.

Je ne voudrais certainement pas vous faire un cours technique sur cette question qui est très délicate et qui exigerait des développements mathématiques qui seraient hors de saison ici. Je désire simplement vous indiquer que dans l'hypothèse où nous pourrions, d'ici quinze à vingt ans, utiliser l'uranium appauvri dans les usines de séparation isotopique ou dans les usines de production d'énergie électrique à partir d'uranium naturel, la production d'énergie par ces surgénérateurs pendant un nombre d'années respectable serait assurée sans apports supplémentaires d'uranium. Alors, comme nous ne produirions de cet uranium appauvri, soit à Pierrelatte, soit dans nos usines de production d'électricité, que dans des proportions assez modestes, nous serions bien obligés d'avoir recours à nos alliés pour nous en fournir et c'est peut-être sur le plan politique que se situera le goulot d'étranglement énergétique.

Devant toutes ces questions, le Gouvernement a fait des choix et a engagé un certain nombre de paris.

Parmi ceux-ci figure la mise au point sans défaillance en 1967 ou en 1968 des quatre étages de Pierrelatte. Or, l'usine très haute n'est pas encore totalement définie et c'est la plus difficile à réaliser. Seul un prototype de pompe semble actuellement bien se comporter.

Je suppose également la mise au point définitive du réacteur à terre de sous-marin dont le fonctionnement semble satisfaisant après son entrée en divergence, mais trois points beaucoup plus délicats encore restent à régler : l'environnement technique et humain, le guidage des fusées qui l'équiperont et les communications avec les postes de commande à terre.

Pour l'étude des deux derniers problèmes, on utilise la carcasse restée sans emploi des premiers sous-marins atomiques français à uranium naturel dont l'échec nous fut si cuisant — vous vous en rappelez certainement, mes chers collègues — pour notre amour-propre et malheureusement aussi pour nos finances.

Le troisième pari concerne la miniaturisation permettant le passage à l'arme tactique, qui peut ne pas être aussi facile que nous le pensons.

Enfin, le quatrième, c'est la protection civile sans laquelle aucune dissuasion ne saurait être efficace.

Etant donné le temps très court qui peut s'écouler entre la détection du départ d'une fusée venant de l'Est et son impact en France — dix minutes environ — l'alerte, nous a dit M. le ministre des armées, est primordiale, et je pense qu'il a raison.

Le réseau d'alerte militaire est déjà à même de donner l'alerte civile dans le secteur de la région parisienne.

Mais je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat : qu'en est-il en province ? De plus, la population non avertie des dangers et des moyens, sinon de s'en préserver dans tous les cas, mais au moins de les pallier dans un certain rayon et par des moyens simples, ne saurait quoi faire en cas d'alerte.

On nous dit que les préfets ont reçu des instructions. Mais ce n'est pas au moment de l'alerte qu'il conviendra de les répercuter sur les populations.

Personnellement, je ne crois pas beaucoup aux abris fixes, mais je suis persuadé qu'un minimum de précautions sauverait bien des vies.

Il serait également nécessaire — ce qui est possible — de constituer des stocks de vivres et d'eau à l'abri de la contamination.

J'ai suivi avec intérêt le duel oratoire qui a opposé hier M. Sanguinetti à M. Mitterrand au micro d'Europe 1. Je ne prends, bien entendu, pas à mon compte les chiffres avancés par l'un et par l'autre. Malgré tout, M. Mitterrand a fait état d'une somme de 350 anciens francs par habitant et par an consacrés par les Etats-Unis à la protection civile contre 3 francs chez nous. Je vous répète que je ne sais pas d'où M. Mitterrand tenait ces chiffres ni s'ils sont exacts, mais il est certain que la disproportion est flagrante.

Nous venons d'examiner successivement, mes chers collègues, les goulots d'étranglement et les paris qu'il s'agit de gagner dans l'optique de la loi de programme. Voyons maintenant s'il n'est pas possible d'envisager d'autres solutions.

L'état-major est parti du principe que tout conflit ne pourrait éclater qu'avec une puissance située à l'est du rideau de fer et que toute attaque d'envergure, même avec les armes classiques, entraînerait l'escalade immédiate vers les sommets de l'apocalypse.

J'ai écouté cet après-midi, cette fois à la radio d'Etat — j'ai de bonnes informations, comme vous le voyez (*Rires*) — plus précisément sur France 1, une interview d'un général français qui vient d'écrire un livre fort intéressant dans lequel il avait l'air de mettre en doute lui-même le principe de l'escalade absolue et inévitable. Alors je suis un peu sceptique, moi aussi, à ce sujet.

Posons-nous la question de savoir si devant la prolifération des armes nucléaires stratégiques — c'est également un point qu'a évoqué France 1 — armes relativement aisées à produire et dont l'emploi entraînerait des ripostes dévastatrices, ces armes seraient utilisées, ce qui est le principe même de la dissuasion.

Peu de personnes — je n'en ai trouvé l'écho à peu près nulle part — ont parlé d'armes aussi redoutables et plus sournoisement génocides. Croyons-nous sérieusement que l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, pour ne citer que les deux grands, se désintéressent de la guerre chimique et bactériologique contre laquelle nous sommes totalement désarmés ?

On me dira qu'Hitler lui-même n'a pas osé, quand sa défaite fut inéluctable, faire appel à ce genre d'armes, mais les conditions de transport ont changé et voilà une hypothèse qu'il faudrait, en bonne logique, ne pas écarter ! Au surplus, l'Allemagne était voisine de la France. Elle l'avait même occupée et elle craignait que ces armes ne se retournent contre elle. L'emploi des fusées à longue distance peut, dans une certaine mesure, faire atténuer cette impression de danger pour les pays qui seraient tentés de nous attaquer.

Certes, les armes stratégiques dont nous pouvons disposer sont loin d'être négligeables ; je vous en donne bien volontiers acte. Eu égard aux 20 kilotonnes d'Hiroshima, qu'il s'agisse de 800 kilotonnes ou d'une mégatonne, c'est-à-dire de 40 à 50 fois la bombe d'Hiroshima — répartie en plusieurs bombes, ce qui est plus efficace — nous ne pouvons oublier que la Russie est un territoire qui est quarante fois plus grand que la France. La dispersion industrielle et humaine y est considérable alors que nos moyens et nos populations sont fatalement concentrés sur un sol exigu, en face d'un ennemi supposé disposant d'engins de plus de 50 mégatonnes chacun.

Nous n'avons pas les moyens nécessaires pour posséder comme les Etats-Unis, dans un délai assez court, une panoplie complète allant du conventionnel au nucléaire stratégique de puissance massive en passant par le tactique ayant l'avantage d'utiliser des vecteurs dérivés des vecteurs conventionnels.

En face des 20 kilotonnes d'Hiroshima, certaines armes tactiques américaines descendent à un kilotonne et peut-être demain à 0,2 ou 0,3 kilotonne, ne représentant plus du tout les mêmes dangers pour les populations amies.

Personnellement je ne suis pas loin de penser que si la guerre de Corée éclatait demain à nouveau, des armes de ce genre seraient probablement utilisées, de même que j'ignore si les opérations de commandos que nous voyons intervenir en Afrique ou en Extrême-Orient ne finiront pas, comme cela et sans escalade, par parvenir au nucléaire absolu.

Et qui nous dit qu'au hasard de la politique nous ne serons pas entraînés dans des opérations limitées, soit à nos frontières, soit au-delà ?

L'écueil vient de ce que, pour faire du nucléaire tactique, il faut d'abord passer par le stratégique. On part du gros engin pour aboutir au petit, comme « l'oignon » de nos ancêtres s'est traduit par la montre extra-plate de nos jours. (*Sourires.*)

Mais la véritable supériorité viendra probablement de la vraie miniaturisation franchissant sans trop s'y attarder la période transitoire que constitue en réalité cette loi de programme.

C'est une opinion personnelle que j'ai exprimée et que j'ai tenté de chiffrer dans mon rapport écrit. Je suis sûr, en revanche, d'être l'interprète de la grande majorité du Sénat sur un autre plan.

Pendant cette période transitoire, notre bouclier sera-t-il constitué par les Etats-Unis ou par une force multilatérale ?

Personne parmi nous ne méconnaît les inconvénients et les dangers de cette dernière formule qui cumule à vrai dire tous les défauts : les réactions politiques, un seul doigt sur la gâchette, les navires de surface plus vulnérables encore que nos *Mirage IV*, des équipages composites et surtout, entre les lignes, l'accès encore timide, encore limité, mais non moins existant, de l'Allemagne à l'ère atomique.

Je suis de ceux qui pensent qu'effectivement la réconciliation franco-allemande est essentielle à l'Europe. Mais s'appuyant sur un seul traité bilatéral soumis aux fluctuations des politiques intérieures, nous en mesurons chaque jour un peu plus la fragilité.

L'Allemagne, nous a-t-on dit, va égaler cette année la France dans le taux de produit national brut qu'elle va consacrer à sa défense, c'est-à-dire qu'en fait elle a une arme conventionnelle bien plus puissante que la nôtre. Si, faute de champs de tir, elle ne pouvait, même si elle en avait le désir ou si elle n'était liée par des traités, procéder à des essais, son potentiel industriel, technique, financier et intellectuel est tel qu'elle pourrait rattraper rapidement son retard.

Somme-nous assurés qu'en cas de démantèlement de l'O. T. A. N. et de tension avec l'U. R. S. S., elle ne trouverait par ailleurs, fût-ce par nations interposées — et ses savants essaient volontiers, vous le savez — les terrains propres à ses expérimentations ?

**M. Lucien Grand.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.** Il n'est pas question de revenir sur les fautes du passé, mais quand on voit comment la Communauté économique européenne, avec sa très pâle teinte de supranationalité ou plutôt d'organisation commune, a pu éviter une rupture sur les sujets les plus arides du traité de Rome, on se prend à songer à ce qui eût été possible sans la résurrection de nationalismes assoupis.

C'est pourquoi votre commission des finances, à sa majorité, accepterait le principe d'une force nucléaire européenne organisée dans laquelle serait évitée la fatalité du doigt américain sur le bouton ou la gloire d'un doigt anglais ou français, car les hommes passent et si, quelles que soient nos critiques, nous espérons dans le bon sens, le sang froid et les conceptions des hommes au pouvoir dans les différents pays intéressés, rien ne prouve que leur successeurs auraient les mêmes vertus.

N'avoir pas cru à la force multilatérale nous a conduits au discours de Strasbourg. Nous saluons la relance européenne, à la condition qu'elle aille au bout de sa pensée, qu'elle organise une supranationalité de commandement et non pas l'hégémonie d'un peuple, fût-il américain, anglais ou français. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Je crains que ce ne soit un jour celle de l'Allemagne.

La commission des finances a longuement délibéré, après les auditions du ministre des armées, sur deux points différents.

Le premier consistait à examiner si l'ampleur des crédits de défense étaient supportables pour un pays tel que le nôtre. A la majorité, elle a admis que la part du revenu national brut consacrée, en 1965, aux crédits militaires — que vous évaluez à 5 p. 100 environ et que j'ai évaluée, moi, à 5,5 p. 100 — ne paraissait pas insupportable pour un pays comme la France. Elle a voulu montrer par là qu'elle était consciente de la nécessité pour notre pays d'affecter à sa défense une part raisonnable de son produit national brut.

Mais il est bien entendu que cette position ne doit en rien préfigurer de l'adoption ou du rejet de la répartition de ces crédits entre forces traditionnelles et force nucléaire qu'elle soit stratégique ou tactique.

Elle a également, sur un autre point, émis une réserve en rejoignant d'ailleurs les propres déclarations du ministre des armées ; l'enveloppe des crédits doit être respectée et il doit en être d'autant plus ainsi que trois dispositions que nous réclamions depuis fort longtemps figurent dans cette loi-programme : une provision de cinq milliards de francs pour aléas

techniques dont vous avez d'ailleurs donné la décomposition, 3.250 millions de francs pour enchaînement industriel et financier qui doit permettre d'éviter les ruptures de charge dans les établissements constructeurs, enfin le remboursement à Electricité de France des frais supplémentaires causés par le défournement des barreaux faiblement irradiés pour la production du plutonium à usage militaire. Mais si les hausses incluses dans les crédits militaires, évaluées à 4 p. 100 par an pour le personnel et à 2 p. 100 pour les autres hausses de prix, venaient à être dépassées, des réductions ou des étalements de certaines réalisations devraient être prévus à l'intérieur de cette enveloppe d'environ 146 milliards de francs pour le plan sexennal.

Il serait inadmissible qu'en face des deux grandes masses prévues au plan, crédits militaires d'un côté et, d'un autre côté, tout le reste y compris la coopération, les conséquences de tout freinage dans l'expansion ou de toute récession viennent frapper exclusivement les dépenses civiles.

En ce qui concerne l'utilisation des crédits et c'est le deuxième point abordé par la commission des finances, celle-ci a adopté un amendement. Je vais le défendre par précaution et très rapidement dans un instant. Elle a adopté cet amendement toujours à la majorité et en subordonnant sa recommandation de vote favorable sur l'ensemble à son adoption par votre assemblée. S'il était écarté, ce que nous ne comprendrions pas puisque cet amendement ne fait que traduire l'esprit du discours de Strasbourg, elle recommanderait un vote négatif.

L'amendement qui a été déposé traduit les inquiétudes, j'allais dire les angoisses de la commission des finances. Celle-ci n'ignore pas que l'application automatique du bouclier américain peut varier dans le temps, notamment avec l'accession de la Russie à l'égalité nucléaire avec les Etats-Unis. Je ne conteste pas qu'une réorganisation est probablement nécessaire pour adapter l'O. T. A. N. aux nouvelles données stratégiques, mais la commission tient avant tout au maintien du cadre de l'O. T. A. N. qui assure entre les alliés une certaine cohésion que nous voyons se dissocier avec regret. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Elle tient aussi à marquer que tout en absorbant des crédits importants, la force que la France veut se donner ne peut suffire à elle seule à assurer une dissuasion suffisante.

**M. Joseph Raybaud.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.** Ce ne sont ni des accords bilatéraux ni une politique de nationalisme étroit qui peuvent nous assurer une certaine égalité avec les Etats-Unis nous permettant de négocier avec eux dans un cadre de collaboration confiante. Il nous faut donc à la fois élargir le champ de nos possibilités financières et de nos moyens techniques et l'Europe nous en fournit la possibilité. Je sais bien que les négociations seront difficiles et longues. Raison de plus pour les entreprendre, aurait dit Lyautey, avec le désir d'aboutir. Il ne faudrait pas que la force de dissuasion la plus valable ne soit constituée que par la présence des familles et des quelques divisions américaines stationnées en Allemagne et que, par osmose, nos désirs d'indépendance ne conduisent les U. S. A. à un isolationnisme qui ferait disparaître cette réelle garantie et qui, s'il avait été maintenu, nous aurait fait perdre les deux dernières guerres. (*Très bien ! à gauche.*)

C'est dans cet esprit que la commission des finances a adopté cet amendement.

En conclusion, au risque de me répéter — mais la matière nécessite clarté et précision — je rappelle que la commission des finances, au nom de laquelle je rapporte, sans préjuger du dispositif adopté pour la défense du territoire français, a admis à la majorité que le volume des crédits consacrés à la défense ne lui paraît pas démesuré s'il est doté de la même élasticité que les crédits civils. Quant à la loi de programme, elle-même, à la majorité de ses membres, elle n'en recommandera le vote positif que si l'amendement présenté par la commission des finances est adopté. S'il était écarté, la commission des finances, toujours à la majorité, recommanderait le rejet du texte qui nous est présenté. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Oui à la loi de programme militaire, oui à l'effort d'armement et d'équipement nucléaire ; mais à la condition que cet effort s'inscrive dans la défense du monde libre, que loin de menacer la cohésion de l'alliance atlantique, elle en assure l'avenir et que nos voisins d'Europe s'y trouvent le plus tôt possible associés. Tel est l'avis que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat m'a chargé de donner sur la loi-programme militaire que nous discutons. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Mes chers collègues, je vous demande à l'avance de m'excuser si je ne lis pas le rapport qui est à votre disposition. Il y a à cela des raisons essentielles. D'abord, M. le secrétaire d'Etat a présenté la loi-programme et vous venez d'entendre le remarquable rapport du rapporteur de la commission des finances ; vous avez écouté aussi un grand nombre d'exposés, de rapports, sans compter le mien, sur les budgets de la défense nationale, il y a peu de jours, et j'ai l'impression que ceux-là qui ne veulent pas être instruits restent seuls dans l'ignorance. (*Sourires.*)

Répéter n'a pas une grande force de persuasion. D'autre part, la matière est si grave, puisqu'il s'agit de la sécurité d'une génération, que j'aime autant, au risque de m'exprimer dans une forme ni heureuse ni élégante, employer un style plus direct.

Je serai donc bref sur l'analyse de la loi-programme. Je ferai une analyse financière rapide, puis l'analyse de la force nucléaire stratégique qu'on entend mettre sur pied, celle des armements classiques et, tout de suite après, nous entrerons dans le domaine qui est à proprement parler celui de votre commission spécialisée, à savoir le domaine politique, celui des affaires étrangères.

Aussi bien, très peu ici contestent la valeur de la loi de programme quant au fond du problème. C'est en 1956 qu'un certain nombre de sénateurs signaient une proposition de loi qui a fait l'objet d'un rapport presque prophétique, rapport adopté par le Sénat tout entier et qui proposait la création d'une division militaire au sein du commissariat à l'énergie atomique.

Au surplus, votre commission de la défense nationale n'a pas varié sur ses positions essentielles : ne pas songer à armer le pays ou bien lui donner l'armement le plus moderne et le plus efficace. C'est dans ce cadre seulement que se situe ce débat. Bien entendu, sur l'efficacité, on peut avoir toutes sortes d'avis différents, étant donné qu'elle est conditionnée par de nombreuses influences telles que le contexte diplomatique, l'emploi préconisé, etc.

Cette loi, d'ailleurs, ne semble pas, par son volume financier, insupportable au pays : 54 milliards d'autorisations de programme, moitié nucléaires, moitié classiques, aboutissant finalement à 70 milliards de crédits de paiement. Voilà la loi de programme proprement dite. Restent 10 milliards non programmés au titre V, ce qui fait un total de 80 milliards pour l'équipement militaire en six années. Puis il faut compter à peu près 70 milliards pour le titre III, dépenses de fonctionnement. Nous arrivons ainsi à cette enveloppe de 150 milliards et à une ponction de 5 p. 100 sur le revenu national brut.

Voilà cette loi financière, dont chacun des chapitres est difficile à chiffrer — vous avez vu le petit nombre d'alinéas qui y sont consacrés — étant donné surtout que c'est la masse totale qui est intéressante et qu'elle a été décidée en fonction de la politique du Gouvernement, des besoins des états-majors et des possibilités industrielles du pays.

Arrivons maintenant à la force nucléaire stratégique et définissons la comme devant faire l'objet de deux constructions successives : celle où nous sommes entrés se termine en 1968 ; elle est caractérisée par la bombe à fission au plutonium, de plusieurs kilotonnes ; elle sera portée en 1968, en principe, par 62 Mirage IV. La seconde commence seulement en 1971, car il faut tout ce délai pour sa préparation ; elle est caractérisée par une bombe à fission et à fusion de l'ordre de la mégatonne, c'est-à-dire d'un million de tonnes de T. N. T. ; elle sera, celle-ci, à l'uranium 235, c'est-à-dire de l'uranium enrichi à plus de 90 p. 100 fourni par Pierrelatte et elle formera la tête d'une fusée M. S. B. S. qui pourra être envoyée à 2.000 ou 3.000 kilomètres, du genre des *Polaris*, propulsée par une poudre que nous avons déjà maîtrisée et dont nous pouvons dire que sa technique a atteint maintenant en France un haut niveau de qualité. Entre les deux générations, il y a un hiatus qui va de 1968 à 1970, que le Gouvernement entend combler par un engin S. S. B. S. basé sur l'hexagone français, enterré, avec un environnement extrêmement coûteux. J'entends bien, et je le dis pour mémoire, qu'en 1971 cet engin n'aura pas fini sa carrière et qu'on lui réserve encore une part spécifique et importante dans la force de dissuasion.

Pour l'instant, je vous demande de retenir qu'il a surtout été créé pour assurer notre défense pendant ces trois années. Il fait l'objet d'un amendement d'apparence technique, en réalité à but politique et qui tend à prouver, vous le verrez, que notre défense ayant été assurée d'autre manière jusque-là, nous pouvons faire confiance pendant ces trois années au complexe international qui nous a protégés, éviter les dépenses pour les S. S. B. S. et les reporter sur des armes qui marquent une volonté de coopération européenne.

Notons qu'à la fin de 1970, nous n'aurons pas d'armes tactiques ; on vient d'évoquer ce problème qui est important ; c'est un point sur lequel je comptais m'étendre : je ne fais que

l'énoncer. Mais, outre les armes tactiques, il est certain qu'à la place du S. S. B. S. on aurait pu envisager de construire plus de Mirage III pour assurer la protection des forces classiques sur terre, de prévoir dès maintenant le perfectionnement du Mirage IV, qui garderait peut-être ainsi sa valeur en 1968. On aurait pu penser également aux chars, dont la construction est trop lente. On aurait pu hâter la construction des cinq corvettes et du sous-marin de chasse. Tout ceci nous amène à l'armement classique.

Je vous rappelle qu'il représente la moitié de l'effort financier de la loi de programme. Je dirai simplement, puisque ces armements sont énumérés tout au long de mon rapport, qu'ils provoquent une critique essentielle : c'est de faire l'objet d'une panoplie trop étendue. Alors que la fabrication nationale est nécessaire en matière nucléaire, puisque les circonstances sont telles qu'on ne peut demander en la matière beaucoup d'aide à l'étranger, elle n'est pas indispensable en matière d'armements classiques et il serait préférable, aux yeux de votre commission, que l'on se bornât à faire plus rapidement certains types d'armes dans lesquelles nous excellons d'ailleurs, quitte à acheter à moindre prix d'autres modèles à l'étranger, sans quoi on peut craindre que, dans six ou sept années, nous ayons une panoplie très complète de prototypes réussis, mais déjà en passe d'être démodés et qui seront sujet à renouvellement avant d'avoir été fabriqués en série.

Il est très certain que, parmi un matériel que j'oserai qualifier de luxe, se trouve le Mirage III V à décollage vertical, inscrit pour 2.400 millions de francs à lui seul, les 130 hélicoptères de manœuvre, qui sont aussi des instruments coûteux, et je cite à nouveau les chars, dont la fabrication trop lente paralyse la valeur de notre armée de terre.

Quoi qu'il en soit, concluons : si tout se passe bien, si l'effort ne paraissait pas, comme on peut honnêtement le prévoir, insupportable, il est très certain que notre pays serait doté, non pas à la fin de cette loi de programme, mais, mettons, en 1973, d'une armée moderne d'une capacité offensive et défensive qui n'a jamais été atteinte.

Du point de vue stratégique, trois sous-marins à propulsion nucléaire porteurs chacun de seize fusées M. S. B. S., type *Polaris*, à tête thermonucléaire, vingt-cinq fusées S. S. B. S. armées d'ogives nucléaires ; du point de vue tactique, cinq divisions entièrement mécanisées à base de chars de 30 tonnes, de fusées munies d'engins nucléaires et de nombreux avions de combat, sans compter la division d'intervention et les forces de la défense opérationnelle du territoire, ainsi qu'une marine classique d'une efficacité encore satisfaisante, c'est-à-dire d'un tonnage de 300.000 tonnes, qui sera maintenu et respecté.

Les goulots d'étranglement, c'est-à-dire les difficultés prévisibles dès maintenant, M. Coudé du Foresto vous les a énumérés tout à l'heure assez en détail. Je vous rappelle ceux d'entre eux qui me paraissent essentiels : il faut que la production de Pierrelatte soit suffisante à la fois pour la propulsion du sous-marin, pour la bombe à uranium enrichi et pour les armes tactiques à partir de 1972. La question est posée, mais on ne peut pas y répondre aujourd'hui. Le guidage de nos fusées S. S. B. S. comme celui de nos fusées mer-sol, n'est pas encore assuré. C'est la seule technique qui nous échappe encore.

Enfin je vous rappelle qu'un certain nombre d'apports dépendent de l'étranger, quelque dépit que l'on en ait. L'uranium 235 est fourni par les Etats-Unis pour l'expérimentation du prototype à terre, l'avion KC135 est acheté aux Etats-Unis — c'est celui qui est chargé de ravitailler en vol le Mirage IV — et un certain nombre de moteurs d'avions sont fabriqués, non pas à l'étranger, mais sous licence étrangère.

Il y a aussi quelques conditions technico-politiques à l'accomplissement de la loi de programme. Je cite la question des éclatements, dans le Pacifique, à partir de 1968, si longtemps après le traité de Moscou, de notre bombe thermonucléaire, encore que je n'en fasse pas un obstacle dirimant à l'accomplissement de notre loi de programme, et la question de la protection civile, qu'on aurait tort d'évoquer trop rapidement, mais sur laquelle il faudra bien que le Gouvernement, que le ministère de l'intérieur fasse des propositions à partir de l'année prochaine.

Ainsi, mes chers collègues, arrive-t-on aux dernières conditions d'accomplissement de cette loi de programme, qui sont des conditions d'ordre politique. Si vous le permettez, je vais procéder par une série d'affirmations simples et logiques, cela à seule fin de ne pas vous endormir et, pour ce qui me concerne, de rester bref. (*Sourires.*)

Je vais vous demander de me suivre, même si ces propositions vous paraissent élémentaires à leur début. Je sais que vous avez fait le tour de tout le problème, mais je sais qu'il s'agit d'une matière tellement nouvelle que l'ironie et l'assurance déplacées ne sont pas une arme, surtout devant l'apocalypse qui nous menace.



Je me propose donc de commencer mon exposé sur les conclusions politiques par ce point essentiel sur lequel je pense que vous tomberez d'accord : c'est l'Alliance atlantique qui garantit notre liberté (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite*) ; c'est, outre-Atlantique, la force nucléaire des Etats-Unis, c'est, en Europe, et pour la première fois depuis longtemps devant nos frontières lorraines — j'aime mieux vous dire que cela me convient parfaitement (*Sourires*) — un certain nombre de divisions parmi lesquelles les divisions américaines (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*) et, dans la mesure où nous conservons à l'esprit qu'un grand peuple n'abandonne pas ses nationaux, le fait que nous puissions être ici réunis aujourd'hui, en grande partie nous le devons à ces deux éléments de sécurité, je le rappelle une fois pour toutes, au début de cet exposé ! (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut donc être honnête et dire, pour ceux que la dissuasion a toujours fait sourire, que le principe de dissuasion, jusqu'à présent, a parfaitement réussi.

Mais cette force atlantique doit évoluer — et c'est mon second propos — pour demeurer, pour continuer à vivre. Il y a deux séries de raisons à cela ; M. Coudé du Foresto n'a fait que les évoquer tout à l'heure, et je me permets d'y revenir.

Raisons d'ordre moral d'abord. Il y a dix ans, en protégeant la moindre portion du monde libre sur le sol de l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique faisaient le geste d'un aîné puissant, mais ce geste n'était pas pour eux dangereux et tout le monde pensait qu'ils l'accompliraient vraiment le jour où une portion quelconque de ce territoire européen se trouverait menacée.

Et voilà que, depuis quelque temps, avec un équilibre relatif — toujours discutable — avec un équilibre de la terreur, les Etats-Unis d'Amérique, pour le même enjeu, feraient de leur président un criminel qui, en appuyant sur le bouton, sacrifierait un tiers ou deux tiers de la population des Etats-Unis.

Telle est la première transformation dans la substance de l'Alliance atlantique.

La seconde est d'ordre stratégique. Alors que le sol de l'Europe était matériellement nécessaire à la stratégie américaine, alors qu'il était impossible de concevoir que les Etats-Unis basassent leurs engins ailleurs que sur notre sol, il est devenu parfaitement possible que ces engins partent de n'importe quelle partie du globe terrestre. Ainsi, la matérialité de notre support est devenue contestable.

Pour ces deux raisons, les conditions dans lesquelles a été signé, en 1949, le traité de l'O. T. A. N. ne sont plus aujourd'hui vivantes ; par conséquent, il faut à tout prix modifier la substance de ce traité et le président Moutet le rappelait hier encore, je crois, en commission.

Ce n'est pas la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat qui a inventé cette nécessité ; elle est consciente depuis plusieurs années et j'avais eu l'honneur à cette tribune, en 1960, de dire que je considérais la présence de la force stratégique sur le sol de l'Europe comme une nécessité.

Nombreux sont ceux qui veulent réorganiser le traité de 1949.

Les parlementaires de l'O. T. A. N., voulant conclure l'autre jour sur la force multilatérale, ont dit en substance : examinez la force multilatérale, mais cherchez aussi si vous ne trouvez pas mieux ! La commission politique de l'Union de l'Europe occidentale a conclu à la nécessité de renouveler l'Alliance et le délégué canadien y proclamait : « L'indivision, je dis bien « l'indivision », entre les deux forces américaines et européennes, voilà la vraie force ! »

C'est pourquoi ma troisième proposition sera : quel doit être le sens de cette évolution ? Eh bien ! il réside dans un dédoublement de la force nucléaire sur les deux rives de l'océan. Si, pour remplacer une dissertation, vous me permettez une image : il faut qu'elle soit fondée sur un pont dont les deux piles également sensibles, aussitôt atteintes, déclenchent la foudre commune au sommet.

Voilà la condition de la survie et de l'efficacité de l'Alliance atlantique. Pour cela, il faut bien entendu une force nucléaire sur le sol de l'Europe. On ne peut quitter cette perspective. Peut-être, de l'idée de dissuasion, en arriverons-nous à cette idée de force de persuasion vis-à-vis de nos alliés. Elle n'est pas du tout choquante ; elle est normale. C'est cette force, je le dis en toute humilité, dont les Tchèques auraient été heureux de pouvoir disposer à l'égard de Paris au moment de l'invasion de la Bohême en 1939.

Qu'est-ce que cela exige des Etats-Unis ? Un immense effort et, a proprement parler, de renoncer à la loi Mac-Mahon, qui donne aux Etats-Unis le monopole de la décision nucléaire. Je ne dis pas aliéner cette décision, mais dorénavant la partager. Avec qui ? Avec le reste du monde libre, bien entendu, avec lequel ils doivent accepter « de vivre ou de périr ensemble », mais non pas avec chaque pays successivement qui

le demandera. C'est là que nous arrivons à la cinquième proposition : cette force doit être européenne finalement, ou elle ne sera pas ! (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*) Les Etats-Unis ne partageront le tonnerre qu'avec l'Europe unie.

Si cette proposition apparaît naturelle en l'approchant selon l'optique américaine, elle est également très naturelle du point de vue de l'Europe même. Il est certain que le raisonnement de la France à l'égard des Etats-Unis, à savoir qu'il fallait une force commune pour assurer la protection française, pourrait être tenu par les autres pays d'Europe à l'égard d'une force française ! Si nous ne nous sentons pas défendus par une bombe, parce qu'elle est étrangère, pourquoi l'Italie, l'Allemagne, le grand-duché du Luxembourg se sentiraient-ils défendus par une bombe qui serait française ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

L'axiome est vrai qui veut qu'une bombe ne soit efficace que si elle est confiée à l'autorité publique qui couvre le territoire qu'il s'agit de défendre. La seule défense efficace de l'Europe sera donc un jour assurée par un gouvernement politique de l'Europe. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pour tous ceux qui, se déclarant pratiques — et ils ont raison — disent que pareille communauté sera d'une construction difficile, longue, je le leur accorde, mais pour tous ceux qui, se croyant pratiques, disent qu'il s'agit d'une utopie, veulent-ils me permettre une digression qui m'est venue à l'esprit ce matin en lisant les progrès, qui doivent être portés à l'actif du Gouvernement — vous voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on sait être aimable au Sénat (*Sourires*)...

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je n'en doute pas !

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** ... accomplis à Bruxelles dans la négociation sur la fixation des prix agricoles et dont j'espère qu'elle aboutira ? Admettons qu'elle aboutisse, un pas sera franchi ; admettons que les prix aillent vers une égalisation ; à ce moment-là la dévaluation nationale n'aura plus de sens ; nous trouverons devant des questions de pouvoir d'achat, de salaires, devant des réclamations d'ordre économique et syndical très particulières qui n'auront un sens que si elles sont portées devant l'instance de Bruxelles.

Voulez-vous me dire si, à ce moment-là, les gouvernements seront assez peu pointilleux pour laisser régler ces questions, qui relèvent de l'intimité nationale, par des fonctionnaires irresponsables ou s'ils ne délégueront pas à quelques membres de leurs gouvernements respectifs le pouvoir de le faire sur le plan international ?

Au moment où nous croyons que la réalisation de l'Europe s'éloigne de nous, je prétends que, du seul point de vue du processus économique et de ses progrès, nous allons vers un embryon d'autorité politique. (*Très bien ! au centre gauche et sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Pourquoi ne pas admettre que lorsqu'on fait des pas, même hypothétiques, en matière de défense comme en matière économique, ils sont récompensés très vite et qu'en marchant on rapproche l'objectif d'une autorité politique de l'Europe ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, dans sa très grande majorité, veut une ouverture sur l'Europe et une consolidation de l'alliance atlantique. (*Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche et au centre droit*)...

**M. Etienne Le Sassiier-Boisauné.** Bravo !

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** ... et elle le veut parce qu'elle veut un armement moderne qui soit fonction de notre destin et qui soit fonction de nos techniques. Fonction de notre destin, qui est maintenant, qu'on le veuille ou non, un destin solidaire dans la mesure où les menaces deviennent globales. On ne peut pas imaginer un de nos pays qui serait sous une menace de subversion ou sous une menace nucléaire sans que la même subversion ne menace le voisin, sans que la même menace nucléaire ne pèse sur le voisin et ceux qui sont les plus partisans d'une France armée, les gens des frontières, sont en même temps partisans qu'enfin éclatent et cessent ces frontières.

Armement qui soit fonction de nos techniques également. Comment admettre, entre les grandes masses d'outre-Atlantique et de l'Est — qui peut être d'ailleurs, lorsque la loi de programme portera ses effets, seront en voie d'association, pourquoi pas ? — comment espérer, je ne dis pas contre mais en face de la grande masse asiatique et sans arriver à l'essoufflement, que nous fassions un armement de même valeur que celui de ces grandes masses, s'il n'est soutenu par une population plus importante que la nôtre, s'il n'est supporté par un potentiel financier économique et industriel plus important que le nôtre, s'il n'est inscrit en un mot sur des espaces géographiques plus vastes que le nôtre ? (*Applaudissements au centre gauche et à droite, ainsi que sur de nombreux bancs à gauche.*)

C'est ce qui vous expliquera, mes chers collègues, les deux amendements dont vous trouverez l'un dans le texte de mon rapport — puisque c'est une évocation de l'amendement retenu en même temps que le nôtre par la commission des finances — et que, sans vous le lire, mais pour prendre la même précaution que M. Coudé du Foresto, je vais analyser. Vous pouvez vous rendre compte qu'il est demandé au Gouvernement d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1966, c'est-à-dire avant la période couverte par le V<sup>e</sup> plan de développement économique et social, de subordonner les réalisations de la loi de programme à l'ouverture de négociations avec les alliés de la France en vue de constituer une organisation communautaire de la défense de l'Europe, dotée d'une autorité politique ayant pouvoir de décision quant à la définition de la stratégie et l'emploi éventuel des forces et assumant, dans le cadre de l'alliance atlantique, le rôle d'un partenaire égal en droit aux Etats-Unis d'Amérique.

C'est également la raison du second amendement, que la commission de la défense nationale m'a prié de vous présenter et que j'aurai sans doute l'occasion de défendre devant vous, mais dont je veux dès maintenant vous livrer le sens, parce qu'il est un peu caché. En supprimant le crédit du « sol-sol-balistique-stratégique », c'est-à-dire de cette arme qui doit assurer notre protection entre 1968 et 1971, entre les deux générations de notre armement nucléaire stratégique, nous déclarons que notre faiblesse pendant ces trois années ne serait dramatique que dans la mesure où l'alliance atlantique aurait éclaté et nous nous refusons à admettre cette possibilité.

En supprimant ce crédit nous obligerons en même temps le Gouvernement, au cas où il nous suivrait, à renverser sa politique.

Au lieu d'être, comme l'amendement précédent, une intention de principe, au lieu d'être simplement une indication de politique étrangère que le Gouvernement peut recevoir ou ne pas recevoir, cet amendement incorporé dans le texte de la loi nous permet de demander un renversement complet de la politique, il signifie qu'avant 1969, date terminale du traité de l'Atlantique-Nord, il faudrait revoir avec les quinze pays de l'O. T. A. N., avec d'autres si possible, les conceptions de politique étrangère et réorganiser totalement la défense.

*Un sénateur à gauche.* Très bien !

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** Ainsi pourrait-on, avec les crédits ainsi économisés armer en Europe nos divisions de l'O. T. A. N. sur le sol européen, en faisant face à nos engagements, en donnant la preuve de notre esprit de collaboration. Par le biais de cet amendement, nous prétendons donc obliger le Gouvernement à renverser, s'il le veut, sa politique.

En outre, la commission, à l'unanimité cette fois-ci, a déclaré s'opposer à toute procédure qui tendrait à esquiver le débat sans le mener à son terme. Je vous le dis tout de suite, pour que personne ne s'étonne que je le fais savoir au cours du débat, au nom de la commission.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, les conclusions de la commission. Voilà les amendements qu'elle propose. Voilà surtout l'esprit dans lequel elle a travaillé, qui n'est pas un esprit partisan, monsieur le secrétaire d'Etat, et au-delà de vous je m'adresse, s'agissant, je l'ai dit, de la sécurité d'une génération, à M. Messmer, au Premier ministre et, pourquoi pas ? au général de Gaulle. Après tout l'objet en vaut la peine. Je vous demande de tenir compte de cet état d'esprit.

L'actuel pouvoir a eu le mérite de poursuivre une pensée qui lui était antérieure et aussi de construire l'objet. C'est un mérite que beaucoup d'entre nous reconnaissent. Fort peu auraient pu faire si vite et si bien, mais qu'il oriente, ce pouvoir, dès maintenant dans un sens inéluctable sa construction, qu'il n'attende pas que le lendemain de sa disparition, obligatoirement ceux, quels qu'ils soient, qui lui succéderont, donnent à ce projet son sens de défense collective du monde libre et de solidarité européenne.

Est-il bien nécessaire, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que la France est gouvernée par un homme qui domine son époque, que ses représentants les plus authentiques soient constamment et intimement froissés, divisés à l'intérieur d'eux-mêmes entre leur désir de ne pas contrecarrer des grands desseins et le devoir où ils se sentent tenus d'orienter ces desseins suivant leur raison et leur conscience ? (*Vifs applaudissements prolongés sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche et au centre droit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Métayer.

**M. Pierre Métayer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, alors, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes encore chargé d'une mission difficile que vous n'avez certainement pas recherchée. Nous savons que vous allez la remplir avec patience et courtoisie. Le Gouvernement qui s'était engagé par votre voix à déléguer, comme il était normal, le ministre des armées pour ce débat, n'a pas tenu ses promesses. Le Sénat est encore la victime de l'ostracisme présidentiel car l'absence du ministre responsable, vous le savez tous mes chers collègues, ne peut être expliquée autrement que par un ordre d'en haut. Il est vrai que

le sujet est moins important que la démostication pour lequel on avait autorisé la présence du ministre de la santé publique. Ce que je voudrais vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat — et je suis certain que tous mes collègues partagent mon point de vue — c'est que le pouvoir ne se grandit pas par de tels procédés.

Mes amis m'ont demandé de prendre aujourd'hui la parole en leur nom pour vous dire que nous n'acceptons pas la loi de programme militaire et pour vous donner les raisons de notre refus.

Dès l'ouverture de ce débat, je tiens à élever une protestation. Alors que pour le Plan, c'est-à-dire pour les perspectives de l'économie française de 1966 à 1970, le Gouvernement n'a donné aucun caractère d'obligation réelle et que les investissements prévisibles n'ont pas été chiffrés, il soumet au Parlement un programme obligatoire et impératif de dépenses militaires. Il accorde ainsi la priorité des priorités à sa force de frappe, qui n'est, en fait, qu'un moyen de sa politique.

Notre position porte sur la politique étrangère du pouvoir, dont la politique militaire est l'expression, autant que sur le projet lui-même, sur ses aspects techniques et financiers et sur ses conséquences.

La politique étrangère, domaine réservé du Président de la République, repose sur ses conceptions périmées et sur l'idée qu'il se fait de la place de la France dans l'Europe et dans le monde. De Gaulle s'identifie à la France, qu'il croit incarner. Encore ne s'agit-il pas de n'importe quelle France. C'est celle qu'il a définie dans ses *Mémoires* : « Elle ne peut être qu'au premier rang, elle ne peut être la France sans la grandeur ». Elle doit s'imposer par son prestige. Toujours solitaire et indépendante, elle ne peut être engagée par des accords susceptibles de limiter sa liberté d'action et de manœuvre. Elle doit toujours être maîtresse de ses décisions. C'est l'origine de la méfiance bien connue du chef de l'Etat pour les organismes internationaux, qui lui a fait qualifier à Nantes, devant les parlementaires de la Loire-Atlantique, l'Organisation des Nations Unies de « machin ».

De Gaulle ne veut pas être lié par les décisions internationales. C'est lui qui a dit à Chambéry lors d'un de ses voyages : « La France n'accepterait pas qu'une conjonction d'Etats plus ou moins totalitaires et professionnels de la dictature et d'Etats tout nouveaux plus ou moins responsables, plus ou moins consistants, lui dictent sa loi ».

Pour de Gaulle, c'est la France qui doit mener le monde. Elle a une mission. Ecoutez ce passage d'un discours prononcé à Laigle : « Le monde a besoin de la France pour qu'elle prenne la tête des peuples bien pourvus, quel que soit d'ailleurs le régime, pour sortir les peuples sans moyen de leur misère. Pour cela la France doit être grande et forte ».

De Gaulle veut faire l'Europe, mais pas n'importe quelle Europe : l'Europe des Etats, l'Europe des patries. De Gaulle s'élève avec force contre toute intégration, contre tout organisme supranational : « Il n'y a pas d'autre réalité européenne que nos nations et que les gouvernements qui les expriment », dit-il à Grenoble. Et il affirme dans le même discours : « Aux peuples européens, la France propose de coopérer, de coordonner leurs activités politiques pour servir des buts qui leur sont communs. Mais la France entend ne pas perdre sa figure ». Une autre fois, sur le même sujet, il annonce : « C'est par la coopération des Etats que l'Europe doit se bâtir, mais non en fabriquant quelques exemples plus ou moins complexes de technocratie ».

Mesdames, messieurs, j'ai sans doute abusé à votre gré des citations, mais elles étaient nécessaires pour qu'apparaissent nettement les desseins de celui qui, en fait, dans le moment présent, est la seule autorité responsable de la politique française. Nous voyons donc clairement comment le général de Gaulle, quand il a eu conscience qu'il pourrait le faire sans dommage pour lui, à partir de 1960, a fait disparaître le brouillard et les imprécisions volontaires dont il entourait ses véritables intentions. Il savait bien où il voulait aller, il appliquait en ce domaine comme en d'autres l'art particulier que doit posséder un chef d'Etat pour lui et qu'il définit ainsi dans son livre *Au fil de l'épée* : « L'homme d'action ne se conçoit guère sans une forte dose d'égoïsme, d'orgueil, de dureté et de ruse ».

Une telle politique porte la marque d'une époque révolue. De Gaulle est un homme du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est resté l'élève de ceux qui n'ont connu que la période d'avant 1914. L'ancien professeur de l'école de guerre, le commandant de Gaulle, aurait jugé sévèrement l'actuel président de la République qui commet ainsi la faute de stratégie la plus grave pour un chef, ne pas apprécier de façon exacte les moyens et les possibilités des forces dont il dispose. Il ne peut pas admettre que la France ne soit plus aujourd'hui ce qu'elle était au début de ce siècle et pourtant, ruinée par deux guerres, elle a devant elle des pays neufs, de grandes dimensions, riches en ressources naturelles et en peuples. Sa population, même si elle s'accroît depuis vingt ans, reste d'importance moyenne. Sur le plan de la puissance maté-

rielle, la France ne peut plus jouer le rôle de grande nation, même si sa grandeur passée, l'estime qu'elle a conquise par ses idées libérales, son génie, lui conservent sur le plan moral et intellectuel une véritable prééminence. Les réalités concrètes ont changé, les hommes et les choses ne sont plus les mêmes, le développement des moyens de communication et de transmission a permis une véritable coopération internationale.

Oubliant les luttes passées, les peuples ont appris à se connaître et à se comprendre, ainsi qu'en témoignent les rencontres de plus en plus nombreuses de jeunes de tous les pays. Plus que les barrières artificielles des frontières ou des nationalités, les hommes sont maintenant divisés par leurs idées sur l'organisation de la société et de l'économie.

Les guerres prennent presque toujours l'aspect de guerres civiles avec des îlots de résistance dans tous les pays belligérants. L'enjeu de la guerre n'est plus seulement la prise de possession d'un territoire et la victoire ne se manifeste pas toujours par une annexion, mais par l'adoption des conceptions politiques et économiques du vainqueur.

A l'appréciation inexacte de la place de la France dans le monde autant que de la forme nouvelle qu'ont prise les relations entre peuples, de Gaulle ajoute un argument non moins erroné sur les divisions réelles du monde et sur l'utilité et la solidarité de l'Alliance atlantique. Il veut faire croire que les Etats-Unis pourraient ne pas remplir leurs engagements, ne défendraient pas l'Europe, espérant provoquer, par cet argument, une adhésion motivée par la peur à ses propres visées d'hégémonie. Une mise au point s'impose.

Au cours de la séance de clôture de la conférence germano-américaine qui s'est tenue à Berlin en novembre dernier, M. Georges Ball, sous-secrétaire d'Etat américain, a prononcé une allocution dont l'importance ne vous échappera pas : « Les engagements des Etats-Unis vis-à-vis de l'alliance occidentale et de l'organisation atlantique sont fermes et clairs. A maintes reprises, nous avons prouvé notre fidélité aux objectifs de l'alliance, non seulement par des mots, mais aussi par des engagements continus à une échelle plus vaste. Nous maintenons actuellement en Europe une force de près de 400.000 hommes, complètement équipée et, outre cette force, il y a l'énorme puissance de notre force de dissuasion nucléaire stratégique ».

Et l'homme d'Etat américain poursuit : « Que l'on ne s'y trompe pas, notre force nucléaire stratégique est destinée aussi bien à la défense de nos alliés européens qu'à notre propre défense, car l'une et l'autre sont inséparables. Le respect intégral de cet engagement ne peut être contesté par quiconque et, prêts à regarder les faits en face, nous n'avons pas établi nos troupes en station en Europe pour les laisser submerger par une puissance hostile. Nous n'avons pas édifié une force nucléaire stratégique massive et nous n'avons pas affecté à une partie considérable de cette force les armes dont le seul objectif est l'Europe, en pensant qu'elles ne seraient pas utilisées si l'Europe était attaquée ».

Mesdames, messieurs, honnêtement, il n'est pas possible de douter de la volonté des Etats-Unis. Si nous croyons à l'amitié et à la loyauté américaines, à l'efficacité de son appui en cas de conflit, nous conservons notre liberté totale d'appréciation tant politique, économique que militaire sur les projets que les Américains peuvent nous proposer. Par exemple, nous nous élevons contre la création d'une force nucléaire multilatérale. Cette force n'ajoute rien à la sécurité du monde occidental. De plus, elle ne serait en fait qu'une simple dépendance de la force américaine. Elle ne correspond à aucune organisation politique et multiplierait les dangers pour la paix.

En premier lieu, elle rend plus difficile la situation internationale. L'U. R. S. S., encore sensibilisée aux horreurs de la dernière guerre, a déjà protesté avec violence contre l'idée de la participation de la République fédérale allemande à la création d'une force nucléaire. La dissémination de ces armes est un danger redoutable pour la paix.

Les deux grands ont établi dans le monde ce qu'on appelle l'équilibre de la terreur. Ils ont conscience de leurs responsabilités. On l'a vu dans l'affaire de Cuba. Mais si, dans un avenir proche, de petits Etats totalitaires, l'Albanie ou la République arabe unie possédaient ces armes terrifiantes, peut-on affirmer qu'ils ne s'en serviraient pas pour des intérêts secondaires, risquant ainsi de déclencher le cataclysme ?

Le général de Gaulle, dans son acharnement à être totalement indépendant et seul à n'en faire qu'à sa tête conduit la France d'abord à l'isolement, l'entraîne vers le neutralisme ensuite et à terme peut-être au renversement des alliances. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Croit-on ainsi travailler pour la paix ? Non ! Il n'est pas exclu que certains dirigeants soviétiques ou chinois arrêtés dans leur mouvement expansionniste en 1949 par la constitution de l'Alliance atlantique et par la volonté commune de se défendre affirmée par le monde libre puissent aujourd'hui, devant nos hésitations, nos réticences, nos divisions, aban-

donner les idées de coexistence pacifique et reprendre leur marche en avant. Si une telle attitude de nationalisme périmé, si une telle conception de fausse grandeur rencontre quelques échecs dans l'opinion française, c'est évidemment qu'elles flattent le chauvinisme, la vieille tendance cocardière et nationaliste qui croit ainsi servir un patriotisme déformé.

En réalité, c'est l'esprit de démission qu'on encourage. Le pouvoir invite les Français, pour les questions militaires comme pour les autres, à laisser à l'homme providentiel le soin de régler leur sort et leur avenir, flattant ainsi l'esprit de paresse, détruisant le goût du dévouement, du courage et de la solidarité. Il veut ainsi leur faire perdre le sens même de la démocratie qui est essentiellement l'accession de tous les citoyens, par leurs représentants, à l'élaboration de la politique nationale. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Messieurs du Gouvernement, vous osez même faire croire aux jeunes qu'ils pourront se dispenser du service militaire obligatoire en acceptant la création d'une armée de métier, armée de mercenaire à la botte, armée prétorienne. Sans doute l'attitude des jeunes gens du contingent à une certaine période dont vous vous glorifiez alors, vous fait-elle peur maintenant ? Aussi n'hésitez-vous pas à jouer du désir de vie facile en annonçant que certains d'entre eux seront dispensés du service militaire. Ils pourront laisser à d'autres le soin d'assurer leur protection. Mais en période préélectorale votre prudence est de règle et vous vous gardez bien de dire quels seront les privilégiés et quelles seront les victimes de votre nouveau tirage au sort.

La politique militaire gaulliste est, nous l'avons dit, l'expression, l'illustration de sa politique étrangère. De Gaulle en a fixé les grandes lignes à trois reprises au moins : le 3 novembre 1959 en réservant ses premières confidences aux officiers de l'école de guerre, à Strasbourg, le 23 novembre 1961, en faisant part aux soldats, qu'il avait rassemblés à grands frais, du résultat de ses méditations solitaires et le 23 novembre dernier, encore à Strasbourg, où il exposait ses mêmes visions, mettant toujours en avant la même doctrine. Il veut pour la France — et je le cite — « une force de frappe pour agir où que ce soit sur la terre, des forces d'intervention terrestres, aériennes et navales et une défense opérationnelle du territoire ».

Il est bien évident que, pour le général de Gaulle, c'est la force de frappe qui prime tout. C'est l'outil de sa politique. Dans la dernière discussion budgétaire, je disais à cette tribune que, pour être efficace, un système de dissuasion doit remplir un certain nombre de conditions : être supportable économiquement et ne pas être un obstacle permanent à tout progrès social, posséder une grande puissance de destruction, pouvoir subsister après la première attaque de l'ennemi, pouvoir franchir ses défenses et atteindre les objectifs situés sur son territoire.

Avez-vous les moyens d'y parvenir ? Soyons sérieux ! Rappelons que les Américains ont dépensé, de 1950 à 1960, pour leur force de frappe 1.000 milliards de nouveaux francs, c'est-à-dire près de 1.300 milliards en valeur actuelle, soit 12 à 15 fois le budget général de la France.

Ce que vous avez fait jusqu'à présent, ce que vous ferez avec votre loi de programme ne sera jamais une force réelle de dissuasion. Votre force de frappe repose sur la déshonorante stratégie contre cités, dont nous ne dénoncerons jamais assez le caractère monstrueux et criminel, nos moyens ne nous permettant pas une action « contre-forces ».

Mesdames, messieurs, je ne crois pas utile, après avoir entendu les exposés de nos rapporteurs, de reprendre titre par titre le texte du projet. Je me contenterai d'insister sur quelques points.

J'ai eu l'occasion de dénoncer ici les insuffisances du *Mirage IV*. Les arguments avancés ont convaincu la majorité du Sénat et je ne les reprendrai pas. Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, si j'en crois les journaux et vos propres déclarations, vous n'avez pas caché que ces avions seront périmés en 1968. De 1968 à 1970 votre force de dissuasion s'appuiera sur les fusées S. S. B. S. Ces fusées seront, dites-vous, lancées d'abris, de silos enterrés, installés dans des zones peu peuplées — je me demande où d'ailleurs — et qu'il faudra des coups au but pour les détruire. Sait-on que vous avez prévu sept ou huit rampes de lancement qui pourront être volatilisées immédiatement par les fusées ennemies avant qu'elles ne soient utilisées, leur site étant fatalement connu ?

Un de vos amis, M. Boscher, rapporteur U. N. R., n'a-t-il pas, dans un grand mouvement d'éloquence, exprimé toute la politique gouvernementale et toute sa pensée en s'écriant : « La France doit être capable de tirer une salve de représailles fût-ce d'outre-tombe ». (*Rires à gauche.*) Il est certain, en effet, que les engins employés par nos adversaires supprimeraient par l'effet de leur charge énorme, toute ville dans des régions entières.

M. Sanguinetti lui-même, l'expert atomique de l'U. N. R., a déclaré qu'en cas de guerre atomique la France serait rayée de la carte.

Pour 1973, vous promettez trois sous-marins atomiques avec 48 missiles. Croyez-vous que ces engins ne seront pas démodés à cette époque ? Les recherches américaines et russes permettent d'affirmer que la fusée anti-fusée est pratiquement réalisée. Avant d'être fabriqué, votre matériel est donc périmé. A qui pensez-vous faire peur avec un tel arsenal ? Votre force de frappe attire la foudre sans pour autant être un paratonnerre.

De plus, ce n'est pas une force de dissuasion, c'est une force de provocation. Khrouchtchev aurait-il eu raison quand il disait que tout cela n'avait d'autre but — vous connaissez son vocabulaire — que d'embêter les Américains. Il faut avoir perdu tout bon sens pour penser que les Etats européens pourront à un moment quelconque se laisser abuser et croire, comme vous l'affirmez, que la force de frappe française leur offrira une meilleure protection que celle des Etats-Unis.

Vous prétendez aussi vous opposer aux tentatives d'invasion ennemie, mais vos forces terrestres et aéro-terrestres classiques sont incapables de le faire. Leur modernisation ne sera d'ailleurs pas effectuée dans le délai prévu. Vos amis annoncent déjà qu'il faut prévoir une réduction des crédits qui leur sont alloués au profit de l'armement atomique.

Vous voulez enfin maintenir la cohésion et la volonté de résistance de la nation ; mais vous ne prévoyez rien pour protéger la population contre les attaques nucléaires en dehors de quelques abris pour ministres et généraux.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Pierre Métayer.** M. le ministre des armées, à la commission des finances, et tout à l'heure M. Coudé du Foresto y faisaient allusion et insistaient sur les progrès qu'avait fait et que fera ce système d'alerte. Ainsi, pour la région parisienne paraît-il, le poste de commandement de Taverny peut instantanément faire hurler toutes les sirènes. Belle espérance que de savoir que, dix minutes après, la mort arrivera et qu'aucune protection n'existe ! (*Applaudissements à gauche.*)

Alors que les forces de la défense opérationnelle du territoire s'usent actuellement au service des états-majors, dépôts et autres établissements, aussi nombreux qu'à l'époque où nous mobilisions 4 millions d'hommes, vous diminuez les effectifs de la gendarmerie dont le rôle serait capital.

Les jeunes incorporés voient leur instruction négligée ; ils ont l'impression de perdre leur temps. Ce n'est pas ainsi certainement qu'on les préparera à être le noyau de la résistance à l'agression. D'ailleurs, nous savons bien que, pour vous, la mobilisation générale a vécu.

Où trouverez-vous les soldats qui vous seront nécessaires ? Une véritable défense opérationnelle du territoire doit aussi — et surtout en cas d'invasion — s'appuyer sur une armature d'officiers et de sous-officiers de réserve. Or, la majorité d'entre eux ne reçoit actuellement aucune affectation de mobilisation.

Telle est l'illustration de ce que nous avons dit : l'impossibilité manifeste, à l'échelon national, de pouvoir mettre sur pied et de réaliser à la fois des armes nucléaires stratégiques et tactiques, des forces disposant d'un armement classique moderne, une protection efficace de la population contre le danger nucléaire.

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, votre loi-programme prétend tout faire, sauf évidemment protéger les Français dont le sort vous importe peu ! Il faudra donc amorcer, esquisser, malgré d'énormes dépenses, un système de défense déjà démodé avant d'être mis en place. Il aura cependant coûté très cher.

Vous prétendez que la charge de la défense du pays a représenté d'année en année une part relativement moins importante des dépenses de l'Etat et vous faites des comparaisons avec les autres pays. Tenez-vous compte, pour parler ainsi, de la dissémination des dépenses militaires dans les autres budgets et du véritable camouflage qui en résulte ? Considérez-vous aussi comme satisfaisants les résultats déjà obtenus d'un appareil militaire dont l'efficacité est inférieure à celui d'un petit pays comme la Suède ou la Suisse ? Parce que vous avez sacrifié l'essentiel de l'armement classique à votre force de frappe de fantaisie ; parce que vos prévisions de dépenses étaient extraordinairement fausses et parce que les dépassements de crédits ont été parfois de 100, 200 ou 300 p. 100, cette fois — vous nous l'avez dit tout à l'heure — vous voulez paraître plus raisonnable. Sachant très bien que vous n'assurerez pas la stabilisation de la monnaie par la force stratégique qui doit être réalisée à tout prix, vous prévoyez des marges de sécurité d'un total de 500 milliards d'anciens francs. Pourquoi n'en avez-vous pas prévu pour les constructions scolaires ? Ces marges, elles seront largement franchies et vous le savez bien : MM. Tricon et Le Theule vous l'ont assez dit ! Il en est de même des provisions pour enchaînements industriels et financiers qui s'élèvent à 325 milliards et qui se révéleront insuffisantes.

Sommes-nous seulement certains que les crédits votés soient utilisés au mieux et sans gaspillage ? Avant de vous lancer à

l'aventure dans l'inconnu, vous auriez intérêt à mettre un peu d'ordre et de moralité dans l'organisation des fabrications des matériels militaires.

Combien d'ingénieurs, combien de généraux ont « pantoufflé » ces dernières années ? Combien utilisent avec assez peu de discrétion leurs anciennes relations professionnelles pour aider au développement de l'entreprise de leur nouveau patron qu'ils contrôlaient souvent la veille ? L'un d'eux même est devenu un véritable commis-voyageur, un représentant de commerce de l'armement atomique, un placier en bombes diverses et vous l'avez gardé comme expert officiel du Gouvernement ! (*Rires.*)

**M. Guy Petit.** Qui est-ce ?

**M. Pierre Métayer.** Depuis 1936, les pouvoirs publics avaient compris, sous la pression populaire, que les bénéfices réalisés sur les armements nécessaires à la défense du pays étaient non seulement immoraux, mais dangereux pour le maintien de la paix. Aussi avaient-ils obtenu du Parlement la nationalisation des industries de guerre. Le sinistre marchand de canons, dont l'opulence était une insulte aux morts, avait disparu. Seules quelques entreprises privées destinées à préparer la mobilisation industrielle avaient été maintenues. Aujourd'hui vous avez renversé la vapeur. Les commandes militaires sont redevenues le pactole à la mesure des crédits qu'on nous demande. Tout concourt à créer le climat où se traitent les bonnes affaires : Bourse, banques, la presse à discrétion. Et, pendant qu'on gaspille les milliards en octroyant aux fournisseurs des bénéfices scandaleux, les malheureux chargés de l'exécution de votre politique ne peuvent venir à bout des tâches qu'on leur impose avec les crédits que vous leur laissez !

Le Gouvernement a insisté à plusieurs reprises sur l'apport appréciable que constitueraient pour la science les études effectuées pour l'armement nucléaire. Je ne suis pas un spécialiste et je n'ai pas la prétention de trancher personnellement un problème aussi difficile, mais je constate que la thèse officielle est combattue vivement par des hommes compétents.

En dehors des articles fort documentés parus dans *Le Monde*, sous la signature de Nicolas Vichney, auxquels notre rapporteur faisait allusion tout à l'heure, je veux citer deux exemples qui contredisent les affirmations gouvernementales.

Des savants du monde entier ont lancé un appel signé de deux cents noms de l'Ouest ou de l'Est d'où je tire la phrase significative suivante :

« La recherche militaire détourne d'importantes ressources en argent et en intelligence vers des fins très spécialisées. Les recherches voient peser sur elles l'entrave du secret ».

Une conférence sur les relations entre l'Est et l'Ouest réunit deux fois par an des scientifiques de divers pays. A Dubrovnik, en août 1963, étaient réunis 60 physiciens, chimistes, mathématiciens, économistes de 23 Etats, dont six titulaires du prix Nobel, 17 membres de diverses académies des sciences, des professeurs et deux hommes politiques, dont un Français, le président Jules Moch. Ils ont conclu qu'il vaudrait mieux économiser le coût de la force de frappe en en versant seulement une moitié à la recherche, qui recevrait ainsi des crédits plus que doubles de ceux que leur rapporte l'armement nucléaire d'un pays.

C'est pourquoi ces savants estiment que la production de bombes « est une voie grossièrement inefficace pour provoquer des progrès techniques ou scientifiques. Ceux-ci peuvent être obtenus de façon beaucoup plus économique par d'autres méthodes ».

Mesdames, messieurs, vous pourriez dire : « Après cette critique de la politique actuelle, que proposez-vous ? Que feriez-vous si le régime gaulliste disparaissait et que vous soyez appelés à le remplacer ? » Je ne veux pas me dérober à ces questions et j'indiquerai brièvement quelle devrait être l'attitude d'un gouvernement soucieux des véritables intérêts de notre pays.

Sur le plan international, la France devrait, tout d'abord, relancer la conférence du désarmement qu'elle a désertée. (*Applaudissements à gauche et l'extrême gauche.*) Tous les hommes sensés comprennent que seul le désarmement général et contrôlé établira d'une façon définitive la paix. Des solutions au problème essentiel qu'est le contrôle international sont à rechercher.

Ensuite, après avoir rejoint les 107 Etats sur 111 qui ont signé le traité de Moscou sur l'arrêt des explosions nucléaires, la France devrait demander à toutes les puissances l'engagement de n'utiliser leur armement atomique que si elles sont elles-mêmes soumises à une attaque de ce genre. Elle devrait prendre l'initiative de proposer la mise hors la loi définitive de la bombe atomique. Cet acte solennel aurait le mérite de diminuer l'inquiétude de toutes les populations. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

En même temps, le Gouvernement français engagerait des conversations avec les Etats européens et avec les Etats-Unis d'Amérique. Aux premiers, il offrirait une promesse de construction d'une Europe communautaire dotée d'un gouvernement et



d'un parlement élu au suffrage universel (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs, ainsi que sur divers bancs au centre et à droite*), auxquels reviendrait la décision d'apprécier l'utilité et l'opportunité de créer une armée européenne dotée éventuellement d'armements atomiques.

Aux seconds, c'est-à-dire aux Etats-Unis d'Amérique, il demanderait d'accorder à l'Europe politique unie le partage réel des responsabilités militaires qui ferait d'elle la partenaire égale de la démocratie américaine.

Le Président de la République essaie de faire croire aux Français que sa politique nucléaire est irréversible. Nous nous élevons contre cette prétention et, à ce sujet, vous me permettez de rappeler un passage d'un discours prononcé à Clermond-Ferrand, le 11 octobre dernier, par notre ami Gaston Defferre. Voici :

« On nous a dit que l'armement nucléaire français était désormais irréversible. C'est faux. Du jour au lendemain nous pouvons parfaitement arrêter cette tentative pour concentrer nos ressources sur des secteurs plus productifs qui assureront notre développement et finalement notre véritable indépendance. »

Au sujet de l'usine de Pierrelatte, voici ce qu'a dit notre ami :

« Le caractère militaire de l'activité de Pierrelatte en a fait un facteur de dislocation et de désunion pour l'Europe. Notre intention est, en transformant l'objectif et la nature des fabrications de Pierrelatte, d'en faire un facteur d'unification pour l'Europe. Pour y parvenir, voici quelles seront nos décisions :

« Le quatrième étage de l'usine de Pierrelatte, c'est-à-dire l'usine très haute, qui n'est utilisable qu'aux fabrications militaires, et très probablement le troisième étage, celui de l'usine haute, devront être arrêtés. Les deux autres étages, qui peuvent fournir à l'avenir dans des conditions valables de l'uranium enrichi utilisable pour l'énergie atomique civile, seront affectés à des fabrications civiles. A partir de ce moment-là, l'usine de Pierrelatte sera déclassifiée et nous pourrions nous retourner vers nos partenaires européens en leur offrant de faire de Pierrelatte une usine européenne à laquelle ils pourront tous participer. »

D'ailleurs, en 1957, lorsque la construction de l'usine de Pierrelatte a été envisagée, elle devait être, dans l'esprit de ses auteurs, une usine européenne.

Mesdames, messieurs, à ce sujet je voudrais encore une fois faire une mise au point. Je sais qu'on peut actuellement, à l'Assemblée nationale, dire n'importe quoi et affirmer les contrevérités les plus notoires sous les applaudissements de la majorité inconditionnelle. Si le chef de l'Etat impose à tous sa force de frappe, son Gouvernement, moins sûr que lui de sa nécessité et de sa popularité, veut essayer de nous en faire partager la responsabilité. Malgré les arguments incontestables que nous avons avancés, on continue à faire croire que c'est le gouvernement Guy Mollet qui, en 1956, a pris l'initiative de constituer une force nucléaire.

Dois-je encore rappeler les termes de sa déclaration d'investiture ?

« Ce que nous voulons, entreprise déjà considérable — disait-il — c'est doter l'Europe d'un potentiel énergétique équivalant à celui des grandes puissances du monde et cela à des fins exclusivement civiles. »

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Pierre Métayer.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** J'ai demandé à vous interrompre pour vous indiquer qu'ensuite il y eut le protocole signé par M. Guille dont j'ai donné lecture ici, en séance publique.

**M. Jacques Richard.** Et par M. Chaban-Delmas !

**M. Pierre Métayer.** M. Guille n'a jamais fait partie d'un gouvernement quand M. Chaban-Delmas y était. Vos renseignements sont faux !

M. Chaban-Delmas a été ministre de la défense nationale dans le gouvernement Gaillard.

Il faudrait peut-être que vous revisiez un peu votre histoire, monsieur Richard ! (*Exclamations au centre droit.*)

**M. Georges Guille.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Pierre Métayer.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Guille, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Georges Guille.** Ne vous énervez pas parce qu'on vient, une fois de plus, de commettre une erreur historique ! Ces gens-là parlent du passé sans vouloir le connaître. Nous allons donc, pour eux, une fois de plus, préciser un certain nombre de choses.

Je ne formulerai que trois brèves observations pour ne pas reprendre, pour la cinquième fois, devant mes collègues une démonstration que je ne devrais pas avoir besoin de renouveler.

On parle d'un protocole et on en cite quelques extraits : je dis simplement : publiez-le donc un jour afin que tout le monde le connaisse et que nous puissions en discuter les termes !

Le 28 mars 1957, alors que le Gouvernement du président Guy Mollet vivait ses dernières journées, au *Journal officiel* du Conseil de la République parut une question orale avec débat d'un monsieur dont vous avez peut-être entendu parler. Il s'agissait de M. Michel Debré.

**M. Louis Namy.** Ah oui !

**M. Bernard Chochoy.** On s'en souvient dans la maison !

**M. Georges Guille.** M. Michel Debré adressait au secrétaire d'Etat à l'énergie atomique de l'époque une question dans laquelle il lui demandait pour quelles raisons il se refusait avec le Gouvernement à décider, ne serait-ce qu'à des fins militaires, disait-il, la construction d'une usine nationale de séparation des isotopes. Il m'accusait en termes à peine couverts de haute trahison puisqu'il me demandait s'il fallait voir dans ce refus une preuve d'obéissance à des puissances étrangères.

Alors, je pose la question suivante : à ce moment-là — le 28 mars 1957 — M. Michel Debré mentait-il ou disait-il la vérité ? (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.*)

Il disait la vérité et vous, qui affirmez le contraire aujourd'hui, que faites-vous donc ?

C'est ma première observation.

La deuxième porte sur les crédits inscrits au deuxième plan quinquennal. Effectivement, le deuxième plan quinquennal, qui fut voté quelques mois après sous le Gouvernement de M. Bourges-Maunoury, comportait une ligne, dont je prends l'entière responsabilité, affectée d'un crédit de 25 milliards de francs destiné à la construction d'une usine de séparation des isotopes. Où avez-vous vu que le Gouvernement de M. Guy Mollet a pris la décision de construire une usine nationale de séparation isotopique à des fins militaires ?

Je ne m'adresse pas au Gouvernement, ce serait en vain, mais, mes chers collègues, si vraiment nous avons décidé, nous, de construire une usine nationale de séparation des isotopes avec 25 milliards quand Pierrelatte leur en coûte plus de 700, c'est que le pouvoir est composé aujourd'hui ou bien de gens incapables ou bien de gens qui ont juré de dilapider les fonds publics. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.*)

Ma troisième observation rejoindra ce qui faisait, monsieur Métayer, l'objet de votre indignation tout à l'heure, je veux dire les libertés que l'on prend avec l'histoire.

Au mois de mars 1963, à l'Assemblée nationale, mon ami M. Cassagne, député de la Gironde, était à la tribune du Palais-Bourbon. Il fut interrompu par un député nommé M. Diomède Catroux. Ce dernier, s'adressant à M. Cassagne, lui dit :

« Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, vous tenez à renier les attitudes prises par vos collègues socialistes autrefois. »

« Dans le gouvernement Mendès-France — poursuivait M. Catroux — dont je faisais partie, vos amis socialistes ont pris avec moi la décision de construire la force de frappe. »

J'avais toujours ignoré jusque-là que le Gouvernement de M. Mendès-France avait pris la décision, lui aussi, de faire la force de frappe. Mais ce n'est pas mon affaire !

Le témoignage de M. Diomède Catroux était impressionnant parce que M. Catroux fut effectivement, avec MM. Chaban-Delmas, Lemaire, le général Kœnig, Schmittlein et quelques autres membres éminents de l'U.N.R., ministre de M. Mendès-France. Mais ce qu'a oublié M. Diomède Catroux, c'est que jamais un socialiste n'a fait partie du gouvernement de M. Mendès-France. (*Applaudissements à gauche.*) Cela vous donne une idée, mes chers collègues, de la valeur des témoignages et des affirmations des membres du Gouvernement et de leurs amis. Ils doivent savoir sans doute qu'ils ne disent pas la vérité, mais ils pensent probablement qu'il en restera toujours quelque chose !

La formule a depuis longtemps désigné des gens qui recourent à de tels procédés. C'est ce qui me dispense d'insister. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre gauche.*)

**M. Jacques Richard.** Voulez-vous me permettre, monsieur Métayer, de vous interrompre pour répondre à M. Guille ?

**M. Pierre Métayer.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Richard.

**M. Jacques Richard.** Je voudrais rétablir la vérité. Ce n'est pas moi qui ai cité le nom de M. Chaban-Delmas ; c'est un de vos amis, M. Montalat, qui, intervenant dans le débat récent à l'Assemblée nationale et parlant de Pierrelatte, a indiqué que le ministre était à ce moment-là M. Chaban-Delmas. Voilà une première précision. D'ailleurs, si j'ai prononcé tout à l'heure le nom de M. Chaban-Delmas, c'était par ironie.

J'ai écouté les explications de M. Guille. Mais, M. Guy Mollet ayant été mis en cause à l'Assemblée nationale par M. Gaston Palewski, je regrette tout simplement qu'il n'ait pas cru devoir répondre au ministre actuel de l'énergie atomique.

**M. Georges Guille.** Si je mettais en cause en ce moment M. Baumel, il ne me répondrait pas parce qu'il n'est pas là ! (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Pierre Métayer.** Avant de poursuivre mon exposé, je voudrais répondre à l'observation de M. Richard. J'ai sous les yeux le *Journal officiel* du 16 juillet 1962.

**M. Jacques Richard.** C'est de l'histoire ancienne !

**M. Pierre Métayer.** Au cours de la séance qui se tenait ce jour-là, M. Guy Mollet répondait ainsi à M. Debré :

« Alors, pourquoi tricher ? Vous avez fait votre choix. Vous voulez une force de frappe française, soit, mais ce choix est le vôtre. Pourquoi essayez-vous de prétendre qu'il serait le nôtre ? Pourquoi prétendre qu'il y aurait ainsi continuité ? Pourquoi ? Pourquoi ? »

Et il ajoutait :

« C'est vous et uniquement vous qui avez décidé la construction de la bombe atomique. »

Je ne comprends d'ailleurs pas que, depuis 1958, où vous répudiez l'héritage de la IV<sup>e</sup> République, vous ne reconnaissiez même pas l'effort de construction qu'elle a fait depuis 1945 et que, justement, pour la bombe atomique, vous vouliez nous faire partager vos responsabilités.

Alors ne continuez pas à tricher. Votre bombe est à vous, uniquement à vous ; gardez-la. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Mais l'opinion publique doit savoir ce qu'est la contrepartie de votre régime de fausse grandeur, de prestige ridicule et de gaspillage. Pour appliquer votre politique, monsieur le ministre, vous êtes condamné, malgré vos affirmations contraires, à pratiquer une politique de régression sociale. Donnant la priorité aux dépenses improductives, dont nous dénonçons le caractère inflationniste, vous refusez au pays les investissements nécessaires, vous empêchez la construction d'écoles, d'hôpitaux, d'autoroutes ; vous opposez une barrière scandaleuse aux revendications des salariés des services publics et de l'industrie privée au nom d'une stabilisation des prix que vous détruisez vous-même ; vous refusez à la jeunesse l'espérance d'un avenir heureux et vous ne lui offrez pas d'autre idéal et d'autre perspective que la guerre et l'anéantissement.

Mesdames, messieurs, les socialistes, vous le savez, s'ils sont patriotes — et ils l'ont prouvé à maintes reprises — ne croient pas à la fatalité de la guerre. Ils sont persuadés qu'une politique générale de progrès est nécessaire à la défense du pays. Ils ne pensent pas que toutes les ressources doivent être consacrées en priorité aux dépenses militaires. Ils ont conscience qu'un conflit mondial amènerait la destruction de la France. Ils ont confiance dans la raison des hommes. Ils ne sont pas suffisamment fous pour déchaîner un suicide collectif et ils croient comme Jaurès que l'humanité est maudite si, pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement.

Ils ne vous suivent donc pas et contestent avec vigueur votre politique. Ils continueront à la dénoncer. Ils sont certains que bientôt l'opinion publique, enfin avertie, la rejettera et vous écartera du pouvoir. (*Applaudissements à gauche, ainsi que sur divers bancs au centre gauche.*)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je n'ai pas l'intention de ranimer une polémique ouverte avec M. Guille, je crois, voilà un ou deux ans.

**M. Georges Guille.** Cela s'est produit si souvent !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je répète ce que j'ai dit et en le faisant je n'ai attaqué personne. J'ai simplement cité le protocole du 30 novembre 1956, qui est signé de M. Bourges-Maunoury et de vous-même.

Il y est déclaré que « le commissariat à l'énergie atomique prévoira, dans le cadre des décisions du Gouvernement, une fabrication d'uranium 235 enrichi à haute concentration... » Nous savons ce que cela veut dire. Mais il est plus précis encore : « ... soumise aux seules restrictions que pourrait envisager le Gouvernement français. Le commissariat à l'énergie atomique consacra le plutonium nécessaire aux études et expériences sous la rubrique relative aux explosions nucléaires ». Voilà ce que j'ai dit.

La voie dans laquelle vous vous êtes engagé et dont je félicite le Gouvernement de l'époque était irréversible. (*Interruptions à gauche.*)

Je vous en prie !

Par conséquent, il n'y a aucune allusion ni aucune intention à l'encontre de ce que vous avez voulu faire.

Alors je vous en supplie : n'égarons pas le débat. Il y a là un protocole très clair engageant le gouvernement de M. Guy Mollet, contrairement à ce qu'il a dit dans son discours d'investi-

ture, mettre en fabrication les éléments propres à la réalisation de la bombe atomique.

**M. Marcel Champeix.** Il s'agissait d'expériences — vous le dites vous-mêmes — et non de constructions sur un plan industriel. Vous avez également parlé de restrictions, mais vous l'avez dit assez légèrement pour que ce ne soit pas entendu de l'Assemblée.

Ne travestissez pas la vérité, s'il vous plaît !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Ce n'est pas dans mes habitudes.

**M. le président.** Non, vraiment, je vous en prie !

**M. Georges Guille.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Guille, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Guille.** Monsieur le président, mes chers collègues, pas plus que M. le secrétaire d'Etat je n'entends passionner, ni prolonger ce débat. M. le secrétaire d'Etat a d'ailleurs été parfaitement courtois, je le serai aussi.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. L'affaire est entendue. La responsabilité qu'on veut nous faire porter, c'est celle de la décision de la construction d'une usine nationale de séparation des isotopes ; c'est la paternité de la force de frappe. Nous le nions et on ne le conteste plus.

On reparle d'un protocole où il est question de favoriser les études, les expériences, la recherche, dans le fonds communes d'ailleurs, entre le commissariat à l'énergie atomique et ses techniciens et ceux des services de l'armée. C'est vrai. Il s'agissait bien d'études, de recherches, d'expériences que nous n'avons aucune raison de renier. Il aurait été indigne de ne pas le faire ; mais vous renoncez — j'en prends acte — à rejeter sur nous la responsabilité de la décision de l'usine nationale de Pierrelatte et de la force de frappe.

Ainsi les choses sont bien claires. Nous avons fait le premier plan quinquennal de développement de l'énergie atomique. C'est notre fierté. Nous avons fait un effort considérable à l'époque pour rendre possible ce développement et nous en sommes fiers. Vous êtes en train de l'utiliser à de mauvaises fins, ruineuses pour ce pays. Cette responsabilité, c'est la vôtre. Gardez-la ! (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le général Petit.

**M. le général Ernest Petit.** Mesdames, messieurs, le projet de loi de programme qui nous est présenté pose avant tout, comme le budget militaire de 1965, le problème de l'armement stratégique thermo-nucléaire destiné à dissuader un agresseur éventuel.

Mais les chiffres donnés ne comportent aucune justification ; ils ne permettent donc pas aux observateurs même les plus avisés de nous indiquer le montant des dépenses qu'exigeront les réalisations envisagées. Les études diverses, les essais, les expérimentations concernant l'armement nucléaire comportent nécessairement de nombreuses incertitudes et même des inconnues qui, si le projet était adopté, seraient la cause qu'à coup sûr au cours des six années prochaines de très nombreux milliards supplémentaires seraient engloutis.

L'exposé des motifs affirme que le montant financier de la loi de programme s'élève à quelque 55 milliards de francs. Mais si nous y ajoutons les 6 milliards du budget militaire de 1965 et les inévitables dépassements de crédits, dont parlait à l'instant M. Métayer — même s'ils ne sont que du même ordre que ceux des exercices précédents — nous pouvons estimer qu'à la fin de l'année 1970 le total atteindra environ le triple de ce qui nous est demandé. Or, nous avons, vis-à-vis de notre peuple, des devoirs impérieux qui exigent que nous conservions nos ressources pour la satisfaction de ses besoins vitaux et sociaux, si nous entendons que la France se maintienne à l'avant-garde de la civilisation et du progrès. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons aussi, à ce sujet, un devoir précis à remplir dans le monde, celui de consolider la paix parce que c'est le bien le plus précieux auquel aspire incontestablement la très grande majorité des hommes ; la paix, afin de pouvoir travailler et vivre dans la dignité.

Pour cette paix, l'Assemblée générale de l'O. N. U. a rappelé que le problème le plus important qui se pose au monde est celui du désarmement, du désarmement général et contrôlé. Sans doute n'est-ce pas pour demain. Mais aujourd'hui, il convient pour notre prestige autant que pour l'exemple que nous renoncions d'abord, nous Français, à l'armement nucléaire, afin d'être en mesure de demander aux autres membres du club atomique, y compris la Chine — la vraie, celle de 700 millions d'habitants — de procéder au désarmement nucléaire contrôlé, et aux autres puissances de s'engager à n'utiliser l'énergie atomique ou nucléaire que pour des œuvres humanitaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ajoute qu'aujourd'hui nul ne doit plus ignorer la formidable puissance de destruction des 16.000 bombes nucléaires de vingt mégatonnes qui existent dans le monde. Nul non plus

ne doit ignorer que les Etats-Unis détiennent sur leur territoire 95 p. 100 des armes nucléaires des puissances occidentales.

Qu'il me soit, en outre, permis de rappeler que le savant américain Pauling affirme que les essais d'armes qui ont été effectués jusqu'à présent, et totalisant 600 mégatonnes, affecteront au cours du temps, pendant des milliers d'années, de 3 à 80 millions d'enfants si gravement « qu'ils souffriront d'infirmités mentales ou physiques notoires ou qu'il s'agira d'enfants morts-nés ou morts en bas âge, et que le mal ne s'atténuera que légèrement de génération en génération ».

Les enfants et les jeunes mères dont des médecins nous parlaient avant-hier soir à la télévision, en nous présentant quelques-uns d'entre eux, ne sont-ils pas des victimes des essais d'armes nucléaires ?

Le même savant ajoutait : « L'utilisation d'une seule bombe de 20 mégatonnes dans l'atmosphère ou à la surface de la terre causera, par ses éléments radioactifs, des maux graves à 500.000 enfants à naître ou entraînera leur mort. C'est là ce qu'il en coûte à un pays pour essayer une seule bombe H. Chacun doit le savoir ».

Les peuples civilisés, et par conséquent nous-mêmes, peuvent-ils rester indifférents devant de telles perspectives indignes de l'humanité de notre temps ?

**M. Marius Moutet.** Très bien !

**M. le général Ernest Petit.** J'entends bien que le Gouvernement et les partisans de la loi de programme défendront leurs vues en affirmant, comme l'a fait l'exposé des motifs, qu'il s'agit de dissuader un agresseur éventuel. Mais il s'agit là d'un mensonge grossier, de plus en plus évident aux yeux des simples gens, évident également aux yeux des hommes responsables du destin de la France et du monde.

L'Union soviétique a et continuera à avoir besoin de la paix. Son peuple, comme chaque citoyen, est parfaitement conscient de cette nécessité, comme il est d'ailleurs conscient de ce que l'U. R. S. S. et ses alliés, qui ne menacent personne, sont entourés d'une vaste ceinture de bases militaires étrangères menaçantes et qu'en face de cette menace son devoir est de se tenir prête.

Ce peuple, dont je connais les qualités, car j'ai été le témoin de la guerre qu'il a menée, fut héroïque pendant la deuxième guerre mondiale. S'il a pris la plus grande part à la victoire des alliés, c'est parce qu'il a consenti des sacrifices énormes par patriotisme et par esprit de solidarité internationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aussi bien le général de Gaulle est-il venu à Moscou en 1944 pour la signature, le 10 décembre — cela fait exactement vingt ans — du traité franco-soviétique d'alliance et d'assistance mutuelle minutieusement préparé entre les deux parties.

Par l'article 5, la France et l'Union soviétique s'engageaient à ne pas conclure d'alliance, à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles ; par l'article 6, les deux parties convenaient de se donner l'une à l'autre toute l'assistance économique possible après la guerre, en vue de faciliter et de hâter la reconstruction des deux pays et de contribuer à la prospérité du monde.

C'est exactement ce que me disait, en 1943, le maréchal Staline lorsqu'il me reçut sur les instructions que m'avait données le général de Gaulle.

Depuis la révolution d'octobre 1917, l'Union soviétique n'a pu travailler utilement que pendant trente-six ans, si l'on tient compte que ce pays partit sur la base de ruines et qu'il a eu ensuite l'intervention étrangère et une deuxième guerre à scuténir. Avec son peuple, l'Union soviétique veut continuer à travailler sans cesse pour la paix et le progrès au bénéfice de la condition humaine. Comme tous les peuples sains, les Soviétiques rejettent résolument la guerre d'agression. Les nombreux Français de toutes conditions et de toutes opinions qui se rendent en Union soviétique, chaque année plus nombreux, constatent la volonté unanime de paix du peuple et des gouvernants soviétiques.

J'ai dit précédemment que les Soviétiques avaient pris la plus grande part à la victoire en consentant d'énormes sacrifices, animés en particulier, par leur esprit de solidarité internationale. L'exemple le plus frappant en fut donné au mois de janvier 1945. Le général hitlérien von Rundstedt attaqua alors dans les Ardennes et les forces anglo-américaines fléchissaient sous les coups hitlériens, elles risquaient d'être rejetées à la mer tandis que Strasbourg, libérée depuis peu, risquait d'être reprise par l'ennemi. C'est alors que Churchill, en homme politiquement avisé, envoya à Staline, le 5 janvier, un S. O. S. lui demandant de déclencher au plus tôt l'offensive de la Vistule que préparait le Haut commandement soviétique. Staline répondit affirmativement le 7 janvier en faisant remarquer que les conditions atmosphériques de l'époque interdisaient à l'observation aérienne et à l'observation terrestre de donner les coordonnées exactes des blockhaus ou autres objectifs à détruire par l'artillerie sur la rive gauche du fleuve. Il n'est pas un seul

officier, s'il est artilleur, qui puisse affirmer qu'on peut faire un tel travail au mois de janvier ou au mois de février. Néanmoins, le déclenchement de l'offensive eut lieu cinq jours après, le 12 janvier. Ce fut un succès. La Vistule fut franchie ; les blockhaus et autres obstacles furent enlevés par les chars et l'infanterie soviétiques au prix du sacrifice de combien de milliers d'hommes qui savaient qu'il s'agissait de dégager au plus tôt les alliés de l'étreinte hitlérienne dans les Ardennes.

C'est grâce à ce sacrifice et à la victoire qui le couronna que le général von Rundstedt et ses troupes furent rappelés vers l'Est pour faire front à l'offensive soviétique de la Vistule. Strasbourg ne courut plus aucun risque tandis que les généraux Eisenhower et Montgomery purent reprendre leurs opérations et leur marche vers la victoire des alliés. C'était bien là le fruit de l'esprit de solidarité internationale de l'Union soviétique, de son peuple et de son armée.

L'Union soviétique n'est pas et ne peut pas être l'agresseur éventuel. Si un mauvais exemple a été donné au mois d'août 1945, se soldant à Hiroshima par 60.000 tués et à Nagasaki par 40.000 morts, l'heure est venue pour la France d'abandonner la préparation du massacre de l'humanité, et par conséquent de notre pays, et de donner un autre exemple, celui du renoncement à l'armement thermo-nucléaire. Ce serait le premier pas important vers le désarmement général et la paix durable.

Je terminerai en soulignant que la France et tous les peuples pacifiques doivent intervenir au plus tôt dans ce sens. Si la République fédérale allemande accepte avec empressement la force multilatérale que lui offrent les Etats-Unis, ce n'est pas sans raison. Je rappellerai simplement à ce sujet qu'après les réunions revanchardes qui se produisent régulièrement chaque année en République fédérale allemande sous le patronage d'hommes politiques influents et de membres du Gouvernement, tout récemment, à Paris, le 3 et le 4 de ce mois, M. Erich Mende, vice-chancelier du gouvernement de Bonn, réclamait pour l'Allemagne les frontières de 1937.

Nous devons dire non à la force multilatérale ; ce non sera mieux entendu si nous renonçons définitivement à l'armement atomique ou thermonucléaire. Notre position dans le monde serait claire et annonciatrice d'un mouvement de désarmement général correspondant à la volonté pacifique des masses populaires du monde entier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pinton.

**M. Auguste Pinton.** Monsieur le président, mes chers collègues, tout à l'heure mon âme de professeur d'histoire a tressailli au spectacle de cette controverse rétrospective à laquelle je n'ai pu me joindre ; j'espère que mon intervention sera moins génératrice de passion. Au demeurant, elle revendique un premier mérite qui, celui-là, sera incontestable : la brièveté. Ce n'est, et pour cause, ni en technicien, ni en financier que je parlerai, mais Descartes, qui est un homme bien utile pour ce genre de citation, ayant dit que le bon sens était la chose du monde la mieux partagée, je ne vois pas pour quelle raison je n'en aurais pas ma petite part. C'est la seule raison que je veuille et que je puisse invoquer pour vous prier d'écouter mes réflexions.

Donc, je n'entends pas entrer dans la complexité des aspects militaires, financiers, voire économiques, du texte soumis à notre discussion. Ce que je sais seulement, c'est qu'on nous demande un effort très lourd. Cela a été démontré. Je l'ai dit modestement moi-même hier, au cours de la discussion du V<sup>e</sup> Plan. N'oublions pas, en effet, que si ce plan, tout au moins l'esquisse qui nous a été soumise, envisage une progression des dépenses militaires jusqu'à l'indice 127-128, égal à celui du produit intérieur brut, une distinction doit être faite.

Ce qu'on intitule pudiquement, je le reconnais, les « achats des armées », c'est-à-dire les dépenses de la force de frappe, iront jusqu'à 134-135, c'est-à-dire au moins autant que celles du logement auquel on a cependant, en paroles tout au moins, reconnu une priorité exceptionnelle. En revanche, les autres dépenses militaires, y compris bien entendu toutes les soldes, ne seront affectées que d'un indice 116-117.

Qu'est-ce que cela veut dire ? L'examen des chiffres, et plus encore les déclarations renouvelées des gouvernants, indiquent, sans équivoque, que la France entend sinon sacrifier, du moins laisser à un plan secondaire, ce qu'on appelle les armements classiques au bénéfice d'une force dite de dissuasion dont personne n'ose contester, quels que soient son orgueil et sa démesure, que dans la meilleure des hypothèses elle serait et de très loin surclassée aussi bien par la Russie que par les Etats-Unis qui, eux, cependant, ont conservé de puissantes armées traditionnelles.

Alors, qu'espère-t-on de l'armement atomique mis au premier rang de nos préoccupations ? Voulez-vous, pour un très court instant, que nous entrons dans le domaine du roman d'anticipation dont la principale et la plus agréable qualité est de ne jamais se traduire dans la réalité ? Sous la réserve de cette caution d'irréalité, je supposerai que la France, par une affreuse

hypothèse, soit entraînée dans une guerre. Je supposerai encore, par une autre hypothèse, hélas ! beaucoup moins invraisemblable étant donné les caractères, les méthodes et l'orientation de notre politique étrangère, qu'elle doive affronter seule et sans alliés un adversaire disposant à la fois d'une armée traditionnelle et d'une force de frappe vingt, trente ou peut-être cinquante fois supérieure à la nôtre. N'est-il pas infiniment probable que, dans cette hypothèse, l'adversaire heureusement éventuel ne se servirait pas plus de l'arme atomique que Hitler, que cependant les sentiments d'humanité n'étouffaient pas, ne s'est servi, pendant la seconde guerre mondiale, des gaz asphyxiants ?

Pour résister à une pareille attaque, vous n'aurez plus d'armée traditionnelle digne de ce nom et notre résistance, pour flatteuse qu'elle puisse être pour nos petits enfants — comme la « Maison des dernières cartouches » ou la « Charge des cuirassiers de Reischaffen » — ne sera plus qu'un baroud d'honneur.

Existe-t-il quelqu'un en France qui puisse imaginer de notre part une menace de recours aux armes atomiques quand l'adversaire se sera bien gardé d'en faire usage ? Existe-t-il quelqu'un en France, et s'il existe qu'il se lève ! qui puisse envisager l'effroyable possibilité de presser le bouton de la mort en sachant d'avance que les armes dont nous disposons pourraient peut-être, en admettant qu'elles arrivent, détruire une ou deux villes, petites ou moyennes, de l'ennemi, mais que la réplique de celui-ci détruirait à coup sûr le tiers ou la moitié de la France ?

On nous objecte : mais la possession d'une force de dissuasion, puisque c'est le nom qu'on tient à tout prix à lui donner, suffira à décourager l'ennemi virtuel de nous attaquer, fût-ce par des moyens non atomiques. Supposez-vous cet adversaire virtuel assez borné pour ne pas poursuivre un peu plus loin votre propre raisonnement et pour ne pas être bien assuré qu'à moins de folie pure la France ne prendra pas un risque aussi monstrueux et aussi démesuré ?

Dès lors, votre force de dissuasion n'aura servi qu'à dissuader la France qui, pour une force dont humainement elle ne saurait se servir, se sera privée d'une force traditionnelle respectable. Pour ne pas être submergée par un ennemi arrivant, ou peu s'en faut, l'arme à la bretelle, nous n'aurons que la ressource de nous précipiter dans les bras d'alliés auxquels nous n'aurons cependant ménagé ni les rebuffades, ni les avanies et, pour obtenir leur aide dans des circonstances désespérées, de passer par toutes leurs conditions, si dures soient-elles pour cette indépendance dont on parle tant.

Alors, à quoi bon tout ce tapage qui, au moins à l'étranger, n'impressionne personne ? Si vous voulez sauver la face, si vous voulez ménager certain orgueil dont on prétend qu'il est considérable, acceptez les amendements des commissions du Sénat. Ils permettront d'orienter l'effort déjà engagé dans la seule voie où il soit concevable, celle de l'armée européenne, avec toute l'autonomie que nous souhaitons, autant que vous, dans le cadre d'une organisation des alliés atlantiques qui est, que cela plaise ou non, la seule force de dissuasion. (*Applaudissements au centre gauche et sur certains bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lecanuet.

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est bien évident — toutes les interventions le montrent — que le débat porte sur les problèmes politiques.

L'organisation de la défense, c'est l'objet qui est l'enjeu de notre discussion, est fonction de la politique étrangère ; les objectifs de la défense militaire sont liés aux finalités diplomatiques et les moyens mis à la disposition de cette force militaire sont tributaires de la capacité d'un pays.

C'est à l'intérieur de ces données inéluctables que s'établit le jugement sur la valeur d'un instrument militaire.

Or, notre politique étrangère, d'une manière d'ailleurs traditionnelle et qui, sur ce point, n'est pas modifiée, obéit en gros à deux grands objectifs. Le premier, le plus essentiel, celui qui est fondamental et permanent, c'est la sécurité du territoire. Le deuxième, qui peut prendre des aspects variables dans l'histoire d'un peuple, ce sont les liens, les obligations qu'il noue avec d'autres pays. C'est ainsi que nous avons noué des liens, jusqu'à présent non dénoués — et j'espère qu'ils le resteront — avec les pays du pacte atlantique et un certain nombre d'autres, très étroits, avec les pays africains.

Devant ce problème, devant un enjeu qui pose pour les consciences les plus hautes préoccupations politiques puisqu'il y va de la sécurité de la France, de sa mission dans le monde et du respect de ses obligations, il est très grave que nous n'arrivions pas, dans le pays comme au Parlement, à nous rejoindre, sinon dans l'unanimité, du moins dans une très grande majorité pour affirmer, comme il est d'usage dans

d'autres grandes démocraties, que la majorité et l'opposition se trouvent finalement d'accord sur leur politique extérieure et sur leur défense.

L'absence d'une unité — unité dont j'ai le regret de constater que le Gouvernement n'engage aucun effort pour la réaliser — est préjudiciable à l'intégrité morale de la nation, préjudiciable à la continuité d'une action qui devrait échapper aux fluctuations de la majorité car aucune majorité, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est permanente.

Elle est préjudiciable dans la mesure où votre loi de programme, non seulement vise les six années à venir, mais, comme les rapporteurs l'ont dit, au-delà, une dizaine ou une douzaine d'années, et prévoit une sorte d'anticipation sur notre avenir du fait que vous voudriez créer une situation irréversible.

Puisqu'il est malheureusement prévisible qu'à l'issue de ce débat, comme de celui qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale, en dépit d'un accord sur les grands objectifs — atlantiques, européens, obligations avec un certain nombre de pays du tiers monde — nous n'arriverons pas finalement à conjuguer dans la même résolution nos volontés, je voudrais contribuer modestement à une certaine clarification qui consiste à marquer les points sur lesquels vous, Gouvernement, et nous, nous sommes d'accord, et les points sur lesquels subsiste un grave désaccord.

Cette clarification est nécessaire, d'abord pour nous-mêmes, pour dissiper un certain nombre d'illusions et de propagandes qu'on s'acharne à maintenir dans le pays, mais aussi, nous devons y penser tous quand nous parlons du haut de ces tribunes, en raison de la répercussion que nos propos peuvent avoir à l'étranger.

Quels sont, mesdames, messieurs, les points d'accord qui sont déjà apparus dans la discussion à l'Assemblée nationale comme dans la première partie de la discussion au Sénat, ou, en tout cas, les points d'accord mis en relief avec beaucoup de vigueur par le rapporteur de la commission des finances et par celui de la commission de la défense et des forces armées ?

Le premier grand principe sur lequel ceux au nom desquels je m'exprime sont d'accord est le suivant, et je le dis avec force pour qu'on ne continue pas à déclarer qu'il y a une sorte d'opposition dans le pays entre les anciens et les modernes, entre les partisans d'une armée moderne et ceux d'une armée archaïque, c'est qu'il ne peut y avoir d'armée moderne sans un armement atomique. (*Très bien ! sur divers bancs au centre gauche, au centre droit et à droite.*)

Ayant écouté avec infiniment d'intérêt le débat qui s'est instauré à nouveau entre vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et les représentants du parti socialiste, je considère — sans prétendre détenir la vérité historique, car je ne dispose pas d'autres informations que celles qui nous ont été données publiquement — que la V<sup>e</sup> République continue la IV<sup>e</sup>, dans les perspectives toutefois qui sont celles d'une finalité diplomatique qui a changé et qui n'est plus la nôtre.

**M. Pierre Chevigny, rapporteur pour avis.** Exactement !

**M. Jean Lecanuet.** Au demeurant, pourquoi donner ainsi des numéros aux républiques comme s'il s'agissait de monarchies ? (*Sourires sur de nombreux bancs.*) J'ajoute que si, un jour, il doit y avoir une république V bis, voire une VI<sup>e</sup> république...

**M. André Méric.** Bientôt !

**M. Jean Lecanuet.** ... je suis convaincu qu'elle ne dérogera pas à ce principe inéluctable que vous avez mis, à juste titre, en relief, à savoir qu'une armée moderne ne peut pas ne pas impliquer des moyens nucléaires. (*Très bien ! très bien ! au centre droit.*)

Le deuxième principe, qui a été déjà indiqué, mais qui n'a peut-être pas été souligné avec suffisamment de force, c'est que l'Europe — nous passerons dans quelques instants à l'examen de ce qu'il faut entendre par là — ne peut s'en remettre passivement à la puissance américaine pour assurer sa sécurité. (*Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Déjà sur ce principe, voulez-vous me permettre, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques observations ? Quand je dis que l'Europe ne peut pas s'en remettre passivement pour sa défense à la protection américaine, j'établis ce principe non pas — comme j'ai cru trop souvent le sentir à travers les déclarations du Gouvernement — sur une défiance à l'égard de nos alliés, mais simplement sur le sens de la responsabilité et de la dignité que l'ensemble européen doit apporter pour assumer la plénitude de sa mission dans la défense du monde libre. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

C'est peut-être déjà un léger point qui me sépare du rapporteur de la commission de la défense : je ne crois pas bon de justifier la légitime revendication de l'Europe d'assumer ses responsabilités par une défiance à l'égard des Etats-Unis d'Amérique.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas une défiance.



**M. Jean Lecanuet.** Cette défiance ne me paraît ni juste ni constructive.

D'abord, elle est injuste car il suffit d'évoquer l'aide américaine au cours des deux dernières guerres pour montrer qu'au lieu de mettre l'accent sur la défiance nous devrions le mettre sur la confiance, mais j'entends bien que la situation a changé, que les idées diffèrent et que les données ne sont plus exactement les mêmes.

Ici, j'apporte un deuxième correctif : fonder la revendication, pour l'Europe, de son autonomie de défense sur la défiance à l'égard des Etats-Unis d'Amérique est une position irréaliste, car la perte de l'Europe entraînerait fatalement, tôt ou tard, celle des Etats-Unis.

C'est à juste titre, selon moi, que les Britanniques n'arrivent pas à imaginer la situation où ils seraient amenés à utiliser leur arme décisive sans que les Etats-Unis ne soient d'accord, ne se trouvent impliqués dans un tel conflit. La distinction, qui est d'orthodoxie gouvernementale, entre les intérêts vitaux, sur lesquels les Etats-Unis et l'Europe sont liés, et les intérêts marginaux, sur lesquels ils seraient séparés, ne me paraît pas avoir un fondement. Elle m'échappe, comme elle échappe, je dois le dire, à la conception de la diplomatie britannique.

L'intérêt vital pour les Etats-Unis, c'est l'intégrité de ce qui reste de l'Europe libre ; la frontière des Etats-Unis passe par l'Europe. Il est donc vain, à mon sens, de poser en termes de caractère subjectif de défiance ou de confiance nos rapports avec les Etats-Unis d'Amérique, car ces rapports sont fondés sur des faits et une imbrication des défenses qu'aucune politique ne peut méconnaître.

Ensuite, cette défiance, que l'on utilise trop souvent à l'égard des Français pour justifier l'effort qui leur est demandé, me paraît négative à un double titre. Elle est la négation de la solidarité entre les alliés puisqu'elle aboutit, que vous le vouliez ou non, à mettre en doute la valeur intrinsèque de toute alliance...

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** ... et revient à mettre en doute la résolution des Etats-Unis à notre égard. Par conséquent, objectivement, quoi que vous en pensiez, vous développez une sorte d'encouragement à l'isolationnisme, qui serait la pire des catastrophes pour la France s'il devait se réaliser. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

L'argument de la défense est enfin négatif pour une dernière raison, c'est qu'il corrompt du dedans la solidarité européenne. Comment voulez-vous faire croire à notre propre résolution au service des alliés si vous doutez de la leur à votre égard ? Il y a là une contradiction et une contamination que vous devez chasser des propos officiels et que nous avons trop souvent entendues.

Ce n'est donc pas mesdames, messieurs, pour cause de suspicion à l'égard des Etats-Unis d'Amérique, mais pour des motifs de dignité et de responsabilité que nous devons, à partir de la reconstruction économique de l'Europe, aspirer au développement de son rôle dans la défense du monde libre.

Nous sommes donc, monsieur le secrétaire d'Etat, en désaccord sur vos mobiles, mais d'accord sur l'objectif, dans les conditions que je vais maintenant préciser, d'une plus grande autonomie de la défense et de l'action diplomatique de l'Europe. Si je rapproche ces deux principes, le principe d'après lequel toute armée moderne ne comporte un armement atomique et le principe de la nécessité pour l'Europe de s'affirmer quant à sa défense, je suis conduit — et vous vous attendez à cette conclusion car ce n'est pas la première fois que nous en délibérons dans cette enceinte — à affirmer que seule l'Europe peut constituer une organisation valable de défense si cette organisation doit être dotée de ces moyens nucléaires.

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet.** Il en résulte — je le dis en passant, mais cette notation doit être faite après nos rapporteurs — que ce qu'il est convenu d'appeler le projet de force multilatérale, en l'état actuel des propositions américaines, ne constitue pas à nos yeux une solution satisfaisante puisqu'il laisse de côté le problème fondamental de la responsabilité de l'emploi de l'arme nucléaire.

Voilà les trois points d'accord que je tenais à manifester au départ pour traduire notre état d'esprit, afin que le débat dans sa deuxième partie, dans ses répliques, puisse se fonder sur des précisions.

Arrivé à ce point de mon exposé, j'entends à l'avance la réponse du Gouvernement ; c'est d'ailleurs celle que M. le Premier ministre a faite à l'Assemblée nationale : « Vous voulez faire l'Europe ? Nous aussi. La force de frappe française est le début d'une force de frappe européenne. Commençons par le commencement ; la suite se développera naturellement ». La seule argumentation, si j'ose dire que c'est une argumentation, qu'ait employée M. Pompidou pour justifier cette doctrine a consisté à dire que la force française, du fait qu'elle était

française — je suppose qu'il faut l'interpréter et dire : du fait que la France est en Europe — que la force française est une force européenne.

De quelle Europe s'agit-il ? S'agit-il d'une simple expression géographique, aux contours d'ailleurs singulièrement indécis dans vos propres perspectives ? S'agit-il d'une simple juxtaposition des Etats ? Ou encore s'agit-il — il y aurait là un léger progrès qu'on nous laisse entrevoir après une relance politique pour l'année prochaine — d'une entité quelque peu politique reposant sur des engagements mutuels ? Ou bien votre finalité est-elle, comme nous ne cessons de le réclamer depuis des années dans cette enceinte, l'avènement d'une véritable communauté politique dotée de tous les moyens d'intégration indispensables pour que l'Europe soit autre chose qu'une simple expression verbale ? Voilà les questions qui sont au fond du problème et que je voudrais rapidement traiter devant vous.

Pour y répondre, je dois envisager deux questions. Première question : tant que votre force européenne n'est que la force française, car dans votre projet elle n'est rien autre, quelle est la valeur de votre force atomique au regard de la sécurité de la France et de l'Europe ?

Deuxième question, et c'est là sans doute où vous m'attendez : que pourrait être une véritable défense européenne ? Si je me plie sous le poids d'une question aussi rude, c'est que je voudrais tenter, par une esquisse nécessairement limitée, de répondre à une objection que vous avez faite à différentes reprises et qui est juste. Il ne suffit pas de réclamer une force de frappe européenne. Il faut surmonter un certain nombre d'objections qui sont inhérentes à la réalisation d'une telle force européenne. Tels sont les points que je vais traiter rapidement devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat.

D'abord, la valeur de la force française de frappe, de la force de dissuasion — la terminologie varie suivant les orateurs et suivant les moments. J'irai à cet égard rapidement car tous ceux qui m'ont précédé en ont fixé, je crois, d'une manière très nette les limites. Il est bien vrai que dans la loi de programme que vous nous présentez presque tout est pratiquement orienté vers cette force nucléaire que vous voudriez constituer ; le reste, c'est-à-dire l'armée de terre, de mer et de l'air, est laissé à la portion congrue.

Encore ce programme de disette pour les armes dites « conventionnelles » — et on a tort, sans doute, de les appeler ainsi, car il faudrait plutôt les appeler des « armes modernes d'interventions » puisqu'elles vont être dotées de moyens nucléaires de caractère tactique — ne sera rempli que si vous gagnez vos deux paris, l'un financier, l'autre technique.

Le pari financier vous concerne tout particulièrement. C'est celui qui a trait à la progression de 5 p. 100 du revenu national, qui a été fixé par le plan, à un moment où l'évolution de la conjoncture économique rend ce pari sinon perdu, pour le moins incertain.

Il y a un second pari, qui se trouve à l'intérieur même de l'« enveloppe » financière que vous avez décrite au début de cette discussion, monsieur le secrétaire d'Etat. Comment croire, à moins de partager votre optimisme, que l'usine de Pierrelatte, pour ne citer que cet exemple, destinée à produire l'uranium enrichi indispensable à la bombe H, représente un objectif capable d'être atteint dans les limites des prévisions alors que vos prévisions financières pour le Plan qui s'achève ont été dépassées régulièrement dans l'ordre de ces réalisations.

Comment oublier — je voudrais m'appesantir sur cet argument, car vous me l'avez opposé voici quelques années — que la Grande-Bretagne, que vous donniez en exemple en nous indiquant que la France peut bien faire ce que ce pays réalise, a dû, sinon renoncer à son acquit, du moins limiter ses ambitions, mettre un terme à ses plans et rechercher, dans d'autres voies que celles que nous recherchons nous-mêmes, rechercher dans une intégration atlantique la solution à son problème de défense ? Pourquoi, sinon parce qu'elle constate, ce que vous serez fatalement amenés à constater un jour ou l'autre sur le plan économique et financier, que la force de dissuasion dont vous rêvez n'est pas à la mesure d'un pays de la dimension et des ressources de la Grande-Bretagne ou de la France.

Si donc vous persévérez dans l'exécution de votre programme nucléaire où trouverez-vous les moyens financiers ? Sur les économies ? Lesquelles ? Celles que vous faites sur les effectifs ? Vous êtes passés en quelques années d'un peu plus d'un million d'hommes à moins de 600.000 ; je ne crois pas que vous puissiez descendre au-dessous. Sur les dépenses de matériel ? Il faudrait alors — plusieurs orateurs l'ont dit et je souscris à leurs craintes — prévoir l'abandon de quelques améliorations déjà insuffisantes qui sont inscrites dans votre projet pour les forces terrestres, maritimes et aériennes de caractère classique.

Faute de trouver vos ressources complémentaires dans des économies à mes yeux impossibles, les trouverez-vous dans un nouvel effort fiscal ? Quand le constaterez-vous ? Certes pas avant les élections présidentielles ; peut-être après. (*Sourires.*)

Il serait utile que dès maintenant vous mesuriez avec clarté la dimension de l'effort économique et financier auquel vous devrez faire face. Que restera-t-il de l'armée française ? Où et quand pourra-t-elle intervenir quand ce qui reste de sa puissance sera immobilisé dans le Pacifique ? Où seraient nos moyens de riposte à une agression limitée s'il fallait protéger le territoire national ? Où sont vos moyens de protection civile face à un cataclysme s'il se déclençait ? Aucune graduation, aucune *escalation* — pour prendre un terme qui ne doit pas être français mais qui est passé dans le vocabulaire technique militaire — ne serait possible compte tenu des moyens inscrits dans votre projet en cas de conflit même limité.

Nous serions donc condamnés au « tout ou rien » et ce rien, c'est ce peu de forces classiques modernes auxquelles votre loi de programme nous condamne.

Que feriez-vous, par exemple, si une menace comme nous avons failli en connaître se précisait sur Berlin ? De quels moyens de riposte, de protection, disposeriez-vous ? Quelles forces pourriez-vous mettre en œuvre ? Pour l'instant — et j'en arrive à la partie purement nucléaire de votre programme, la finalité de votre effort — pour l'instant, des *Mirage IV* pourvus de bombes A dont le Gouvernement d'ailleurs, j'y insiste après d'autres orateurs, reconnaît qu'ils perdront leur valeur stratégique dans très peu d'années. En ont-ils même une certaine dès maintenant ? Pourriez-vous répondre avec précision à cette question ?

Pourquoi, en tout état de cause, pour une période aussi limitée et transitoire, puisque vous reconnaissez leur inutilité stratégique dans quelques années, y consacrer des sommes aussi considérables ?

La même critique n'est-elle pas applicable à votre projet d'engins « sol-sol-balistique-stratégique » qui exposent, me semble-t-il, plus qu'ils ne protègent un territoire aussi dense et aussi étroit que le territoire français ? Pourquoi cet acharnement à produire tout de suite des engins coûteux et réputés transitoires ?

Nous touchons ici, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'une des grandes différences entre vos conceptions et les nôtres. Si nos idées avaient la responsabilité du pouvoir, nous poursuivrions les recherches atomiques à des fins militaires, mais nous arrêterions les productions temporaires, transitoires, aussi illusoire que ruineuses pour le budget dont vous avez la charge. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Reste pourtant à apprécier objectivement, en dehors de ces fabrications transitoires annoncées comme dépassées avant même que d'exister, le terme de l'effort qui est inscrit dans votre loi, c'est-à-dire la force nucléaire qui existera autour des sous-marins atomiques. Sans reprendre les réserves qu'appellent les paris techniques et financiers, sans contester la valeur, au point de vue militaire, de cette arme qui sera réalisée à un, puis deux et, semble-t-il, trois exemplaires et sans même soulever l'objection — cependant, vous en conviendrez, très sérieuse — tirée de l'évolution des techniques et des moyens de riposte chez les géants atomiques — car le temps continuera de travailler pour eux et peut-être même leur permettra-t-il d'avoir enfanté les moyens de parade à ce que vous avez réalisé — même, dis-je, en laissant de côté toutes ces objections cependant considérables, la question que nous devons poser est la suivante : cet armement nucléaire sous-marin assurera-t-il la sécurité de la France ? Plus que de la France, de l'Europe, puisque telle est votre doctrine ? Avant de creuser cette question, la plus importante puisqu'elle est la finalité de votre programme, il convient d'abord d'observer qu'en tout état de cause la France, pendant les dix ans qui nous séparent de l'apparition des sous-marins atomiques — puis-je vous prier d'en faire l'aveu ? — n'aura pas de défense digne de ce nom.

M. Raymond Aron, que vous me permettez de citer, a écrit il y a quelques jours dans un quotidien du matin :

« Suggérer que la force française assurera seule, dans quelques années, la sécurité du pays ou qu'elle offrira une garantie que ne donne pas l'engagement américain, c'est abuser l'opinion. »

Pendant dix ans — et selon moi pendant une durée plus longue encore — la sécurité de la France reposera presque entièrement sur la protection américaine. Pendant toute cette période, l'ambition d'indépendance, noble mais irréalisable, que vous affirmez masquera une protection vide de contenu militaire et politique. Pendant toute cette période, il faut avoir le courage de le dire et cesser de tromper l'opinion, c'est à l'abri de cette sécurité américaine que vous vous donnerez les apparences de vous en passer. (*Vifs applaudissements à gauche, sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre gauche et à droite.*)

Mais au bout, tout au bout de cette longue période et de cette impasse, déboucherons-nous au moins sur une force capable d'assurer la sécurité dans l'indépendance ? La possession de ces sous-marins, avec leurs engins, nous garantit-elle cette finalité ? Le Gouvernement, j'imagine, le pense et le croit. Je ne lui fais pas

l'injure d'imaginer que, s'il nous présente un projet de cette importance, il ne lui attache pas toute sa conviction.

Mais sur quoi fonde-t-il ce projet ? Sur une théorie dont vous ne nous parlez plus, mais qui cependant reste à l'origine de votre effort, c'est la théorie de la dissuasion proportionnelle. Vous m'excuserez de vous dire qu'elle continue, plus que jamais, de me paraître illusoire. Sans doute est-il vrai qu'un armement nucléaire, même réduit, même restreint, celui que vise votre équipement en sous-marins atomiques, conservera une valeur intrinsèque de destruction et que celle-ci n'est pas négligeable. Mais le problème est de savoir si la menace que constituera cet armement atomique est de nature à équilibrer, à faire hésiter une puissance de même poids ou d'un poids supérieur.

Voilà le fond de la question, voilà le postulat qui est à la racine de votre projet.

Eh bien, je n'arrive pas à suivre cette doctrine. Il n'est pas vrai, me semble-t-il, que la France seule — car il s'agit bien de cela, c'est le fond de votre doctrine, de votre conception et de votre effort — il n'est pas possible que la France seule puisse équilibrer un adversaire éventuel, tout en espérant que l'éventualité ne se produira jamais, tel que l'Union soviétique.

Il me revenait en mémoire, en réfléchissant aux propos que nous allions échanger aujourd'hui, le vieil apologue ou la vieille vérité — je ne veux pas me prononcer sur la véracité de tout ce qui est dans la Bible — de David et de Goliath. Est-ce que David dissuade Goliath ? Mais David, du premier coup, d'un seul coup de sa fronde, a terrassé Goliath. Cependant, la fronde atomique de la France, du premier coup, ne terrassera pas le Goliath atomique qu'elle rencontrerait.

Dites-vous bien que, dans ces conditions, la riposte immanquablement sera le suicide ou la paralysie. Vous allez me répondre certes que cette arme est faite pour ne jamais servir. Eh bien ! si l'on ne songe qu'au cas où l'on s'en servirait, c'est David qui périrait cette fois et Goliath qui l'écraserait.

Dès lors, votre force ne dissuade rien. Elle est purement théorique. Si vous ne vous appuyez pas sur vos alliés, si vous n'entrez pas dans une plus grande organisation européenne ou atlantique, elle n'a pas d'existence par elle-même, elle n'a pas par elle-même la valeur d'une dissuasion. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Tout cela m'amène à dire, après nos collègues rapporteurs des commissions, que, sans moyens militaires diversifiés, sans une gamme de ripostes permettant de pratiquer l'escalade, la stratégie de la dissuasion relative ou proportionnelle — adoptez le terme qui vous convient — n'est plus qu'un monstrueux pari, pour ne pas dire un poker, qui pose des problèmes politiques et moraux insolubles.

D'ailleurs, l'adversaire ne me paraît pas dissuadé. Au demeurant, je n'ai pas aperçu que l'Union soviétique ait élevé de très vigoureuses protestations contre votre projet.

Mais, à défaut de dissuader un adversaire éventuel, est-ce que nos partenaires sont persuadés de la valeur de votre force nucléaire ? Les Allemands, en particulier, pensent que, si les Etats-Unis pouvaient un jour hésiter à exposer leur sanctuaire national pour la défense de l'Europe, la France, comme l'a justement noté, me semble-t-il, M. Beuve-Méry, dans *Le Monde*, malgré sa proximité et en partie à cause d'elle, aurait plus de raisons encore de s'abstenir ou d'attendre. C'est donc dire qu'à mes yeux, votre programme est aléatoire, dispendieux et dangereux et que dans les limites de ses moyens il n'assure pas la sécurité de la France, il ne constitue pas une véritable dissuasion et que, bien entendu, cette conclusion est valable pour l'Europe elle-même.

J'en arrive à la deuxième partie de mon propos, après avoir réaffirmé devant vous les arguments qui démontrent que je ne suis pas convaincu de la valeur de dissuasion de la force que vous souhaitez. Notre point de vue qui est d'ailleurs celui des commissions, vous le savez, c'est de rechercher une solution qui soit à l'échelle de l'Europe parce que nous croyons que la puissance et la gloire de premier rang, l'indépendance totale et absolue, la souveraineté et la défense inconditionnelle n'existent plus à l'échelle d'un pays de la dimension et de la capacité du nôtre. Alors, que pouvons-nous faire ? Je ne voudrais pas, en effet, que nous en restions sur un refus ou une contestation, encore qu'il soit légitime de refuser quelque chose qui semble sans valeur suffisante au regard du prix de l'effort demandé. Nous devons essayer de définir plus clairement devant vous ce que serait une force de défense européenne afin de donner valeur de proposition et non pas seulement d'opposition à notre attitude politique. Alors, quelle défense européenne ?

Le Gouvernement, devant l'Assemblée nationale, a tenté de commenter l'idée évoquée à Strasbourg dans des termes qui n'ont pas paru suffisamment clairs à tous ceux qui les ont étudiés ; il a tenté d'interpréter ce discours au regard de l'organisation de la défense de l'Europe occidentale.

Il résulte des commentaires du Gouvernement que cette organisation, même si elle impliquait une certaine intégration pour

la fabrication des matériels, ne serait rien de plus qu'une alliance de type classique, une sorte de combinat militaire articulé sur la division des tâches : à la France la citadelle atomique, aux marches germaniques et méditerranéennes les légions de fantassins.

Telle serait l'Europe européenne, l'organisation militaire européenne, en réalité l'Europe française que vous appelez européenne. Nous sommes passés de la conception de l'Europe des patries et des Etats à la conception de l'Europe d'un Etat : la France.

Je crains, je devrais dire je crois, mais, me plaçant dans votre perspective, je crains que ce ne soit une vue de l'esprit, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, sur lesquelles je ne reviens pas, qui tiennent à la précarité, à la limite des moyens nucléaires que vous pouvez mettre à la disposition de cette Europe. Dans ces conditions, vous le sentez bien, c'est le fond du malaise diplomatique dans lequel nous nous débattons. Presser l'Allemagne de choisir entre Paris et Washington, c'est fatalement lui dicter la préférence pour l'hégémonie la plus forte, qui n'est pas la nôtre. C'est la rejeter vers l'Amérique, c'est compromettre l'Europe que vous prétendez unir. L'Europe ne se construira pas sur une prépondérance. Elle sera, comme nous l'avons toujours répété depuis les origines, fédérale, communautaire, populaire, ou elle ne sera rien qu'un terme dont vous habillez vos propositions diplomatiques. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

L'erreur, à nos yeux, de votre politique consiste à refuser les structures de la finalité que vous prétendez atteindre. Cette finalité, c'est l'Europe. Sur ce point nous sommes d'accord. Permettez-moi de vous dire qu'avant même que vous soyez attachés à cette idée, nous nous étions battus pour elle. Vous proposez l'Europe, mais vous refusez le seul moyen de la constituer, c'est-à-dire de vous engager sur la voie communautaire et supranationale. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A cause de ce nationalisme intransigeant qui, hélas ! reste au cœur de votre organisation de la défense européenne, l'intégration sans laquelle il n'y aura pas, tôt ou tard, d'Europe, cette finalité que vous devez reconnaître reste excommuniée. Il est vrai que M. le Premier ministre, avec son tempérament moins fracassant que certains autres, s'est efforcé de surseoir : on ne savait pas, l'avenir déciderait !

Non, l'avenir ne décidera pas. L'avenir, c'est la finalité que vous vous serez donnée. C'est la volonté qui vous guidera et qui vous permettra de surmonter les obstacles. Mais il est vrai que M. le Premier ministre a tenté, au moins dans ses propos, de rechercher une possibilité de synthèse entre les deux conceptions. Alors M. Debré est monté tout aussitôt à la tribune pour expulser les tentations intégristes.

Jusqu'à quand tiendrez-vous cette attitude ? J'ai confiance que vous serez obligé, comme vous y avez été conduits en d'autres matières, à venir à ce que nous avons annoncé. Vous y serez contraints tôt ou tard. Mais jusqu'à quand tiendrez-vous votre attitude ? Je ne peux pas fixer de date, mais j'imagine, jusqu'au jour où l'intégration économique sera plus forte que l'intransigence nationale. Le propos qu'a tenu M. de Chevigny tout à l'heure m'a paru extrêmement fort à cet égard. La dynamique est là. Jusqu'au jour aussi où notre carence dans le bouclier classique de notre défense donnera à nos alliés le droit de parler plus haut car vous ne remplissez pas vos obligations à l'égard de l'O. T. A. N. Jusqu'au jour — après avoir hésité, j'en parlerai dans un instant — jusqu'au jour où l'Allemagne, gagnée par votre exemple de la revendication d'une force de frappe nationale...

**M. Bernard Chochy.** C'est très juste !

**M. Jean Lecanuet.** ... posera elle aussi sa candidature. Jusqu'au jour où vous découvrirez l'impasse creusée par votre isolement. Alors vous arriverez, mais après avoir gaspillé beaucoup de temps et d'argent, là où il aurait fallu commencer, là d'où il fallait partir, pour transformer notre force atomique en force européenne, dans la construction progressive d'une Europe politique, partenaire égale en droits des Etats-Unis d'Amérique ? Oui, je dis vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique, ni auxiliaire, car c'est ainsi que vous voulez caricaturer notre position, ni solitaire, comme vous choisissez de l'être, mais partenaire égale. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

J'en arrive au dernier point, qui est sans aucun doute le plus difficile. Le Gouvernement nous dira une fois de plus : faire une force européenne, communautaire, supranationale, c'est impossible. Pour la faire, il faut être plusieurs.

Et vous soulevez, vous avez déjà soulevé, non sans raison d'ailleurs, l'objection britannique et l'objection allemande. Alors, je dois les regarder, même rapidement, devant vous, au moins pour vous contraindre à ne pas reprendre tel quel l'argument du passé.

La Grande-Bretagne ? Etes-vous certains que votre politique a favorisé, depuis plusieurs années son rapprochement de l'Europe ? Dois-je vous rappeler le spectaculaire rupture que vous avez décidé unilatéralement sans même avertir nos partenaires du Marché commun lorsque vous avez brisé les négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ?

Dois-je vous rappeler votre tentative qui, si j'en crois la conférence de presse du Président de la République de juillet dernier, n'a pas donné de très grands résultats, de fonder l'Europe sur le tandem franco-allemand, qui avait pour objet de tenir la Grande-Bretagne à l'écart de cette Europe ? Dois-je vous rappeler vos propos concernant une Europe continentale située entre les Anglo-saxons rejetés d'un côté et l'Est de l'autre, ce que vous appelez « la double hégémonie », au point de faire douter, comme c'est le cas dans de nombreuses capitales, de notre appartenance et de notre fidélité à l'Alliance qui, d'ailleurs, selon les termes de votre projet, ne pose d'obligation qu'en principe et non une obligation ferme dans tous les cas et dans toutes les situations ?

Dois-je vous rappeler la menace qui plane sur le renouvellement du pacte Atlantique en 1969 ? Par tous ces actes, par ces harcèlements, par ces intentions, nous en sommes arrivés au point que l'on discute ouvertement de l'éventualité d'un retrait de la France de l'Alliance.

Comment, dans ces conditions, pouvez-vous prendre prétexte de ce que la Grande-Bretagne choisisse le seul choix que vous lui laissiez, qui est le camp des Etats-Unis ?

Je ne prétends pas que l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe puisse se faire sans difficulté. Bien entendu il y a une condition à cette entrée dans l'Europe, qui a été fixée par le Marché commun : c'est qu'elle respecte les obligations qui sont les nôtres. Ce que je dis, c'est que votre politique internationale, loin de rechercher les possibilités d'adhésion de la Grande-Bretagne, a toujours systématiquement tenté de l'exclure de cette nécessaire adhésion. Je crois, en dépit des déclarations du gouvernement britannique actuel, que si l'Europe des Six se développe et se forme, la Grande-Bretagne, qui est réaliste et pragmatique, sera obligée de venir dans l'Europe, de s'y introduire. On ne peut pas la laisser se développer en dehors d'elle. Une solution pourra même être trouvée dans le cadre de l'U. E. O., renouvelée sur des modalités d'étriquée coopération qui pourraient être trouvées sur le plan des fabrications et de l'emploi dès lors que les Etats-Unis pourraient s'y rallier, eux dont la position serait, en effet, déterminante, comme elle l'a toujours été dans le passé, chaque fois qu'il s'est agi de contribuer et d'aider à l'édification européenne.

Il faut donc, pour vous donner tout mon sentiment, renverser vos tendances qui confinent à une sorte d'agressivité permanente à l'égard de nos alliés anglo-saxons et chercher les voies de l'entente sans qu'il puisse être question, je le réaffirme, de porter atteinte aux liens qui sont dans les traités européens.

Le deuxième argument est plus difficile à examiner — mais je crois qu'il faut le porter à la tribune du Parlement — c'est celui de la possibilité de constituer une organisation communautaire européenne qui serait atomique. C'est le principe dont nous sommes tous partis. Il n'y a de défense européenne que si elle comporte des moyens atomiques.

La difficulté, c'est l'Allemagne. Ne craignez-vous pas que de ce point de vue, votre propagation du nationalisme nucléaire n'affecte tôt ou tard l'Allemagne ? La seule parade — car combien de temps pourrez-vous tenir l'Allemagne à l'écart de toute participation nucléaire ? Pouvez-vous répondre à cette question ? Qui peut prendre un tel engagement ? — la seule parade qui reste est celle à laquelle nous avons été un certain nombre à penser voilà plusieurs années quand nous discutons de la communauté européenne de défense, c'est l'intégration. Il n'y en a pas d'autre. Nous n'avons pas eu l'armée européenne, nous avons la Wehrmacht. Redoutez que votre conception étroitement nationaliste de la force de frappe dans l'Europe n'ouvre de même pour demain le risque d'un réarmement autonome et national de l'Allemagne.

La preuve en est — la preuve, ce mot dépasse peut-être ma pensée — le risque en tout cas est établi que l'Allemagne cherche déjà les voies qui lui permettront de participer d'une certaine manière à la force nucléaire. C'est ce désir et pas un autre, joint à la volonté de manifester sa solidarité avec les Etats-Unis d'Amérique, qui explique son accord pratique et sans discussion à la force multilatérale. Le processus est donc, en quelque manière, déjà engagé.

Quand on aborde ce point de vue, on cherche à se retrancher derrière les traités. Nous savons que les traités doivent être respectés mais nous savons que la vie aussi modifie souvent les traités.

Mais que dit le traité que vous invoquez ? L'Allemagne s'engage à ne pas fabriquer d'armes atomiques sur son territoire. Mes chers collègues, je ne suis pas en train de plaider, vous le pensez bien et vous le sentez, les droits de l'Allemagne au réarmement atomique, mais à définir les risques et à chercher

la seule parade possible, qui n'est pas dans une solution nationaliste, mais dans l'intégration. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Le traité de Paris, que personnellement je n'ai pas voté parce qu'il reconstituait la Wehrmacht avec tous les risques que je vois se manifester maintenant et parce que j'étais partisan de l'intégration de l'Europe déjà à ce moment; le traité de Paris, sur lequel on s'interroge, ne s'oppose pas à ce que l'Allemagne participe à une force atomique. La preuve? La force multilatérale.

Peut-être y aurait-il là une possibilité pour une solution intégrationniste européenne. Le texte du traité n'interdit pas à l'Allemagne de participer à la fabrication d'une arme atomique en dehors de son territoire et, par conséquent, de coopérer avec la France, en France, d'une manière intégrée qui ne lui laisserait pas la libre disposition de ses moyens, à la réalisation d'une force européenne, sans aucune violation ni même modification des traités existants.

Ainsi le droit, que vous invoquez parfois, monsieur le secrétaire d'Etat, ne s'oppose pas à la formule que les deux commissions vous proposent. Vous le savez d'ailleurs si bien que je ne suis pas persuadé que vous réfuterez sur ce point ma démonstration et que le Gouvernement n'invoque plutôt le mécontentement qu'une telle initiative pourrait provoquer du côté de l'Union soviétique. On passe du droit aux faits.

Mais il est douteux que la réaction soviétique prévisible aille beaucoup plus loin que les protestations actuelles sur la force multilatérale. Au surplus, il n'est pas interdit de penser que les Soviétiques font des réflexions de la nature de celles que nous faisons ensemble ici ce soir et qu'à tout prendre ils préfèrent la solution intégrationniste du réarmement allemand à une solution proprement et librement nationale du réarmement atomique allemand.

Rien donc — je ne veux pas prolonger cette réflexion, mes chers collègues — rien, à mes yeux, n'empêcherait d'entrevoir une contribution positive des Etats-Unis à une défense communautaire et intégrée de l'Europe. La force multilatérale que nous rejetons tous unanimement — pour des motifs, il est vrai, qui peuvent être variables, mais que la très grande majorité de cette Assemblée rejette pour les mêmes motifs — la force multilatérale, dis-je, qui se présente actuellement plutôt comme un instrument de dépendance que d'émancipation européenne, pourrait évoluer — sur ce point, je m'approche assez de la conception des Britanniques — dès lors que les conceptions stratégiques ne tendraient plus vers je ne sais quelle troisième force plus ou moins neutraliste, mais seraient au contraire étroitement coordonnées dans le cadre du pacte Atlantique, à partenaires égaux.

Je pense — c'est un pari, me direz-vous; en tout cas, c'est le seul pari de la sécurité et de l'efficacité, le vôtre étant un pari dont j'ai dit tous les risques dans le cadre de la force nationale — je pense que les pays européens pourraient recevoir, au titre d'une Europe unie, ce qui leur est refusé à titre séparé par crainte de la dissémination, à savoir la disposition réelle d'une force de dissuasion européenne.

Je n'imagine pas que les Etats-Unis puissent, devant une Europe qui se constituerait, devant une Europe qui s'ouvrirait à la Grande-Bretagne, au lieu de se fermer à elle, refuser d'aider à l'avancement de la constitution de cette force. En tout cas, il n'y a pas d'autre voie réaliste. L'autre est celle que vous avez choisie: c'est le pari, soit du suicide, soit de l'effacement et de l'impuissance en cas de difficultés.

Tel est l'essentiel des propos que je voulais traiter devant vous. Je les prolongerai par une seule remarque avant de conclure.

Je vois apparaître d'une manière sourde, mais comme il est souvent d'usage maintenant en matière de diplomatie, par insinuations, par comptes rendus d'audience, l'argument que l'organisation d'une défense européenne telle que le Gouvernement l'entend, appuyée sur la seule force nucléaire française, pourrait ouvrir à l'Allemagne la voie de la réunification. J'évoque le propos de M. Mende, vice-chancelier à son retour dans son pays.

L'Europe indépendante — j'emprunte le vocabulaire du Gouvernement — pourrait, nous dit-on, multiplier ses contacts avec les démocraties populaires de l'Est. L'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, deviendrait la perspective diplomatique nouvelle. L'offre serait sinon faite, du moins suggérée, à l'Allemagne d'accepter les frontières Oder-Neisse et de renoncer à l'armement atomique au bénéfice de l'armement français pour gagner les possibilités de sa réunification. Elle serait du même coup invitée à renoncer à la force multilatérale en échange de ces possibilités.

Sans entrer dans la discussion de ce vaste dessein, sans méconnaître l'opportunité d'entretenir des relations avec les pays de l'Est et de rechercher un assouplissement, je veux

dire qu'une Europe communautaire pourrait concourir beaucoup plus efficacement à une telle politique que votre poursuite d'une force nationale strictement française.

Si je m'avance sur ce terrain ce soir, c'est qu'en revanche cette orientation me paraîtrait désastreuse si elle impliquait le départ des troupes américaines stationnées en Europe. (*Nombreuses marques d'approbation à gauche.*)

Pouvez-vous prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'engagement de nous dire que le Gouvernement français fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer, dans le cadre de son action diplomatique, le maintien de la présence des troupes américaines en Europe, qui sont la meilleure des forces de dissuasion? (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Devant les menaces qui continuent de peser sur notre avenir, pour notre part, nous refusons catégoriquement l'isolement neutraliste d'une Europe occidentale et les mirages d'une Europe troisième force faisant équilibre entre ce que vous avez appelé « les deux hégémonies » comme si elles étaient comparables et comme si la menace de servitude ne venait pas de l'une d'elles et les certitudes de l'espérance et de la liberté de l'autre. (*Applaudissements à gauche, ainsi qu'au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

J'en aurai terminé par une dernière remarque qui consiste à dire que la conscience est forcément angoissée devant ce glissement, cette résignation, la dissémination des armes nucléaires dans le monde. Votre conception trop nationaliste de la guerre, la théorie qui a été définie à l'école de guerre et que vous appliquez, votre répudiation, votre mise en question de la réalité, de la fermeté, de la solidarité des alliances à l'ère atomique, constituent, que vous le vouliez ou non, un encouragement objectif à cette dissémination.

Hier, c'est la Chine qui a fait exploser sa première bombe. Demain, combien d'autres pays se livreront-ils à la même expérience? Le péril ne fera que croître dans le monde tandis que la dissuasion de cette arme qui était faite pour ne pas s'en servir, tandis que la dissuasion, dis-je, du fait même de cette prolifération, ira en s'effaçant jusqu'à s'évanouir. Il restera, dispersée dans le monde, l'intolérable menace d'anéantissement par erreur ou folie qu'elle laissera planer sur l'humanité.

Je ne peux pas quitter cette tribune, sans élever une protestation, sans pousser un cri d'alarme. Il faut rejeter cette fatalité, il faut que le désarmement devienne une exigence fondamentale de la politique extérieure. Après les accords de Moscou, lorsque le Gouvernement français décida de ne pas y adhérer, le président de la République déclara qu'il convoquerait une conférence internationale pour poser le problème du désarmement, qui impliquait d'ailleurs celui des vecteurs, alors — disait-il — que le problème n'était pas encore insoluble. C'était en juillet 1963. Cette promesse, cet engagement est resté sans suite.

**M. André Méric.** Comme d'habitude.

**M. Jean Lecanuet.** Votre absence à la conférence de Genève, avec les sarcasmes qui s'y attachent, la Chine qui fait exploser sa bombe et qui, immédiatement, par souci de compensation psychologique, déclare qu'elle ne l'a fait exploser que pour manifester sa puissance, qu'elle souhaite une conférence du désarmement — vous n'avez pas relevé cette initiative — voilà ce que nous constatons.

Ne croyez-vous pas que la France, s'il est vrai, comme je le crois, qu'elle a encore dans le monde un rayonnement exceptionnel, devrait être à l'avant-garde de cette campagne du désarmement dont la nécessité a été rappelée à Bombay par le pape Paul VI?

Mesdames, messieurs, nous sommes affrontés à tous ces problèmes. Je souhaite que nous montrions notre détermination et notre union dans le vote qui interviendra, que les démocrates manifestent leur volonté d'union et de bâtir ensemble une démocratie nouvelle, stable mais authentique, tournée vers la réalisation des Etats-Unis d'Europe puissants, eux, libres, influents mais solidaires, totalement solidaires du monde libre. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Petit.

**M. Guy Petit.** Après les rapports structurés, pertinents, loyaux et précis de M. le rapporteur et de M. le rapporteur pour avis et le magnifique exposé de M. Lecanuet, je n'ajouterais rien d'utile à cette discussion. Aussi, adhérant entièrement à ce qui vient d'être dit, je renonce à la parole. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcellhacy.

**M. Pierre Marcellhacy.** Mesdames, messieurs, ce n'est pas sans une grande crainte que l'on osera la tribune, notamment après l'exposé de M. Lecanuet. Qu'il me soit cependant permis de prendre une position politique face au moyen de destruction le plus extraordinaire que, dans leur science et leur folie, les hommes ont pu inventer: l'arme nucléaire, la bombe atomique, préfiguration d'une fin du monde.



J'ai eu le très grand honneur de soutenir ici deux fois de suite le rejet de cette option. Permettez-moi de méditer quelques instants devant vous non seulement avec une très grande humilité mais aussi avec une profonde conviction.

Je pense en cet instant aux confidences que certains d'entre vous ont peut-être entendues et vues à la télévision, que le grand savant Oppenheimer confiait à un interviewer français. On avait alors le sentiment que cet homme, qui avait découvert certains mystères de la création et de la destruction, était, devant cet enfant qu'il avait sorti de la fournaise, plein d'un sentiment fait à la fois d'amour et de haine. C'est ce sentiment qui doit aujourd'hui nous animer.

Mes chers collègues, je ne voterai pas cette loi de programme en tant qu'elle confie à des hommes le moyen de se détruire. Chaque fois que j'ai eu l'occasion de réfléchir au problème je me suis posé la question et j'ai essayé de savoir si ma pensée était erronée, si je n'étais pas en quelque sorte aveuglé par telle ou telle option. Chaque fois je suis arrivé à la même conclusion. Il est tout d'abord bien évident que si la défense nationale devait être assurée par la force nucléaire française, si épouvantable que soit l'arme atomique, je serais prêt à m'y rallier. Mais, tout le monde vous l'a dit et je voudrais le répéter encore, que va-t-il se passer ?

Tout à l'heure, M. Lecanuet, je crois, hésitait sur les mots « pari » et « poker ». Oui, vous bâtissez toute une politique sur un coup de poker. Mais en cette matière ceux d'entre nous qui ont eu la faiblesse dans leurs jeunes années de pratiquer ce jeu redoutable savent qu'il ne faut jamais jouer avec quelqu'un de plus riche que soi. Etes-vous obligé de jouer au poker dans l'affaire atomique ? Ce n'est pas certain. Et surtout, pouvez-vous jouer au poker avec les moyens territoriaux dont vous disposez ? Comment, dans ce débat où tout est conjoncture, où rien n'est exact — si tout l'avait été nous ne serions pas en train de parler — peut se présenter le problème ?

Nous disposons d'une force nucléaire. Admettons pour l'instant qu'elle est valable, que nous possédons les vecteurs susceptibles de la transporter sur le territoire de l'agresseur éventuel. Mais la France constitue un territoire relativement limité. En certains points nous avons une énorme densité de population. Il faut donc admettre qu'une ou deux bombes atomiques frappant, même maladroitement — permettez-moi cette image — certains points du territoire national le paralysera tout entier d'un seul coup.

Dans ces conditions, disposant de la force atomique, il faudra que le responsable de la défense nationale, celui qui aura le redoutable devoir d'appuyer sur le bouton, pratique ce que l'on appelle en escrime le coup d'arrêt. Il faudra donner l'ordre de départ cinq ou dix minutes avant que l'attaque nucléaire ne se produise. Redoutable conjoncture ! Cette éventualité ne s'impose pas aux pays dont la surface territoriale est plus vaste.

Si, par exemple, divers pays de l'Europe des Six ou des Neuf déclaraient que la première attaque atomique sur un point quelconque du territoire qu'ils constituent verra une riposte, qui peut être disséminée, alors on pourrait à ce moment-là parler de force atomique de défense, de riposte. Mais quelle cruelle nécessité envahira l'homme qui détiendra la force atomique et qui se demandera si, à quelques minutes, à quelques secondes près, il ne donnera pas l'ordre trop tôt ou trop tard !

Je suis monté à cette tribune peut-être pour donner plus de poids à cet aveu : je n'ai pas trouvé de solution contre cette folie des hommes parce que je ne suis qu'un homme comme beaucoup. Mais ce que je sais, c'est que je n'ai pas le droit de l'encourager.

Alors, que dire du plan politique ? M. Lecanuet l'a tout à l'heure parfaitement défini. Au fond, personne n'ose placer la France devant la réalité de la menace atomique. On veut si peu la placer devant cette réalité que l'on ne fait rien ou presque rien pour assurer la protection civile. Je suis frappé également de voir que, dans cette circonstance, le parti communiste français reste d'une curieuse indifférence. Il aurait là les moyens de se répandre dans le pays et de crier à la menace atomique. Mais peut-être ne le fait-il pas parce que la menace atomique risque de venir d'un pays qui, par certains côtés, lui est très cher ?

Mais nous-mêmes, que faisons-nous pour dire dans nos campagnes et surtout dans nos villes qu'il suffira d'une mauvaise conjoncture internationale pour que, d'un seul coup, sept, huit ou dix millions de personnes soient rayées du nombre des vivants ? Nous ne faisons rien.

A la vérité, il n'y a pas de solution. A partir du moment où les hommes ont découvert le feu, ils ont été résolus à s'y brûler. Du moins pouvons-nous, dans les circonstances où nous sommes, éviter de dépenser des deniers que nous pouvons utiliser autrement que pour la possession d'une force qui n'assurera pas notre sécurité.

Du moins pouvons-nous affecter ces crédits à cette défense que l'on appelle « conventionnelle » et que j'appellerai « tradi-

tionnelle », celle qui préserve le territoire de l'invasion de l'ennemi. Ce sera la dernière partie de mon raisonnement.

La bombe atomique détruit. C'est, dit-on, un effet stratégique. Mais elle rendra inutilisable le terrain sur lequel l'explosion se sera produite. Bien plus, l'explosion provoquera des charges économiques énormes, car il n'est pas d'exemple que l'on ne doive pas relever un pays qui a été ruiné.

Dans ces conditions, c'est notre territoire que nous devons protéger et, s'il y a un pari à faire, il faut faire celui que l'on va jouer la France pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle risque de devenir.

Il faut renforcer l'armement traditionnel, remonter à son véritable niveau le patriotisme français, éclairer la France sur les risques de l'arme atomique, lui faire prendre conscience à la fois des risques qu'elle court et des possibilités dont elle dispose. La France est le pays de l'esprit. Je n'admettrai jamais que le pays de l'esprit puisse promouvoir de par le monde ce qui sert en réalité à le détruire. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à vingt et une heures trente ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

#### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est M. Talamoni.

**M. Louis Talamoni.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, bien que la discussion porte sur la loi de programme d'équipement militaire, le débat qui s'est instauré à ce sujet est plus politique que militaire. C'est un problème d'option d'utilisation des crédits.

Une politique soucieuse du bien-être du peuple et des véritables intérêts de la nation aurait opté pour des investissements civils à caractère social, économique et culturel.

Bien que l'exposé des motifs indique : « La politique de défense du Gouvernement a pour but de maintenir la paix », c'est plutôt celle d'une possible guerre, et quelle guerre ! Une guerre qui ferait disparaître de la surface du globe des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, et qui rendrait inutilisable pendant des décennies et des décennies une grande partie de la surface de la terre.

Pour écarter un tel cataclysme le Gouvernement, au lieu de s'orienter vers une politique ouvrant la voie à un désarmement simultané et contrôlé afin qu'il devienne total, préfère la force de frappe, sous prétexte de dissuader un agresseur éventuel, sous-entendu l'Union soviétique.

Notre collègue et ami, M. le général Petit, a démontré pourquoi l'Union soviétique ne peut être un agresseur et a montré également quels ont été ses efforts pour parvenir à ce désarmement auquel aspirent les peuples du monde entier, efforts qui s'expliquent, d'une part, parce que le pays du socialisme ne peut, de par son essence même, être un agresseur, d'autre part, parce que plus que tout autre, il a payé un lourd tribut lors de la dernière guerre mondiale.

Tous ceux qui se sont rendus en Union soviétique, même s'ils n'ont pas apprécié tous les aspects du régime, ont été frappés de la volonté de paix tant du peuple que de ses dirigeants. Le chemin de l'établissement d'une paix durable ne passe pas par la fabrication d'une force de frappe, fût-elle nationale, unilatérale ou européenne.

C'est pourquoi nous, communistes, nous sommes contre toute force de frappe, même si elle est appelée force de dissuasion. Elle aggrave le climat de tension internationale, rend inévitable la course aux armements, pourrait demain provoquer la multiplication des forces de frappe, donc la dissémination dans le monde de l'armement atomique.

Il existe, en effet, une quarantaine de pays qui possèdent plusieurs centaines de réacteurs utilisés à des fins pacifiques et qui ont comme sous-produit le plutonium. Les experts estiment que d'ici à deux ou trois ans, ces réacteurs fourniront une telle quantité de plutonium qu'elle suffirait à la fabrication d'une centaine de bombes atomiques chaque année.

Ce danger est encore plus grave lorsqu'on sait qu'au nombre des pays possédant ces réacteurs atomiques figure l'Allemagne occidentale. En effet, l'Allemagne de Bonn possède quatorze réacteurs atomiques ; notons que la France n'en avait que quatre lorsqu'elle a fabriqué sa première bombe.

Chacun ici connaît les appétits de l'Allemagne revancharde ; volonté de revanche, d'ailleurs, que n'a pas cachée M. Mende,

vice-chancelier de Bonn, lors de la visite qu'il fit la semaine dernière en France, au cours de laquelle il a été reçu par le général de Gaulle et par M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. M. Mende n'a-t-il pas revendiqué, au cours d'une conférence au centre de politique étrangère, puis à l'assemblée de l'U. E. O., des territoires polonais et soviétiques ? Pour réaliser ces visées expansionnistes, l'Allemagne de Bonn tente d'accéder à l'armement atomique grâce au projet de force multilatérale de l'O. T. A. N.

Vous me direz sûrement, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement français est opposé à la force multilatérale, mais votre solution de rechange est la force européenne. Il n'en est pas moins vrai que le discours de Strasbourg laisse bien des espoirs à l'Allemagne de Bonn d'accéder demain à l'arme atomique. Une chose, en tout cas, est certaine maintenant, c'est qu'à la force de frappe française, on veut substituer une force multilatérale à laquelle le Gouvernement français veut substituer la force européenne. C'est peut-être une bataille de prestige pour chacun, mais il est certain, qu'elle soit française, multilatérale ou européenne, qu'en partant de la création de la force de frappe française risque maintenant de s'opérer la course aux armements et, par conséquent, quelle que soit l'appellation de cette force de frappe, le danger de cataclysme, de destruction de l'humanité subsiste. Destruction qui peut intervenir sans même que demain il y ait à utiliser les armes atomiques dans le cadre d'un conflit, mais seulement en procédant à des expériences. Il a déjà été fait état à cette tribune, et cela par plusieurs orateurs, des conséquences que peuvent avoir sur l'humanité les retombées radioactives.

Le numéro de novembre du « Courrier de l'U. N. E. S. C. O. » a montré avec force combien de vies humaines, en particulier d'enfants, ont été sauvées par suite de l'accord de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires. Le Gouvernement français aurait été mieux inspiré, pour la paix, pour la préparation de la destruction totale des armes atomiques, de signer un tel accord. Au lieu de cela, il persiste à la création de sa force de frappe nationale, accroît, répétons-le, les risques de guerre nucléaire et ouvre la voie à la dissémination des armes nucléaires dans de nombreux Etats.

Le Gouvernement français poursuit ses expériences et se refuse à souscrire à cet accord de Moscou. La presse n'a-t-elle pas annoncé que, le 19 novembre, une nouvelle explosion atomique a eu lieu au Sahara, explosion qui, en plus de ses conséquences sanitaires, risque de compromettre gravement les relations de notre pays avec les Etats africains et notamment avec l'Algérie. Ce n'est pas la réception faite à Tshombé qui peut faire oublier cette explosion ou améliorer nos rapports avec ces pays africains.

Mesdames, messieurs, j'ai brièvement fait état, jusqu'à présent, du côté dangereux de la politique militaire du pouvoir, mais cette politique est également néfaste parce que ruineuse pour notre pays. La loi de programme d'équipement militaire 1965-1970 prévoit une dépense de 80 milliards de francs soit 8.000 milliards d'anciens francs, et notre rapporteur a signalé que 41 p. 100 des crédits proposés seraient affectés à la force nucléaire stratégique. En réalité, c'est près de 70 p. 100, si l'on tient compte des autres crédits inscrits sur d'autres chapitres, puisqu'il y a plus de 5.000 milliards d'anciens francs consacrés à l'armement nucléaire. Bien entendu, les chiffres prévus dans cette loi programme sont déjà énormes en eux-mêmes, mais ils ne donnent pas encore une vue exacte des dépenses militaires que la politique que se propose de suivre le pouvoir entraînera.

En effet, nous devons tenir compte que les crédits prévus pour l'infrastructure doivent être régulièrement révisés en hausse. Cela est tellement vrai qu'il est prévu 5 milliards de francs pour faire face aux augmentations qui s'avèreront nécessaires. L'expérience de la première loi programme 1960-1964 le prouve. N'avait-il pas été prévu 6 milliards pour la seule force de frappe ? Pour finir il a fallu 12 milliards. C'est surtout les prévisions du coût des Mirage IV qui ont été largement dépassées : 75 millions par avion au lieu de 20 millions prévus en 1960. Il en a été de même pour l'usine de Pierrelatte. Il est d'ores et déjà certain que les dépenses prévues seront très largement dépassées, même si ces dépenses improductives, source d'inflation, sont un motif d'enrichissement scandaleux des monopoles capitalistes, dépenses militaires qui — si l'union, l'action des forces démocratiques n'en stoppent pas la marche en trouvant le chemin de l'accord pour un programme démocratique comportant une active politique de coexistence pacifique, de désarmement et de paix — risquent d'atteindre un niveau tel que l'économie du pays s'en trouve sérieusement menacée.

Politique ruineuse donc, qui n'est pas fondée par le noble souci d'une véritable grandeur nationale, mais est surtout guidée vers la satisfaction des intérêts particuliers des Dassault et autres capitalistes, et par une sorte de prestige qui n'a

rien à voir avec la paix, la sécurité et l'intérêt national. Un Gouvernement soucieux de ces exigences pratiquerait une politique favorisant la détente internationale et préparant le désarmement.

Comment ne pas rappeler dans ce débat que lors de la discussion budgétaire qui vient de se terminer, les ministres ou secrétaires d'Etat ont été soumis au feu des critiques sur chaque budget quant à l'insuffisance de crédits pour le logement, le sport, la santé, les transports, le réseau routier, l'éducation nationale, etc. Un Gouvernement soucieux des intérêts du peuple et de la nation devrait commencer par satisfaire ces besoins élémentaires, qui sont aussi intimement liés à l'avenir de la nation, avenir qui appartient à cette jeunesse à qui on ne donne pas tous les moyens de s'épanouir tant physiquement qu'intellectuellement en ne consacrant pas les crédits indispensables pour la construction de stades, de piscines, d'écoles, de collèges techniques, de lycées.

Avec le coût d'un seul Mirage IV, il peut être construit sept lycées, à moins que M. le ministre — je regrette qu'il ne soit pas présent, mais ce n'est pas son affaire — ne compte maintenant pallier l'insuffisance des crédits avec les opérations briques, plâtre ou ciment qui commencent à être lancées par des associations de parents d'élèves, en particulier par celles de Champigny, commune que j'administre, et qui créent une certaine perturbation dans le réseau postal, mais aussi au ministère.

Pour toute réponse, on nous dit : vous aurez des crédits dans la mesure où vous vous tairez ! On nous fait un chantage ! La réalité est tout autre : il n'y a pas de crédits.

Ainsi on peut construire 7 lycées, mais aussi 50 stades ou piscines, ou 1.800 logements, de même qu'avec le coût du nouveau bombardier prototype avec son équipement, il y a de quoi assurer le salaire de 250.000 instituteurs pendant un an, ou construire 30 facultés pour 1.000 étudiants chacune, ou bien 75 hôpitaux de 100 lits chacun. De même, il y a dans ces crédits militaires de quoi satisfaire les revendications légitimes des salariés, ouvriers et fonctionnaires qui, avec juste raison, manifesteront et feront grève vendredi 11. A ces grévistes, à ces lutteteurs, je veux du haut de cette tribune, au nom du groupe communiste, adresser toute notre sympathie et l'assurance de notre soutien. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant on sait qu'il est prévu 62 Mirage IV dans cette loi de programme, il n'y a qu'à mesurer ce que l'on pourrait faire. Et puis quelle source de profit pour l'économie de notre pays si, au lieu d'utiliser l'atome et les installations de recherche à des fins militaires, on procédait demain à leur reconversion tant souhaitée. Cette reconversion permettrait d'utiliser le potentiel nucléaire dont notre pays est riche, pour la construction de centrales électriques nucléaires et de navires mus par l'énergie nucléaire, pour la production des éléments de lutte contre la leucémie, le cancer.

L'abandon de la construction de la force de frappe suppose que le centre de Marcoule, les centrales électriques nucléaires de Chinon reviendraient à leur destination première, c'est-à-dire à une production civile. C'est pour ces buts qu'avaient lutté avec tant de passion les grands savants français Irène et Frédéric Joliot-Curie : au lieu des Mirage IV, construire des Caravelle, des Concorde, et au lieu des sous-marins atomiques, des navires mus par l'énergie nucléaire.

Reconversion et nationalisation des industries qui tirent les gros bénéfices de ces crédits militaires ; mais au lieu de nationaliser, le Gouvernement s'apprête à livrer les établissements d'Etat. En effet, dans l'exposé des motifs fixant les conséquences industrielles et économiques de ce programme, il est dit : « La diminution du volume des fabrications confiées aux établissements industriels militaires en régie est la conséquence du déplacement progressif de la partie vive des armements modernes vers des unités de production mieux adaptées à leur nature : sociétés nationales, industrie privée, offices et instituts de recherche.

« Il faut tirer les enseignements de cette évolution. Le Gouvernement étudie les mesures propres à permettre aux établissements d'Etat de faire face à l'évolution des besoins militaires et aux remaniements du potentiel industriel qui en découlent. »

Son approbation constituerait une option pour la suppression du caractère d'Etat des établissements et arsenaux. Une telle situation n'est pas sans émouvoir à juste titre le personnel de ces établissements qui sait que d'ores et déjà que des mesures dans ce sens ont été prises dans bien des cas.

En conclusion, l'avenir que souhaite le peuple, ce n'est pas dans la force de frappe, qu'elle soit française, multilatérale ou européenne qu'il réside, mais dans les solutions qui lui permettraient de connaître le bonheur dans la prospérité et la paix. Nous voterons contre la loi de programme parce que, soucieux des véritables intérêts de la nation et du pays, nous affirmons qu'il faut pratiquer une politique comportant l'interdiction de tout essai nucléaire ou fabrication de bombes, la destruction de tous les stocks existants. Nous soutenons la lutte qui est menée

par le mouvement de la paix pour la coexistence et le désarmement, ainsi que la lutte menée par le comité national contre la force de frappe, action à laquelle chaque jour un plus grand nombre de Français et de Françaises, de socialistes, de communistes, participent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Dubois.

**M. René Dubois.** Monsieur le président, mes chers collègues, après les exposés de qualité de nos rapporteurs et des orateurs qui se sont succédé à la tribune, il serait imprudent, voire impudent, de vouloir prendre la parole et je vous demanderai de me réserver simplement quelques moments pour une explication de vote. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Richard.

**M. Jacques Richard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le débat qui se déroule actuellement devant le Sénat est, sans doute, le plus important de cette législature puisqu'il va fixer, dans sa conclusion, l'avenir militaire de la France pour de longues années.

La première loi de programme militaire n'avait fait qu'amorcer la création d'une force nucléaire dite de première génération, alors que la seconde vise la transformation profonde de notre défense, qui sera assurée par une armée moderne adaptée à la réalité de l'atome.

Notre politique de défense est d'abord une politique de dissuasion, mais, si la guerre nous est imposée, elle doit nous permettre de nous opposer à une invasion ennemie.

Notre organisation militaire sera caractérisée par un ensemble comprenant : des forces nucléaires stratégiques, des forces de manœuvre équipées de moyens atomiques tactiques et, enfin, des forces dites de défense opérationnelle du territoire. Ces forces constituent un système interarmées dont l'unité doit être soulignée, la force nucléaire représentant le gros et les forces dites conventionnelles l'environnement suivant l'expression même du général Ailleret, chef de l'état-major général interarmées.

La première question qui vient à l'esprit est de savoir si le Gouvernement pouvait faire un choix différent de celui qui nous est proposé.

Une première constatation s'impose d'abord : aucune voix ne s'est élevée dans cette enceinte, pas plus qu'à l'Assemblée nationale d'ailleurs, pour approuver le projet de force multilatérale, et sa condamnation — son exécution même — a été prononcée à l'Assemblée nationale par un des orateurs les plus virulents de l'opposition.

S'il est admis, par ailleurs, que personne ici ne défend la thèse du neutralisme et que, par conséquent, personne n'envisage que notre pays ne soit doté d'une armée pour assurer sa sécurité et son intégrité, un choix éventuel pourrait être alors fait en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, qui ont été d'ailleurs présentées dans son rapport par M. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances.

Quatre hypothèses ont été envisagées par notre rapporteur. Première hypothèse : nous pourrions tout sacrifier à la force nucléaire stratégique et, par conséquent, réduire nos effectifs en supprimant toute arme dite conventionnelle débordant d'une simple activité de police. Cette hypothèse, qui a été défendue par des spécialistes éminents de l'arme atomique, et qui vise à répondre immédiatement à toute attaque, nucléaire ou non, par des représailles massives, a été qualifiée par le rapporteur d'absurde et elle est probablement irréalisable.

Deuxième hypothèse : nous pourrions renoncer à l'arme atomique et reconvertir notre armée grâce à des armes classiques modernisées, laissant le soin à d'autres, dans le cadre des traités, de nous servir de bouclier atomique. Notre rapporteur juge cette hypothèse un peu moins ridicule que la précédente, tout en soulignant que les traités ne sont pas, dans leur application, d'une fidélité extrême, et nous sommes amenés à rejeter cette hypothèse.

Dans sa troisième hypothèse, notre rapporteur envisage une renonciation à la force atomique stratégique, qui serait compensée par une dotation accrue d'engins nucléaires tactiques à la disposition de forces dites conventionnelles. Mais, dans cette hypothèse, notre couverture nucléaire stratégique devrait être remise entre des mains étrangères, ainsi que le reconnaît d'ailleurs loyalement notre rapporteur.

C'est pourquoi la dernière hypothèse, qui concilie l'armement dit conventionnel et l'armement atomique, nous paraît la seule valable.

**M. Pierre Méfayer.** On veut tout et on n'a rien !

**M. Jacques Richard.** Elle avait d'ailleurs été préconisée à l'Assemblée nationale lors de la dernière législature par un homme dont la voix a certainement manqué dans ce grand débat, celle de François Valentin, qui fut longtemps sénateur et qui a été longtemps président de la commission de la défense nationale à la Chambre des députés.

Que disait François Valentin au moment où il posait le problème de l'orientation de notre armée : « Il n'y a pas de modernisation vraie des moyens de défense, ni donc à terme de défense, sans armement atomique ». Et encore : « La modernisation ne peut se limiter à la force dite stratégique pour des raisons de principe et pour des raisons de fait ».

Ce sont ces deux principes fondamentaux qui constituent la base de notre politique militaire actuelle. Pas de moyens modernes de défense sans armement atomique. Il nous a fallu construire nous-mêmes notre premier armement atomique puisque nos alliés nous refusaient les secrets et les équipements, et ce furent les bombes A, les *Mirage* et *Pierrelatte*, dont la réalisation fut ordonnée par un gouvernement de la IV<sup>e</sup> République. Pas de limitation à la modernisation de la force stratégique.

Dans la loi de programme qui nous est soumise figurent, à côté de la force nucléaire stratégique, qui ne représente que 41 p. 100 des crédits programmés, des forces de manœuvre comprenant cinq divisions mécanisées, une division d'intervention pour l'armée de terre, une brigade alpine, 20 régiments d'infanterie-commando et 5 régiments d'arme blindée-cavalerie pour la défense opérationnelle du territoire.

Nous pensons que le choix technique décidé par le Gouvernement constitue la seule politique militaire possible en face d'une menace nucléaire qui pourrait venir du camp que vous connaissez.

La seconde question qui se pose à nous, c'est de savoir si la France a les moyens d'assurer le financement de cette force atomique sans compromettre notre économie.

L'opposition prétendait, voilà quelques années, que la bombe atomique serait ruineuse et inefficace. Les arguments ont changé. Aujourd'hui, la force atomique n'est plus considérée comme dérisoire et M. Montalat, porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a pu déclarer lors de la séance du 2 décembre : « En vérité, nous sommes capables de fabriquer des bombes valables ». Il est vrai que M. Montalat ajoutait : « Nous avons un tel retard que nous ne pourrions pas rattraper ce retard initial ».

Or, mesdames, messieurs, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas pour nous d'avoir une égalité numérique avec les Russes et les Américains, qui ont un armement atomique suffisant pour faire sauter vingt-cinq fois la planète, mais d'obtenir la dissuasion par la parité nucléaire ; et c'est M. Raymond Aron lui-même qui écrivait dans *le Figaro* en août dernier : « à partir d'une certaine capacité de destruction, une force nucléaire atteint une force de dissuasion, même contre un ennemi qui dispose d'une capacité dix à cinquante fois supérieure ».

La bombe est, paraît-il, ruineuse. Cet argument, on ne l'entend plus, du moins en dehors des estrades électorales (*Murmures à gauche et au centre gauche.*) et c'est avec regret que nous avons entendu récemment un ancien ministre de la défense nationale mettre en balance le prix de cette défense avec des prix d'hôpitaux, d'autoroutes, de logements, d'augmentations des retraites et des salaires. (*Mouvements sur les mêmes bancs.*)

Cet argument démagogique ne fait pas honneur à celui qui l'a utilisé et qui, au demeurant, s'est bien gardé de le développer à la tribune de l'Assemblée nationale.

La vérité c'est que, d'une part, ainsi que l'a exprimé M. le rapporteur, la consommation militaire brute rapprochée de la consommation nationale donne le pourcentage moyen, pour l'année 1963, de 2,1 p. 100, ce taux devant être sensiblement le même pour 1964 et pour les années d'exécution de la deuxième loi de programme.

D'autre part, sur la question précise posée par votre rapporteur à la commission des finances, votre commission a constaté à la majorité — et je crois pouvoir dire que tous les groupes nationaux se sont associés à ce vote — que l'enveloppe financière limitant à 5,5 p. 100 du revenu national brut le prélèvement pour la défense du pays était supportable.

**M. Antoine Courrière.** Voulez-vous me permettre une question, monsieur Richard ?

**M. Jacques Richard.** Très volontiers !

**M. Antoine Courrière.** Qu'entendez-vous par groupes nationaux ?

**M. Pierre de La Gontrie.** En effet, j'allais le demander !

**M. Jacques Richard.** Quand le vote a été émis, je crois savoir que le groupe socialiste s'y est associé. (*Protestations à gauche.*)

**M. Antoine Courrière.** Jamais de la vie !

**M. Jacques Richard.** Vous n'étiez pas là, mais je voudrais demander à M. le président de la commission des finances de nous indiquer ce qu'il en pense.

**M. Antoine Courrière.** Chaque fois que vous êtes à la tribune vous travestissez la vérité. (*Protestations au centre droit.*)

**M. Jacques Richard.** Je demande l'arbitrage de M. le président de la commission des finances.

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je n'ai pas à intervenir sur ce point. Si nous commençons à

porter devant le Sénat les débats des commissions, nous n'en finirons pas !

**M. Jacques Richard.** C'est un problème très grave. En commission des finances, sur un tel sujet, il était normal que les représentants des groupes politiques se prononcent en toute clarté.

**M. Antoine Courrière.** Je vous oppose un démenti formel.

**M. Jacques Richard.** Je maintiens ce que j'ai dit : sur la question précise posée par M. Coudé du Foresto, tous les groupes nationaux, des socialistes aux indépendants, ont reconnu que le prélèvement effectué pour la défense nationale était supportable pour le pays.

**M. Pierre de La Gontrie.** On nous dit que ce n'est pas vrai ! Alors je ne comprends plus !

**M. Jacques Richard.** Je n'ai pas l'habitude de travestir la vérité, monsieur Courrière, vous le savez bien.

**M. Antoine Courrière.** Vous le faites chaque fois.

**M. le président.** Continuez votre exposé, monsieur Richard.

**M. Jacques Richard.** Je me dois maintenant d'examiner les objections politiques des adversaires du projet. Parmi ces adversaires, il y a ceux qui voudraient mettre la bombe atomique hors la loi, thèse défendue par M. Métayer, qui a parlé d'un désarmement général et contrôlé.

Qui, d'ailleurs, ne pourrait souscrire à cette généreuse intention, dans la mesure où elle est sincère d'ailleurs...

**M. Pierre Métayer.** Vous avez abandonné la conférence du désarmement !

**M. Jacques Richard.** Je n'ai pas dit que vous n'étiez pas sincère, monsieur Métayer.

**M. le président.** Laissez parler l'orateur ! Il n'y a pas de débat possible dans de telles conditions !

**M. Jacques Richard.** ...généreuse intention qui, au début du siècle, a bercé l'espérance des hommes ? Malheureusement, quand on voit le monde tel qu'il est on s'aperçoit que la plupart des Etats sont engagés dans une véritable course aux armements. On avait tenté autrefois de mettre une arme hors la loi. Il s'agissait de l'arbalète. Le concile de Latran, en effet, en 1139 avait mis l'arbalète hors la loi de la chrétienté. (*Exclamations à gauche et sur divers bancs. — Rires.*)

La raison en était que le carreau perçait le haubert des chevaliers, qui était en quelque sorte l'arme conventionnelle de l'époque. Or, ce haubert coûtait fort cher et représentait, comparativement au niveau de vie de l'époque, la valeur d'un char de combat ; surtout, la disparition de cette cuirasse défensive remettait en cause un ordre social établi.

Or, précisément parce qu'elles n'acceptent pas, sinon l'ordre social, du moins l'ordre mondial actuel, de nombreuses nations industrialisées, ou même seulement en voie d'industrialisation, consacrent des efforts financiers énormes, au mépris même du niveau de vie de leurs populations, pour se doter d'une force atomique, car elles savent que c'est leur place dans le monde qui se joue et qu'elles seront vouées à l'effacement si elles ne possèdent pas un armement nucléaire.

D'ailleurs, M. de Chevigny, dans son rapport, l'a clairement montré en soulignant la vanité des efforts russes, américains et anglais après la récente explosion atomique chinoise, pour éviter la prolifération ou la dissémination des armements nucléaires. Il y a ceux aussi qui, doutant de nos propres possibilités, préfèrent s'en remettre une fois pour toutes à la protection stratégique américaine.

Notre rapporteur a déjà répondu à cette objection en en soulignant le danger, puisqu'il qualifie lui-même le bouclier américain d'illusoire, dont l'efficacité lui paraît douteuse.

Nous devons dénoncer avec vigueur cette attitude de résignation qui est assez répandue dans certaine classe de notre société. Notre amitié pour les Américains n'est pas en cause. Nous savons tous ce que nous leur devons, les sacrifices qu'ils ont consentis pour notre libération, mais nous ne pouvons admettre que nous puissions accepter définitivement de dépendre pour notre défense, ou plus exactement pour notre sécurité, par la dissuasion, de la politique américaine.

Cette politique d'ailleurs, mesdames et messieurs, a été considérablement modifiée depuis que les Américains ont fait la constatation tragique en 1957, après les lancements des premiers I. C. B. M. — *Intercontinental ballistic missiles* — soviétiques, qu'ils ne disposaient plus du monopole thermo-nucléaire et que toute action de représailles massives pouvait susciter une riposte de même nature de l'U. R. S. S. sur leur propre territoire et dans leur propre sanctuaire.

Le nouveau concept de défense, présenté par le général Taylor et M. Kissinger, celui de la riposte adaptée, la nouvelle doctrine présentée par M. MacNamara, celle de la stratégie de la dissuasion graduée, ne peut susciter chez nous que de vives inquiétudes et ce ne sont pas les conclusions des récentes manœuvres *Fallex* de l'O. T. A. N. qui peuvent nous rassurer sur ce point.

Aussi nous ne pouvons, pour notre part, que rejeter l'amendement présenté par la commission de la défense nationale qui tendrait à transférer des crédits prévus pour la fabrication des engins S. S. B. S. à la réalisation de certaines catégories de matériel terrestre. De quoi s'agit-il en effet ? Il s'agit tout simplement de renforcer nos forces conventionnelles mises à la disposition de l'O. T. A. N. et de diminuer notre effort stratégique nucléaire puisque les engins S. S. B. S. sont des vecteurs stratégiques destinés à assurer le maintien puis le renforcement du niveau de notre force de dissuasion.

Nous pensons que nous aurons l'occasion tout à l'heure de dire que nous ne pouvons accepter une impasse de deux ou trois années dans ce domaine même si, comme le rapporteur, nous nous refusons à croire à l'éclatement de l'alliance atlantique.

Enfin, il y a ceux qui, rejetant la force nucléaire française, accepteraient la création d'une force placée sous une autorité politique européenne.

Cette thèse d'ailleurs fait l'objet d'un amendement déposé à la fois par notre commission des finances et par notre commission de la défense nationale. Il s'agirait, suivant les auteurs de cet amendement, de subordonner l'application de la loi de programme militaire à l'ouverture de négociations avec les alliés de la France en vue de constituer une organisation communautaire de l'Europe. Nous aurons l'occasion, tout à l'heure, de dire ce que nous pensons de cet amendement, mais dès maintenant je tiens à indiquer qu'il ne peut y avoir pour nous de défense nationale s'il n'y a d'abord une nation et qu'il ne peut y avoir de défense nationale européenne s'il n'y a non pas seulement une organisation communautaire, mais une véritable nation européenne. Or, cette Europe n'existe pas encore alors que la France existe.

C'est pourquoi, si pour le moment l'armement atomique ne peut être placé que sous notre propre contrôle national, rien n'exclut qu'il ne soit un jour un armement européen. Comme l'a dit mon ami Alexandre Sanguinetti : « La politique nucléaire française est un des actes conservatoires fondamentaux de l'Europe unie de demain ».

Au moment où Winston Churchill s'appretait à se retirer définitivement de la lutte politique, il adressa un dernier message à son pays. Ce testament, qui est celui d'un des grands hommes d'Etat que nous aimons et respectons tous, prend dans les circonstances actuelles toute sa valeur :

« Sans bouclier nucléaire... » — écrivait tout récemment Winston Churchill — « ...notre défense est à jamais remise entre les mains de nos amis et nos avis dans l'alliance occidentale, qui ont été pendant si longtemps marqués par un esprit de modération et de paix, perdraient beaucoup de leur poids.

« Il n'y a pas longtemps encore, cela nous était une source de force nationale que nos trois partis politiques, tout en soutenant résolument l'alliance occidentale, s'accordassent à reconnaître la nécessité, pour la Grande-Bretagne, d'avoir un armement nucléaire placé en dernier ressort sous notre propre contrôle national. Abandonner cette politique signifierait s'engager sur une voie hérissée de grands périls.

« Il nous est arrivé parfois, dans le passé, de commettre la folie de nous débarrasser de nos armes. A la faveur du destin et au prix de grands sacrifices de notre part, nous avons pu nous les procurer de nouveau toutes les fois que le besoin s'en faisait sentir. Cependant, si nous devons abandonner notre arme de dissuasion, une deuxième chance ne nous serait plus réservée. L'abandonner aujourd'hui serait l'abandonner pour toujours... »

**M. Pierre Métayer.** C'est pourtant ce que la Grande-Bretagne a fait.

**M. René Dubois.** Vive Churchill tout de même !

**M. Jacques Richard.** Comme nous voudrions que tous les partis nationaux, même ceux de l'opposition, qui par ailleurs prétendent ne pas vouloir refuser les crédits militaires nécessaires à notre défense, veuillent bien renoncer à ce continuels procès d'intention qu'on semble faire au Gouvernement, alors que s'ils étaient au pouvoir, ces mêmes partis ne pourraient faire une autre politique de défense. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

La première loi de programme avait été considérée comme adoptée, le Gouvernement ayant posé la question de confiance à l'Assemblée nationale et, de ce fait, aucun vote positif ne fut émis. Aujourd'hui, nous nous trouvons devant un texte adopté à une très large majorité par l'Assemblée nationale et nous avons constaté avec satisfaction qu'à côté du groupe de l'U. N. R. unanime figuraient des représentants du groupe M. R. P., des républicains indépendants et du centre démocratique.

Le vote du Sénat ce soir doit être clair, comme il l'a été à l'Assemblée nationale...

**M. Pierre Métayer.** Il le sera.

**M. Jacques Richard.** ... et n'être pas subordonné à des amendements qui ne sont que de mauvais alibis destinés à masquer



le véritable problème posé, à savoir : notre pays doit-il être doté d'une force moderne, donc atomique, pour assurer sa sécurité ?

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement d'inviter le Sénat à se prononcer par un seul vote dans ce grave débat. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

**M. Jacques Henriot.** Ah ! ça, c'est intelligent !

**M. Jacques Richard.** Chacun d'entre nous pourra alors, en dehors de tout artifice, prendre ses responsabilités. (*Applaudissements au centre droit. — (Exclamations à gauche, à droite et sur divers bancs.)*)

**M. Pierre Métayer.** Nos responsabilités, nous les prendrons.

**M. Jean Lecanuet.** Le vote bloqué apporterait-il de la clarté, monsieur Richard ?

**M. le président.** Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je la demande, monsieur le président.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, au début même de ce débat, je suis intervenu, comme vous le savez, sur l'aspect purement technique et budgétaire du projet de loi de programme militaire qui vous est soumis. Je n'ai donc pas l'intention, vous vous en doutez bien, de revenir sur cet aspect un peu aride, il est vrai, de la discussion que j'ai encombrée de quelques chiffres qui étaient bien nécessaires et je voudrais consacrer ma brève intervention à répondre à un certain nombre d'arguments qui ont été développés par les différents intervenants.

Je voudrais tout d'abord remercier d'une façon toute particulière — et très sincèrement — vos deux rapporteurs. M. Coudé du Foresto, en particulier, parlant au nom de la commission des finances, a fait un rapport dont j'ai eu l'occasion de lui dire, de banc à banc, combien il était remarquable à la fois par son objectivité, par sa modération dans un débat difficile et également par la matière extrêmement solide qui constitue son exposé. (*Applaudissements.*)

Je remercie aussi M. Coudé du Foresto, non pas des compliments presque traditionnels qu'il a bien voulu m'adresser et que je ne mérite guère, mais de ceux qu'il a adressés à M. le ministre des armées pour...

**M. Roger Morève.** Son absence ! (*Sourires.*)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** ... sa compétence et pour le souci qu'il a eu de répondre aux questions diverses et complexes posées devant votre commission, comme vous l'avez indiqué, monsieur le rapporteur.

Je veux également remercier le deuxième rapporteur M. de Chevigny (*Applaudissements*) qui, pour la partie qui le concernait, a fait lui aussi un exposé étoffé et remarquable. J'aurai l'occasion bien entendu, tout au long de mon intervention, de répondre à leurs préoccupations essentielles. Je voudrais pour l'instant me borner à indiquer à M. Coudé du Foresto deux éléments. Je n'entrerai pas dans le débat instauré par M. Richard pour savoir qui a participé en commission au vote. Je dirai simplement qu'au terme du rapport que j'ai sous les yeux, votre commission, à la majorité, sans préjuger en aucune manière son contenu technique, a constaté que l'« enveloppe » financière limitant à 5,5 p. 100 du revenu national brut le prélèvement effectué pour la défense d'un pays comme la France était supportable. Je crois qu'il y a de la part de votre commission dont, encore une fois, l'objectivité ne me paraît pas contestable, un élément qui mérite d'être souligné au début même de ce débat.

M. Coudé du Foresto, c'est le seul point de détail sur lequel je voudrais lui répondre, a formulé une critique sur les efforts qui étaient déployés en vue de l'exportation en particulier de nos matériels militaires. Je lui indique que les autorisations d'exportation sont en augmentation permanente depuis plusieurs années puisqu'elles ont doublé entre 1960 et 1963 et que, pour les neuf premiers mois de 1964, elles ont atteint le niveau de toute l'année dernière. Il est vrai, et M. le rapporteur a eu raison de le souligner, que des échecs ont été enregistrés pour des matériels importants que vous avez signalés dans votre rapport, tels que le *Frelon* et le char de trente tonnes.

Je dois cependant signaler à l'Assemblée que ces difficultés ne peuvent pas être considérées comme définitives et que vraisemblablement — je fais preuve en employant ce mot de beaucoup de discrétion — elles ont pour origine des pressions politiques. Dans certains cas, des matériels plus évolués que les nôtres apparaissent sur le marché. C'est un fait de ce genre qui a conduit l'Afrique du Sud à adopter l'avion d'entraînement *Macchi* au lieu du *Fouga CM 170*. Il paraît nécessaire de parer à ce genre de situation en mettant au point des matériels simples mais, bien entendu, modernes. C'est à cela que s'emploie le Gouvernement en favorisant le développement de l'hélicoptère de manœuvre, des engins anti-chars modernes et de l'avion d'entraînement.

Enfin, pour terminer sur ce point particulier, j'indiquerai que les dispositions de l'article 5 de la loi de finances de 1963 vont

permettre de lancer les investissements nécessaires pour favoriser l'exportation et, en particulier, dans un secteur qui me paraît important, le *Breguet 941*. Pour le *Breguet-Atlantic*, j'ai rappelé, dans mon discours introductif, que la série en cours comportait 60 appareils et que des commandes étrangères sont très sérieusement espérées.

J'en arrive maintenant aux différentes critiques sur le fond qui ont été apportées à cette loi de programme militaire. On peut considérer, en essayant d'en faire une synthèse dans le souci d'aller vite, que les critiques sont en réalité de deux ordres : les unes portent sur la distribution des objectifs qui sont décrits dans le plan et la répartition des forces ; les autres portent, à travers les objectifs, sur la conception même de la défense et sur la politique du Gouvernement en ce domaine.

Au fond, la première série de critiques peut se résumer en une simple question : quelle doit être la part respective de l'armement nucléaire et de l'armement dit conventionnel ?

Je voudrais indiquer que, depuis 1960, il est généralement admis qu'il est nécessaire, et on l'a redit encore à cette tribune, de disposer d'un armement nucléaire, étant donné la puissance des moyens défensifs qu'il représente. L'accession de la Chine en particulier à la puissance nucléaire confirme qu'il était sage, en 1960, de prévoir de se doter de ce moyen. On ne peut nier des faits évidents. Comme l'a dit M. Richard, cela est toujours vrai, on peut le regretter, s'en plaindre et gémir, le fait de notre époque est et sera l'accession progressive des nations aux moyens nucléaires.

Or, nous avons la possibilité, en ce qui nous concerne, d'y parvenir sans, bien entendu, compromettre ni nos finances, ni notre économie. Ont été réalisés ainsi dans une première phase des vecteurs aériens qui, conjugués avec la bombe de 50 kilotonnes, ont donné une signification à notre défense nucléaire.

J'ai dit que pourrait être réalisée, de 1970 à 1973, une seconde génération de trois sous-marins dotés d'engins de 3.000 kilomètres de portée, équipés d'une tête thermonucléaire d'une mégatonne de puissance et, en relai, d'un engin sol-sol dont la tête nucléaire aura une puissance de 250 kilotonnes, et je me permets sur ce point, puisqu'il faut toujours faire des comparaisons, de dire que cela représente environ 12 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima.

Par conséquent, le point qui est controversé, si j'ai bien compris les explications qui ont été fournies, est celui de la part relative de l'armement nucléaire et celui de l'armement dit conventionnel.

En fait, je l'ai répété dans mon discours introductif et j'insiste sur ce point, il n'y a pas d'opposition entre ces moyens, mais en réalité complémentarité. Il faut rechercher un système d'armes équilibré, dans lequel forces nucléaires et forces conventionnelles forment un tout. Il faut encore remarquer que tel moyen, telle force nucléaire qui aujourd'hui est rangée dans la gamme des moyens stratégiques — et c'est là un fait capital qui n'a pas été assez souligné — sera demain partie de l'appareil des moyens tactiques. Je ne prendrai qu'un exemple : après 1970, le *Mirage IV* et sa bombe feront partie des moyens tactiques.

Les nécessités de l'équilibre économique et de l'équilibre financier imposent actuellement une formule de compromis. Vouloir développer tel ou tel moyen dit conventionnel, voire lui conférer immédiatement une puissance nucléaire tactique, reviendrait soit à accroître d'une manière qui serait d'ailleurs insupportable le volume des programmes affectés aux armements, soit à consentir des sacrifices sur l'autre élément du dyptique, celui des forces nucléaires stratégiques, qui sont l'ossature même de la force de dissuasion, sans qu'il soit possible de parvenir à un renforcement simultané et équivalent en puissance des autres forces de défense.

Les forces dites conventionnelles de défense ne sont pas pour autant négligées.

En 1970, l'armée de terre sera forte de six divisions, dont trois divisions mécanisées seront modernisées et une quatrième en cours de modernisation. La cinquième recevra son matériel en 1973. La sixième est une division aérotransportable.

La marine mettra en œuvre une flotte d'un tonnage de 300.000 tonnes, c'est-à-dire le tonnage actuel.

Quant à l'aviation, le nombre des appareils sera moindre qu'aujourd'hui ; ils seront en revanche plus puissants, plus rapides, plus modernes.

Au total, l'effectif des armées sera composé pour près de la moitié par du personnel de carrière indispensable à la mise en œuvre de matériels complexes. Certes, ceci conduira — on l'a indiqué également — à réduire l'appel au contingent et à reconsidérer le régime du service militaire. Je n'insisterai pas sur ce point, mais vous savez qu'en cette matière des décisions seront prises. Elles feront bien entendu l'objet d'un projet de loi qui vous sera soumis, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer à l'occasion du débat budgétaire, lors de la prochaine session.

**M. Pierre Métayer.** Nous aurons certainement encore le plaisir de vous entendre, car le ministre des armées ne viendra sans doute pas ?

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je serai en effet très heureux de parler de ces problèmes avec vous. (*Sourires.*)

Quelle est, mesdames, messieurs, la deuxième critique, qui est la plus importante, je le reconnais, et qui porte sur la conception même de la défense ? Les différents intervenants me permettent en fait de répondre à leurs préoccupations en me posant, si j'ose m'exprimer ainsi, et en posant à l'assemblée deux séries de questions : peut-on croire à la dissuasion de la force nucléaire stratégique française et a-t-elle en particulier — c'est la question de M. Lecanuet — une flexibilité suffisante ?

La deuxième question est de savoir si la création d'une force nucléaire stratégique nationale va à l'encontre de nos alliances et compromet la réalisation d'une défense européenne.

Je crois que, *grosso modo* et brièvement résumées, telles sont les préoccupations essentielles qui ont été exprimées à cette tribune. La France, dit-on tout d'abord, ne bénéficiera pas de cette flexibilité dans l'emploi des moyens nucléaires de dissuasion ; elle ne disposera pas de moyens nuancés ni de moyens classiques suffisants, ni de moyens atomiques tactiques, qui permettraient d'enrayer progressivement le processus de la mise en œuvre des moyens atomiques stratégiques. Dès lors, dit-on, la dissuasion de la force nucléaire française ne sera pas prise en considération par l'adversaire parce que pratiquement il ne pourra pas y être fait recours, et si par malheur cela était, elle ne pourrait causer que des dommages partiels à l'adversaire alors que son emploi même serait cause — j'emploie là un terme que j'ai trouvé dans différents débats et qui me semble horrible — de la « vitrification » du territoire national.

En bref, telle est l'argumentation : la France ne pourra utiliser la force de dissuasion parce qu'elle devrait l'utiliser trop tôt et pour des fins trop limitées. Seul l'équilibre des terreurs peut assurer la paix du monde, et dans le cas de la France cet équilibre des terreurs n'existe pas ; voilà en gros la démonstration qui nous a été faite sur ce point particulier. En réalité, si la flexibilité de la réponse est un argument logique pour un Etat qui dispose d'un espace suffisant, il ne peut l'être pour un Etat à l'échelle de l'Europe qui a le dos à la mer et doit livrer immédiatement la bataille d'arrêt sur ses frontières.

La flexibilité, d'ailleurs, n'arrête pas la guerre, elle dose la progression de la guerre en espérant l'arrêter à un certain niveau. Or, nous n'en avons pas la possibilité. Dès lors, en équilibre de terreur, la paix ne peut être maintenue qu'autant que la guerre est inconcevable.

Or, mesdames, messieurs, et c'est là l'argument central sur lequel je veux insister, le rôle de l'arme nucléaire — je parle pour la France — n'est pas de faire la guerre, mais de l'empêcher. La dissuasion a pour objet de détenir, ou d'essayer de détenir, une capacité de destruction telle — et c'est ce qu'a dit tout à l'heure M. Richard et également M. Raymond Aron, dans l'article du *Figaro* — qu'un adversaire éventuel se rende compte qu'il ne pourra remporter la victoire qu'au prix de sacrifices insupportables. Il faut que le coup porté soit suffisant pour écarter toute tentation d'attaque atomique ou conventionnelle. La dissuasion repose donc sur la détention d'armes nucléaires et sur la ferme volonté de se défendre en cas d'attaque. Seule cette volonté de défense fera que la force de frappe de l'adversaire ne frappera pas. Ainsi ne s'agit-il pas, bien entendu, de préparer la guerre, ce qui pour nous est impossible et d'ailleurs impensable, mais de sauvegarder la paix.

**M. André Monteil.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Bien volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Monteil, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. André Monteil.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous écoute avec beaucoup d'attention et il est exact qu'avec les armes nucléaires on est entré, comme disent les logiciens, dans un autre système et que, normalement, les armes nucléaires ne sont pas faites pour être utilisées, mais pour empêcher le déclenchement d'un conflit général.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Au moins pour la France. C'est la thèse que j'ai défendue.

**M. André Monteil.** Je voudrais toutefois vous poser une question précise : dans l'hypothèse où la protection nucléaire et la protection conventionnelle de nos alliés, en particulier de nos alliés américains, ne joueraient pas et où la France serait amenée à faire face à une agression éventuelle par ses propres moyens, la France, dont vous reconnaissez bien que, faute de possibilités suffisantes, elle aura, même en 1973, des moyens classiques réduits, dans cette hypothèse d'une agression par des forces conventionnelles, y aura-t-il dans notre pays un chef d'Etat qui prendra la responsabilité de l'initiative de déclencher l'arme nucléaire pour faire face à cette agression classique ?

S'il en était ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, et dans l'hypothèse où l'agresseur éventuel serait, par exemple, l'Union so-

viétique, notre force nucléaire, en 1973, serait sans doute capable de ravager Leningrad, Moscou et le bassin du Donetz, mais l'Union soviétique subsisterait, tandis que dans l'heure ou dans les deux heures qui suivraient il n'y aurait plus de France, de Biarritz à Lille et de Brest à Strasbourg. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.*)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je vais vous répondre, monsieur Monteil, et d'abord en vous posant une question. J'ai d'ailleurs répondu par avance à cette question. Supposez qu'en effet nous nous trouvions en présence du cas très précis que vous avez indiqué, et admettons donc que la Russie soviétique, franchissant l'Allemagne, attaque la France sur ses frontières avec une armée classique. C'est votre hypothèse. On peut faire de la stratégie, bien que nous ne soyons pas au café du coin, on peut se livrer à toutes les suppositions.

Et, dans cette hypothèse, je vous pose la question : si nous sommes l'objet d'une attaque classique, je pense que vous êtes d'accord pour dire que la France serait certainement envahie et occupée, étant donné la puissance de la Russie, des énormes réserves non seulement en armes classiques, mais encore en hommes qu'elle comporte. Autrement dit, ce que vous proposez, c'est de ne pas utiliser l'arme atomique dans ce cas, puisque vous avez indiqué que, dans cette hypothèse, nos alliés se désintéresseraient de nous.

**M. André Monteil.** C'est vous qui faites cette hypothèse !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** C'est la vôtre.

Dans cette hypothèse, vous proposez que nous nous couchions et que nous nous laissions envahir.

Je vous répondrai que, dans l'hypothèse indiquée par vous, on organiserait alors une nouvelle libération, mais ce serait une libération, par les troupes américaines, de l'occupation russe en Europe.

Dans l'hypothèse envisagée, c'est-à-dire dans le cas d'une invasion de la France par des troupes russes, même « conventionnelles » à effectifs importants — il ne s'agit pas, en effet, d'un incident de frontière ou un douanier serait tué — si la Russie sait par avance que la France répondra par des moyens nucléaires dont j'entends bien, monsieur Monteil — quoique je ne sois pas compétent en la matière — qu'ils n'anéantiraient pas la Russie soviétique — ce qui est vraisemblable étant donné ses dimensions — mais qui lui porteraient, même en retenant les quelques points d'impacts que vous avez indiqués, des coups tels qu'ils occasionneraient des millions de morts, même dans cette hypothèse, elle ne prononcera pas cette attaque. Telle est précisément l'objet de la force de dissuasion.

*A l'extrême gauche.* C'est de la folie !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Il est d'autres hypothèses que je voudrais examiner dans le cadre d'une alliance atlantique. Je vais y venir dans un instant.

Votre position est assez curieuse qui consiste à laisser envahir le territoire national et à nous coucher devant l'ennemi. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite. — Exclamations à gauche.*)

**M. André Monteil.** Permettez-moi de vous répondre.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je ne voudrais pas, monsieur le président, engager un dialogue.

**M. le président.** C'est vous seul qui pouvez donner l'autorisation de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je la donne volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Monteil, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. André Monteil.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il allait me poser une question. Vous ne vous êtes pas contenté de me poser une question, mais vous y avez vous-même répondu en ajoutant, sur mes options personnelles, un jugement que je récusé et que je considère comme injurieux. Comme vous avez posé une question, souffrez que je vous réponde.

**M. Max Monichon.** Bien sûr !

**M. André Monteil.** L'hypothèse que j'ai faite, permettez-moi de vous le dire, ne correspond pas à la vôtre. En face d'une menace globale il doit y avoir une parade globale et aucun des démocrates qui siègent sur les bancs de cette Assemblée n'envisage l'hypothèse où la France seule pourrait faire face à un danger. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à droite.*)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Veuillez m'excuser, monsieur Monteil, mais c'était votre hypothèse. J'ai répondu à la question que vous avez posée.

**M. André Monteil.** Et pourtant c'est l'hypothèse sur laquelle est fondée la stratégie et la politique militaire du Gouvernement. Le débat, je pense, est intéressant.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Très intéressant !

**M. André Monteil.** J'estime qu'une séance parlementaire n'est pas une juxtaposition de discours, mais qu'elle peut être un échange de propos entre le Gouvernement et le Parlement de manière à aboutir à une vue plus claire de la situation.

Dans le cas d'une agression classique, conventionnelle, la réaction des stratèges de l'O. T. A. N. c'est que, dans une première phase, il faut une parade et une réplique conventionnelle et qu'il ne convient pas immédiatement, faute de condamner l'humanité à une destruction générale, de passer à ce qu'on appelle la stratégie anti-cités, c'est-à-dire à la destruction des villes, des populations et des centres économiques.

C'est cela, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'on appelle la stratégie flexible ou graduée ou encore la doctrine McNamara, car au fur et à mesure que l'on pénètre mieux dans la connaissance de l'atome et de ses possibilités terribles, on a conscience que tous les moyens doivent être utilisés avant de recourir à ce que j'ai appelé, dans une intervention récente, « l'Apocalypse ». C'est cela la réponse flexible et la réponse graduée.

Alors, dans l'hypothèse que j'envisage, il n'y a évidemment, pas de réponse, car la France ne pourrait répliquer qu'en déclenchant la foudre atomique à une agression de divisions blindées en direction du territoire et se condamnerait au suicide.

Je ne suis pas partisan, quoi que vous en ayez dit, de me « coucher ». Mon passé répond effectivement que telle n'est pas ma disposition naturelle. Mais — et c'est ma conclusion — je voulais vous dire précisément que c'est votre hypothèse qui est absurde car, à nos yeux, jamais la France ne sera dans la situation d'avoir à résister seule à une agression totalitaire. Nous nous plaçons, nous, dans l'hypothèse où l'Alliance atlantique joue et où la défense européenne se fait en commun. Vous, vous vous placez dans la situation d'une France solitaire, étant à même de faire face en toute hypothèse contre tout agresseur et en n'importe quelle circonstance. Cette hypothèse est absurde et c'est ce que je voulais vous dire en conclusion. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Que monsieur Monteil me permette de lui dire qu'en matière d'absurdité j'ai exactement suivi les propositions qu'il m'avait faites. (Applaudissements au centre droit.)

Je me suis placé exactement sur le terrain qu'il avait choisi mais je vais lui répondre. Vous avez dit, monsieur Monteil, qu'en cas d'attaque conventionnelle il faut — et c'est en effet l'expression qui est employée par l'O. T. A. N. — répondre par une défense flexible et graduée. Je le veux bien !

Je pose d'abord la question : Etes-vous sûr que les Etats-Unis, en ce qui concerne leur propre territoire — je pense en particulier aux incidents de Cuba — auraient usé d'une telle défense flexible et graduée ?

**M. André Monteil.** C'est ce qu'ils ont fait !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je pose la question et je n'y réponds pas.

**M. André Monteil.** L'histoire a répondu.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je ne souhaite pas, monsieur Monteil, dans votre propre hypothèse, même si elle est absurde pour les besoins du raisonnement, que nous soyons dans cette zone de flexibilité ou de graduation. En effet, si c'est la France, dans votre hypothèse disons absurde, qui est le secteur d'expérience de l'envahissement par les blindés ennemis, pourra-t-on savoir si l'on doit finalement considérer que l'affaire est suffisamment grave pour déclencher ailleurs l'arme nucléaire ? Je vous réponds au nom de la France que ce n'est pas possible, et c'est cela la vérité profonde.

La flexibilité, la graduation, lorsqu'elles doivent se dérouler sur votre propre territoire constituent évidemment un système inconcevable.

La vérité, nous l'avons, hélas ! assez connue. Un orateur l'a rappelée tout à l'heure — peut-être était-ce un rapporteur — en déclarant : « L'hypothèse que vous indiquez est absurde, parce qu'il y a les alliances ».

Je vais répondre sur ce point à M. Lecanuet en observant cependant qu'un des orateurs a fait tout à l'heure une allusion à rebours qui m'a troublé quand il a parlé de la Tchécoslovaquie.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** Bien sûr !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** En effet, nous avons très peu de pactes d'alliance et d'intervention et vous savez ce qui est arrivé.

Etes-vous sûr que cette parade ne se produira pas trop tard ?

**M. Pierre Métayer.** Il y a 400.000 Américains en Europe !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** J'estime donc que votre hypothèse est inconcevable. Voilà la réponse que je voulais vous faire.

M. Lecanuet s'est posé une question qui revient un peu à ce que vous indiquez à l'instant. La dissuasion telle qu'elle est conçue par la France, n'a en effet de valeur que pour ne pas être utilisée. Il faut que l'adversaire hésite à nous envahir ou à nous porter des coups.

**M. Louis Talamon.** Concluez par le désarmement !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Dites cela à la Russie soviétique !

Je ne suis pas un spécialiste du problème, mais les techniciens vous répondront qu'en dehors d'une période d'incertitude qui est passée, nous avons maintenant des avions, les *Mirage IV*, qui sont puissants et rapides, contrairement à ce qu'on dit. Cet argument est suffisant et c'est tout l'objet de la loi de programme militaire. Monsieur Lecanuet, vous aviez développé vos arguments l'an dernier et vous les reprenez cette année. Nous ne sommes pas contre une force atomique, dites-vous. C'est une thèse tout à fait raisonnable. Mais je crois, hélas ! que même si nous réalisons une force européenne, les économies qui en résulteraient seraient minces. Quand je dis qu'il n'y a pas assez d'argent pour les routes, les écoles, les anciens combattants, on me répond de ce côté de l'Assemblée (*l'orateur désigne la gauche*) : la force de frappe !

**M. Jean Lecanuet.** Au moins la force de frappe européenne serait-elle efficace ? C'est toute la différence.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Nous allons y venir.

Si nous nous plaçons sur le terrain des économies, l'argument tombe. Vous ajoutez : « Vous souhaitez une force de frappe européenne mais elle n'est pas réalisable en raison, par exemple, du discours de Strasbourg ».

Peut-être, mais nous ne nous sommes pas engagés sur la voie de la supranationalité. C'est dans la mesure même où la supranationalité existera qu'on pourra peut-être construire une force atomique communautaire européenne.

En passant, vous avez présenté quelques critiques qui me semblent injustifiées sur la position de la France refusant de faire l'Europe. On peut toujours parler du passé et faire des citations. Je ne parlerai que du présent. Si, parmi les membres de cette assemblée, se sont produites des conversions vous pourrez vous en réjouir.

Il est certain que vous avez été quelque peu injuste quand vous avez parlé — c'est en dehors du débat — du refus de la France à l'égard de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. L'Angleterre voulait conserver, vous le savez, le privilège impérial, c'est-à-dire profiter, en fait, des différents avantages du traité de Rome tout en conservant ceux qu'elle tenait du Commonwealth.

On a entendu différentes propositions relatives à la constitution de l'Europe pendant la discussion budgétaire à condition de laisser de côté les problèmes de l'agriculture française. En tout cas, en ce qui concerne cette Europe atomique, cette force nucléaire européenne, pensez-vous, monsieur Lecanuet, qu'aujourd'hui la France y soit hostile ? Ne pensez-vous pas que ce soient précisément les Etats-Unis qui, en raison de la force multilatérale, ne veulent pas de cette force européenne ?

Je vais maintenant citer un texte dont je vous dirai tout à l'heure quel en est l'auteur. Voici :

« L'organisation militaire européenne, aux yeux des Américains, devrait être une simple annexe d'une structure dirigée par les Etats-Unis. »

Du point de vue de la doctrine américaine, il n'y a pas à proprement parler d'Europe ; on ne cherche pas autre chose qu'une coordination dans l'ensemble atlantique des auxiliaires européens.

Or cette conception, le Premier ministre l'a répété, ne nous paraît pas satisfaisante. La Communauté européenne, si elle doit exister un jour et même si elle existe déjà, doit être autonome. Elle doit avoir ses structures propres et cela pour deux raisons, monsieur Lecanuet : en premier lieu, par cette structure elle accèdera à un esprit proprement européen — dans quels délais, je n'en sais rien, mais elle peut le faire — et, plus tard, à une volonté politique européenne qui débordera les problèmes de la défense nationale.

D'autre part, l'existence d'une Europe unie et non satellisée peut prendre une grande importance dans la division actuelle du monde. Elle peut exercer une force d'attraction incomparable sur d'autres pays européens que la géographie, l'histoire et les intérêts portent vers les mouvances continentales. Ces pays n'iront pas seulement vers un pôle d'influence qui ne serait qu'un relais de l'extérieur ; ils n'iront pas d'un bloc à un autre, ils n'iront pas d'un camp dans l'autre. Ils peuvent, au contraire, s'adapter à des possibilités intermédiaires.

Si l'on considère, d'autre part, le fait même de la division du monde en deux blocs, dont l'antagonisme s'est d'ailleurs considérablement atténué, l'existence d'une Europe proprement européenne permettra de détendre — permettez-moi cette expression un peu triviale — de « décriper » une situation qui n'a plus de raison d'être et qui subsiste d'une façon artificielle.

Rien de tout cela n'implique d'ailleurs une rupture, comme on l'a dit, avec nos alliés anglo-saxons. Personne d'ailleurs n'y pense. Sur le double plan économique ou militaire, l'Europe continentale peut non seulement conserver, mais renforcer ses liens avec les Etats-Unis et avec l'Angleterre. Matériellement et militairement, mais aussi moralement et politiquement, une force véritable est supérieure à une addition de faiblesse. Une structure militaire européenne continentale vaut mieux que la juxtaposition de cinq ou six satellites essoufflés ou indécis.

Indépendance nationale, disait M. Lecanuet. Pourquoi pas ? Indépendance européenne, bien sûr. L'époque n'est plus dans aucun domaine aux liens de dépendance. Irions-nous les recréer alors qu'on les voit détruits partout, souvent d'ailleurs à grands frais et à grandes ruines ? La vassalité n'a jamais été dans le passé un avantage pour le vassal ; mais ce qu'il faut voir aussi, c'est qu'elle n'est pas non plus un avantage pour le suzerain. Je pense que l'Amérique aurait beaucoup à gagner à disposer d'un véritable partenaire européen et le monde, en tout cas, tout intérêt à éviter la bipolarité.

Or la démonstration que vous faites est une démonstration d'intention. Vous nous dites : lorsque l'Europe se sera faite, lorsqu'elle sera organisée, qu'elle sera parvenue à une fusion politique, alors les Etats-Unis accepteraient certainement de la voir posséder sa force nucléaire. Qu'est-ce qui vous le fait dire ? Ce qui nous intéresse — c'est le seul problème en matière atomique — c'est de savoir qui aura le doigt sur la détente. Or toute la conception actuelle des Etats-Unis — peut-être évoluera-t-elle : nous ne demandons qu'à voir — qui s'exprime en particulier à l'égard de la force multilatérale, c'est une arme atomique dont seuls les Etats-Unis auront la disposition. C'est sur ce principe je pense qu'on n'a pas pour l'instant abandonné l'idée de raisonner plutôt que de bâtir des hypothèses futures.

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je vous laisserai la parole, monsieur Lecanuet, mais auparavant je voudrais finir, non pas dans mon élan, mais dans ma démonstration.

Je vais maintenant répondre, pour faire cesser toute interprétation, sur le problème de l'Alliance atlantique.

J'aurais mauvaise grâce à ne pas vous lire — pardonnez-moi cette courte lecture — quelques lignes, qui me semblent excellentes parce qu'on y retrouve tout, de la déclaration faite par M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale en réponse à M. Maurice Faure.

« Il se trouve, monsieur Faure — disait le Premier ministre — que nous n'éprouvons absolument aucun doute sur la volonté du gouvernement américain d'intervenir puissamment pour la défense de l'Europe, de respecter ses alliances, ses paroles. Je l'ai dit cent fois et j'en suis fermement convaincu.

« Mais vous avez déclaré en substance — c'est M. Maurice Faure qui parle — « ainsi vous proposez votre parapluie et vous voulez qu'on y croie, mais vous ne croyez pas au parapluie américain ».

« Or — poursuit le Premier ministre — 6.000 kilomètres séparent les deux parapluies et cela compte quand il s'agit de recevoir des bombes. Me ferez-vous croire, monsieur Maurice Faure, vous qui avez été mêlé aux affaires de l'Etat et qui les suivez de près, vous qui connaissez les pays étrangers pour vous y rendre fréquemment, me ferez-vous croire, dis-je, que vous ignorez les discussions stratégiques qui se déroulent actuellement un peu partout, notamment au Pentagone, me ferez-vous croire — il faut lire entre les lignes — que vous ne savez pas qu'on envisage des guerres limitées, progressives — ce mot pourrait convenir excellemment à M. Monteil — avec des escalades géographiques, et que nous sommes sur la première marche de telles escalades alors que les Etats-Unis sont sur le palier ? »

Il y a tout dans cette réponse et certains éléments y figurent à demi mot pour un homme ayant les responsabilités du Premier ministre et sachant sur le plan international de quoi il parle. Jamais il n'a été question de dénoncer l'Alliance atlantique.

**M. Bernard Chochoy.** Heureusement !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Bien au contraire, les engagements contractés seront respectés en ce qu'ils ont de fondamental. Les forces stationnées outre-Rhin à la disposition du S. H. A. P. E. ont un effectif double des forces britanniques. L'aviation française intégrée au commandement international est aussi quantitativement supérieure à celle des Anglais. La question n'est pas de renier le traité, mais de l'aménager — le mot a d'ailleurs été prononcé par un orateur — pour harmoniser la stratégie globale des Etats membres et l'étendre à la totalité des problèmes militaires, politiques et idéologiques. Mais nos demandes en ce sens ont échoué.

Maintenant, monsieur Lecanuet, je puis vous autoriser à m'interrompre.

**M. Jean Lecanuet.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Si je vous ai bien compris, et cela n'est compréhensible qu'entre nous, vous avez les mêmes finalités diplomatiques que les nôtres. Vous souhaitez une organisation communautaire de l'Europe, vous vous déclarez intangiblement fidèle à l'Alliance atlantique et vous considérez comme nous que cette Europe communautaire organisée doit être le partenaire et non pas l'auxiliaire — ce sont des termes que j'ai moi-même employés — des Etats-Unis d'Amérique. Ce sont bien vos finalités : l'organisation communautaire de la défense de l'Europe, la fidé-

lité à l'Alliance atlantique et le rôle de partenaire de l'Europe dans cette alliance. Nous sommes bien d'accord ?

Dans ce cas, je vous en remercie et vous souscrivez à l'amendement qui vous donne pour mission de vous efforcer de réaliser ces objectifs. Sinon, j'aurai démontré qu'une fois de plus en usant des mêmes mots vous ne mettez pas les mêmes volontés derrière ces mots. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Monsieur Lecanuet, ne répondez pas vous-même à vos questions ; vous vous expliquerez tout à l'heure sur votre amendement. Vous parlez de l'Europe communautaire. Mais si telle est l'intention de la France exprimée en pointillé dans le sens d'une évolution (*Exclamations à gauche et au centre gauche*)...

**M. Jean Lecanuet.** Voilà !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** ... — j'ai cité à ce propos le discours de Strasbourg (*Mouvements divers*) — voulez-vous me dire, à l'heure où je parle, quelle est à ce sujet la position de l'Allemagne et de l'Angleterre ? De grâce ! n'extrapolez pas par avance mes intentions qui sont pures !

En tout cas, le système du double veto ou de la force multilatérale — sur ce point tout le monde est d'accord — ne permet pas de supprimer ce risque. L'Europe ne pourrait alors ni s'opposer au déclenchement de la guerre atomique, ni être capable du déclenchement.

La France, c'est évident, ne peut pas être neutraliste. Elle appartient à l'Alliance atlantique. Si la liberté des Etats de l'Alliance était mise en cause, la sienne le serait également. Mais il lui faut, dans l'Alliance, s'assurer de la possibilité de rester libre, quelles que soient les circonstances. Nous ne pouvons ni ne devons abandonner nos responsabilités si un risque, aussi faible soit-il, pèse sur l'intégrité du territoire et sur notre liberté.

Faut-il alors tabler sur la communauté d'intérêt des Etats d'Europe, admettre que la force nucléaire ne soit pas uniquement française et souhaiter son intégration dans une force européenne de défense et surtout, ce que vous semblez dire — pardonnez-moi d'anticiper sur la discussion de l'amendement dont vous venez de parler — ne rien faire en attendant que celle-ci soit sinon formée du moins engagée ?

Mais quelle sera cette Europe ? Comment sera-t-elle réalisée ? Que faire en attendant ? Faut-il renoncer à toute forme de dissuasion ? Mais alors pourquoi ne pas renoncer, puisque nous avons le bouclier, aux autres forces de défense, ce qui serait dans la logique de la pensée ?

Je répondrai sur ce point au troisième amendement relatif à la défense en surface car la défense nationale est ou n'est pas.

On doit continuer à mettre en œuvre cette force française de dissuasion et en faire apport à l'Europe de demain, laquelle aura achevé son unité politique, la force de dissuasion pouvant alors devenir la force de l'Europe.

Composer notre force nationale de défense composite et équilibrée est, dans le contexte politique actuel, la seule politique de défense qui soit réaliste dans l'immédiat. Rien ne s'oppose à son inclusion dans une entité européenne, majeure, disposant d'organismes de délibération et de décision politiques au sommet.

M. Richard avait tout à fait raison...

*Au centre et à gauche.* Bien sûr !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** ... de dire que ce projet de loi de programme est une affaire capitale, car elle engage la France dans une responsabilité politique considérable où chacun doit prendre ses responsabilités.

M. Lecanuet a parlé de David et de Goliath, M. Richard, lui, de l'arbalète. Sans transposer l'histoire, disons que si David avait aujourd'hui l'arbalète, il ne serait pas attaqué par Goliath ! (*Applaudissements au centre droit.*)

**M. André Monteil.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Monteil.

**M. André Monteil.** Tout à l'heure, M. Richard, volant au secours du Gouvernement, a laissé envisager à notre Assemblée que le Gouvernement demanderait un vote bloqué. Je voudrais donc demander à M. le secrétaire d'Etat si nous aurons la possibilité de discuter les amendements présentés par les commissions et de voter sur chacun d'eux.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je réponds avec beaucoup de franchise à cette question.

Sur le plan de la procédure je ne cache pas que, comme il l'a fait à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a l'intention de demander un vote bloqué.

Mais j'ai le souci que le Sénat puisse non seulement discuter ses amendements, mais en même temps s'exprimer largement sur chacun d'eux. (*Mouvements divers.*)

**M. Pierre Métayer.** Ce n'est pas sérieux, si l'on ne peut pas voter !



**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Permettez-moi de m'exprimer ! En application de l'article 44, paragraphe 6, du règlement, je demande au Sénat la réserve des votes, mais non pas des articles.

A l'Assemblée nationale, la réserve est de droit à la demande du Gouvernement — c'est un article du règlement qui le prévoit — mais au Sénat, cette réserve ne peut intervenir qu'à la suite d'un vote, et je vous propose de vous prononcer en ce sens.

Cela signifie que les articles et les amendements seront appelés successivement et que chacun pourra s'exprimer. Pour ma part, j'entends répondre d'une façon complète aux intervenants.

Maintenant si le Sénat préfère une procédure plus rigoureuse, je peux, bien entendu, demander tout de suite la procédure du vote unique, mais encore une fois je souhaiterais pour ma part qu'un débat s'engageât sur les articles et amendements. *(Nouveaux mouvements divers.)*

**M. Pierre Métayer.** Vous acceptez de laisser parler, mais vous ne voulez pas laisser voter !

**M. André Monteil.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Monteil.

**M. André Monteil.** Permettez-moi, tout d'abord, de remercier M. le secrétaire d'Etat de sa franchise.

Il a annoncé — vous venez de l'entendre — qu'il y aurait discussion sur les amendements, réserve sur les votes et qu'à la fin du débat un vote unique interviendrait sur le texte tel qu'il nous est parvenu de l'Assemblée nationale.

Je voudrais me permettre d'insister, sans beaucoup d'espoir peut-être, auprès de M. le secrétaire d'Etat pour qu'il ne persiste pas dans cette intention, et d'abord par déférence à l'égard de notre Assemblée.

Nous revendiquons d'autant plus cette déférence que le débat s'est déroulé dans des conditions particulières. En effet — et la personne de M. le secrétaire d'Etat n'est pas en cause — s'agissant d'un débat dont, tout à l'heure, l'orateur de l'U.N.R. disait que c'était le plus important de la législature, nous avons entendu M. le secrétaire d'Etat au budget, mais ni M. le Premier Ministre, ni M. le ministre des armées n'ont été présents au banc du Gouvernement.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. André Monteil.** Je rappelle que c'est un débat qui engage pour six années une enveloppe financière de 15.000 milliards d'anciens francs, un débat qui met en cause les grandes options de notre politique militaire et, par conséquent, toute notre politique étrangère, un débat où, croyez-moi, chacun d'entre nous a conscience qu'il va décider de la chose la plus importante concernant son pays, c'est-à-dire de sa sécurité et peut-être de sa survie.

C'est pourquoi nous aurions préféré — je suis sûr que c'est votre avis, mes chers collègues — qu'étant donné l'importance du débat, M. le ministre des armées fût au moins présent au banc du Gouvernement.

En effet, il n'y a pas de constance dans l'attitude du Gouvernement vis-à-vis de notre Assemblée. Il est des séances où les ministres de plein exercice se pressent au banc du Gouvernement.

**M. Antoine Courrière.** Quand il s'agit de la démoustication, par exemple !

**M. André Monteil.** Quand il s'agit de discuter de l'interdiction de la vente et du colportage des salmonidés sauvages, du statut des officiers mécaniciens de la marine, ou de tout autre problème intéressant, mais particulier, les ministres n'hésitent pas à venir au banc du Gouvernement. En revanche, pour un débat comme celui-ci, M. le secrétaire d'Etat au budget, malgré tout son talent et sa bonne volonté, est seul pour faire face aux assauts du Sénat durant toute la discussion.

Mes chers collègues, vous pourriez me dire qu'en ce domaine éminemment réservé, ce n'est pas le Premier ministre ni le Gouvernement qui élabore la doctrine et les décisions officielles, et qu'après tout, puisqu'il s'agit d'exprimer une pensée plus auguste, M. le secrétaire d'Etat au budget dispose d'une marge de discussion et d'initiative au moins égale à celle de M. le Premier ministre, avec peut-être plus de talent. *(Très bien ! et applaudissements sur de nombreux bancs.)*

**M. Guy Petit.** Nous ne pouvons pas en juger ; nous ne le voyons jamais ! *(Rires.)*

**M. Bernard Chochoy.** Il est interdit de séjour au Sénat !

**M. André Monteil.** Cependant, mes chers collègues, je voudrais, malgré l'étroitesse de cette marge d'initiative réservée à M. Boulin, lui demander de ne pas insister pour un vote unique, et je vais très rapidement en indiquer les raisons.

Bien entendu, je ne reprendrai pas le débat au fond ; mon collègue M. Lecanuet a exprimé magnifiquement, cet après-midi, ce que mon groupe et la grande majorité du Sénat pensent de ce problème. J'ai moi-même eu l'occasion, voilà quelques jours, d'exprimer le même sentiment lors du débat sur les crédits militaires.

Pourquoi sommes-nous hostiles à la procédure du vote unique ? Parce qu'elle se traduira par un vote qui manquera de clarté. Sur un problème aussi essentiel, les représentants de la nation que nous sommes ne pourront pas exprimer leur avis, dans toute sa vigueur.

Le vote unique va permettre au Gouvernement d'user d'une procédure assez ancienne pratiquée par différents gouvernements, mais spécialement par les régimes autoritaires : c'est la procédure de l'amalgame. En effet, si le Sénat exprime un vote négatif, la propagande, la radio, la télévision, les discours présenteront cette décision comme une manifestation de mauvaise humeur, d'hostilité systématique. Selon les circonstances et selon les auditoires, on attirera l'attention de la nation sur tel ou tel aspect de l'opposition au projet de loi. On confondra ceux qui, comme nos collègues communistes, sont hostiles au projet gouvernemental et à un effort nucléaire français pour des raisons toutes particulières.

A ce propos et sans vouloir ouvrir avec eux une polémique, je voudrais dire à nos collègues communistes que les manifestations de leur parti contre la force nucléaire avaient une vigueur plus considérable dans le pays à l'époque où les Américains disposaient pour ainsi dire du monopole atomique et que l'Union soviétique s'efforçait de le rompre.

Dans le vote négatif, on mélangera donc ceux qui, comme nos collègues communistes, sont hostiles à tout effort nucléaire de l'Occident pour assurer sa défense et ceux que j'appellerai les neutralistes qui, devant l'horreur du cataclysme atomique, sont contre tout effort de défense et sont disposés, comme tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat m'en accusait, à se coucher. On englobera dans la même réprobation ceux qui seront présentés comme les tenants du système ancien.

On ressuscitera, en matière militaire, la querelle des anciens et des modernes. On dira : le Sénat, en 1964, s'est opposé à l'armement moderne du pays, comme d'autres jadis s'opposèrent à l'artillerie lourde, aux chars ou aux mitrailleuses.

D'autres seront présentés comme avocats de la thèse américaine, des hommes qui abdiquent l'indépendance de la nation au profit d'un rôle d'auxiliaires.

C'est pour éviter cette confusion, cet amalgame que nous demandons au Gouvernement de bien vouloir nous permettre d'apparaître aux yeux du pays, non pas comme une force d'opposition, mais comme une force de proposition.

Non, il n'est pas vrai qu'en déposant ces amendements nous ayons l'intention de faire au Gouvernement une opposition stérile et systématique. Si nous sommes contre le projet qui nous est soumis, c'est parce que nous pensons qu'il sera inefficace pour assurer la sécurité de la France, parce que nous pensons qu'il risque, dans l'immédiat et à terme, de mettre en péril l'alliance atlantique, qui est la meilleure force de dissuasion vis-à-vis du péril totalitaire, parce que nous pensons que, d'ores et déjà, il met en cause l'unité politique et la cohésion de l'Europe.

C'est pour ces raisons, et pour ces raisons seulement, que nous sommes contre le projet et c'est cette position que nous comptons exprimer en votant les amendements de la commission des affaires étrangères et de la commission des finances.

Si vous nous empêchez, monsieur le ministre, de nous prononcer sur ces amendements, c'est parce que vous voudrez délibérément créer la confusion, l'exploiter aux fins de propagande et nous présenter, face au Gouvernement champion de l'indépendance nationale, comme des Français qui n'ont pas conscience des périls et des nécessités de la défense.

Monsieur le ministre, je m'élève, au nom de mes amis, contre une telle attitude et je vous demande encore une fois de ne pas revendiquer un vote unique contre la volonté presque unanime de cette assemblée. *(Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)*

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** En effet, quand j'ai envisagé le cas où des armées ennemies pénétreraient sur le territoire français et où vous vous coucheriez, monsieur Monteil, c'était une hypothèse absurde, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, étant donné que je connais vos mérites très brillants dans le passé. Je tenais à vous le dire très simplement afin qu'il n'y ait pas entre nous le moindre malentendu.

**M. Louis Talamoni.** Que de fleurs !

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je voudrais indiquer en passant qu'il y avait quelques épines ; cela fait un ensemble. *(Sourires.)*

Je voudrais ensuite me réjouir, d'ailleurs avec M. Monteil, que, fort heureusement pour moi, quelques ministres viennent au banc du Gouvernement, sans quoi je n'aurais pas la résistance physique nécessaire pour suivre toute une session parlementaire.

En ce qui concerne le problème que vous venez d'évoquer, vous avez tenté d'user à mon égard de votre force de dissua-

sion. (*Sourires.*) Je me permets de vous répondre que vous ne m'avez pas dissuadé, et je vais vous dire franchement pourquoi.

Je propose au Sénat — peut-être ai-je tort — que des explications interviennent sur les amendements proposés; je suis prêt à les entendre et à y répondre. De toute façon, les choses sont claires, il ne peut pas y avoir la moindre confusion dans l'opinion. Il est cependant bon que les opinions puissent s'exprimer :

Vous avez l'expérience des débats parlementaires; les gens votent pour ou contre pour des raisons parfois diamétralement opposées. Je ne sais pas quel vote vous allez émettre sur l'ensemble de ce projet, mais je suis convaincu que vos motifs et ceux de votre groupe seront très différents de ceux du groupe communiste, même si vous les rejoignez par votre vote. Cette démonstration n'est pas à faire; elle est évidente.

Je ne crois pas qu'à la faveur d'amendements votés ou non, le fond du problème soit changé. En réalité, vous avez une responsabilité grave à prendre, c'est tout à fait vrai! Les rapporteurs l'ont dit et ils ont eu raison. C'est un problème de conscience et je ne doute pas que cette assemblée pèse en conscience le vote qu'elle va émettre.

Le vote ne peut être qu'unique. Nous vous proposons, en effet, une loi de programme militaire portant sur six ans. Cette loi de programme s'énonce par des chiffres budgétaires importants, par du matériel et, en l'état actuel des choses, elle permet une arme de dissuasion purement française. Il y aura très évidemment des évolutions dans les six ans à venir; mais, aujourd'hui, le seul problème posé à cette assemblée, comme il l'a été à l'Assemblée nationale, c'est de savoir si la France veut, oui ou non, se doter d'une arme atomique. A l'époque où nous vivons, il n'y a pas, hélas! d'autres moyens de se défendre que l'arme nucléaire. Telle est la proposition qui vous est soumise.

Certes, des réserves ont été émises, sinon par vous-même, monsieur Monteil, du moins par M. Lecanuet, et nous savons avec quelle éloquence il s'est exprimé au nom de votre groupe! Toutes vos pensées sont transcrites dans toutes leurs nuances au *Journal officiel*. La pensée de votre groupe est connue. Elle a été exprimée en d'autres lieux également et chacun connaît parfaitement sur ce point vos positions. Je ne crois pas qu'il subsiste le moindre doute à cet égard.

A mes yeux, le seul problème qui se pose est d'émettre un vote positif à cet égard. Or, je crains que, du fait de tous ces amendements — je m'en suis expliqué tout à l'heure — ce ne soit plus très clair. Autrement dit, c'est le raisonnement contraire que je me permets de vous opposer. Que M. Lecanuet m'en excuse, mais je maintiens mon point de vue.

Monsieur le président, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: je demande à l'Assemblée de réserver les votes jusqu'à la fin de la discussion pour qu'elle puisse se prononcer alors par un seul vote. Si l'Assemblée refuse cette réserve — ce qui est tout à fait son droit — je demanderai tout de suite le vote bloqué, tout en m'exprimant — si vous le souhaitez — sur les amendements qui sont proposés. (*Mouvements divers.*)

**M. Pierre Métayer.** Ce serait plus clair!

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que nous sommes toujours dans la discussion générale.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole?...

La discussion générale est close.

Nous allons passer à la discussion des articles du projet de loi.

Ici intervient la procédure proposée par M. le secrétaire d'Etat et qui consiste à discuter les articles et les amendements qui s'y rapportent et à réserver le vote sur chacun d'eux.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.** Mes chers collègues, il était d'usage jusqu'à présent que le Gouvernement formule ses mauvaises pensées tout seul; pour la première fois, nous avons vu un de nos collègues, M. Richard, les lui souffler. (*Sourires.*) Le Gouvernement les a adoptées et nous nous trouvons devant une double hypothèse: celle du Gouvernement, qui nous a mis très à l'aise puisque M. le secrétaire d'Etat a accepté de discuter les amendements, mais sans qu'un vote intervienne; celle selon laquelle nous estimerions inutile de nous prononcer à nouveau sur des amendements qui ont déjà donné lieu à des débats assez longs...

**M. Pierre de La Gontrie.** Il n'y aura pas de vote!

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur.** ... et nous passerions au vote sur l'ensemble, selon la procédure du vote bloqué.

La commission des finances n'a pas eu à délibérer sur ces artifices de procédure et c'est par conséquent à la sagesse du Sénat qu'elle s'en remet pour en décider.

Personnellement, je me permets tout de même de rendre hommage à M. le secrétaire d'Etat qui nous laisse en fait libres d'adopter la solution que nous préférons. Je regrette cependant très vivement, après ceux de mes collègues qui sont intervenus

dans ce sens, que l'on ait recours à cette procédure du vote bloqué contre laquelle le Sénat s'est toujours élevé.

**M. le président.** Nous sommes donc saisis d'une demande de réserve présentée par le Gouvernement.

Notre règlement est différent de celui de l'Assemblée nationale. Ici, le président de séance doit consulter le Sénat et celui-ci décide s'il accepte ou non la procédure de réserve. Dans la première hypothèse, les articles et les amendements seraient discutés sans être soumis séparément au vote du Sénat et un vote global interviendrait ensuite sur l'ensemble du projet de loi, le Gouvernement demandant alors l'application de l'article 44 de la Constitution.

C'est bien ce que vous demandez, monsieur le secrétaire d'Etat?

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** En application de l'article 44, paragraphe 6, du règlement, je consulte donc le Sénat sur la demande du Gouvernement qui tend à réserver les votes sur les articles du projet de loi et les amendements.

(*Le Sénat se prononce contre cette procédure.*)

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Après ce vote du Sénat, il ne reste plus que le deuxième volet de ma proposition.

Je demande donc, en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42, paragraphe 7, du règlement du Sénat, que celui-ci se prononce par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi constitué par les articles 1 à 4, dans le texte voté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements et de tous articles additionnels. Je précise que je suis à la disposition du Sénat s'il souhaite que je m'explique sur les amendements qui ont été déposés. (*Non! non! sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...  
Je donne lecture de l'article 1<sup>er</sup>.

[Article 1<sup>er</sup>.]

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — L'équipement des forces armées organisé par la loi n° 60-1305 du 8 décembre 1960 sera poursuivi afin de développer la modernisation de l'ensemble des armements et de doter les armées d'un armement stratégique thermonucléaire utilisable à partir de plates-formes terrestres ou sous-marines. »

Par amendement n° 1, M. Coudé du Foresto, au nom de la commission des finances, propose de compléter cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« Pour tenir compte des adaptations qui apparaîtraient nécessaires, la réalisation de cet équipement, dans la période couverte par le V<sup>e</sup> plan de développement économique et social, est subordonnée à l'ouverture de négociations avec les alliés de la France, en vue de constituer une organisation communautaire de la défense de l'Europe, dotée d'une autorité politique ayant pouvoir de décision quant à la définition de la stratégie et l'emploi éventuel des forces et assumant, dans le cadre de l'alliance atlantique, le rôle d'un partenaire égal en droit aux Etats-Unis d'Amérique ».

Personne ne demande la parole?...

[Article 2.]

**M. le président.** « Art. 2. — Est approuvé, pour la période s'étendant de 1965 à 1970 inclus, un programme d'études, d'investissements et de fabrications de certains équipements militaires pour un montant de 54.898 millions de francs.

« Ce programme s'applique :

« 1. Aux recherches et études générales à concurrence de 2.359 millions de francs.

« 2. A l'armement et à la propulsion nucléaires à concurrence de 15.915 millions de francs.

« 3. Aux études et fabrications d'engins spéciaux à concurrence de 5.362 millions de francs.

« 4. Aux matériels aéronautiques à concurrence de 14.490 millions de francs.

« 5. Aux fabrications de certaines catégories de matériel terrestre à concurrence de 12.049 millions de francs.

« 6. A des constructions de bâtiments de combat et à la modernisation de la flotte en service à concurrence de 4.723 millions de francs. »

Par amendement n° 2, M. de Chevigny, au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, propose, a) ligne 3, Programme applicable aux études et fabrications d'engins spéciaux à concurrence de 5.362 millions de francs, de réduire le montant de 1.015 millions et le ramener, en conséquence, à 4.347 millions de francs; b) ligne 5, Programme applicable aux

fabrications de certaines catégories de matériel terrestre à concurrence de 12.049 millions de francs, d'augmenter ce montant de 1.015 millions de francs et le porter, en conséquence, à 13.064 millions de francs.

Personne ne demande la parole?...

[Article 3.]

**M. le président.** « Art. 3. — En cas de nécessité de défense nationale et compte tenu des aléas liés à la nature des travaux à entreprendre, des aménagements entre postes ouvrant autorisation de programme pourront être effectués à l'initiative du Gouvernement à l'occasion des lois de finances. »

[Article 4.]

**M. le président.** « Art. 4. — Le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat chaque année, à l'ouverture de la première session ordinaire, un compte rendu de l'exécution de la loi de programme faisant ressortir notamment :

- « L'adaptation des forces à leurs missions ;
- « L'état d'exécution de la loi-programme ;
- « Les incidences économiques et sociales des dépenses militaires et la part de celles-ci qui bénéficie directement ou indirectement au secteur civil, public ou privé. »

Personne ne demande la parole?...

[Après l'article 4.]

**M. le président.** Par amendement n° 3, M. Ribeyre propose d'ajouter un article additionnel 4 bis nouveau ainsi rédigé :

« Le Gouvernement déposera devant le Parlement, avant l'ouverture de la prochaine session, un projet de loi de programme de six ans organisant la protection civile en fonction du danger atomique.

« Chaque année, un compte rendu, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat à l'ouverture de la première session ordinaire du Parlement, devra préciser les travaux réalisés dans ce domaine par rapport à l'exécution de la loi de programme relative à certains équipements militaires. »

Personne ne demande la parole?...

Je rappelle que le Gouvernement demande un vote unique sur l'ensemble du projet de loi à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels.

La parole est M. Guy Petit pour explication de vote.

**M. Guy Petit.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a certains propos de M. le secrétaire d'Etat, tout à l'heure, qui m'ont choqué non pas dans la forme, toujours courtoise, mais dans le fond de la pensée qu'il exprimait.

Aux amendements qui, s'ils n'ont pas été mis aux voix ont été quand même longuement discutés et défendus, M. le secrétaire d'Etat a, en quelque sorte, répondu par la question : mais qu'elle Europe ? où est cette Europe ? Dois-je lui rappeler qu'il y a quatre ans — qu'il veuille bien se rapporter au débat des 8 et 9 novembre 1960 — le Sénat avait déjà manifesté son opinion par des amendements votés en commission — et je me permets de rappeler qu'il y en avait un dont j'avais été l'auteur — ensuite par une motion préjudicielle, mais après avoir largement exprimé son opinion, il invitait le Gouvernement à prendre l'initiative de négociations en vue de la création d'une communauté de défense atomique européenne.

Si le Gouvernement vient nous dire aujourd'hui : « Qu'est cette Europe, où est cette Europe ? », le Sénat a le droit et le devoir de lui répondre : à qui la faute, sinon à ceux qui, constamment, tournent le dos à cette Europe, non pas même depuis quatre ans, mais exactement depuis dix ans. (*Interruptions au centre droit.*)

Il faut avoir le courage d'appeler les choses par leur nom.

Monsieur Bayrou, vous avez vos thèses et nous avons les nôtres. Nous vous laissons librement développer vos arguments. Laissez-nous développer les nôtres à votre tour !

Je suis obligé de rappeler quelques points d'histoire. Il y a dix ans, quelle fut l'attitude de certains devant la Communauté européenne de défense qui contenait une nécessaire supranationalité et qui nous aurait évité aujourd'hui, si elle avait été adoptée, d'avoir à nous prononcer sur ce problème ? Et quelle est, depuis 1958, l'attitude de celui qui nous conduit ?

Tout se passe avec l'Europe exactement comme cela s'est passé avec la IV<sup>e</sup> République, c'est-à-dire qu'on assiste à un sabotage permanent. Tout se passe en effet comme si ce personnage avait placé ses deux pieds en travers de la porte pour l'empêcher soit de s'ouvrir, soit de se fermer.

La première fois que nous avons entendu parler d'Europe, ce fut à Strasbourg, non dans la clarté, mais dans l'équivoque.

Une offre précise fut-elle adressée à nos partenaires ? Non point. Alors, je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous dites : « En attendant que cette Europe se fasse, votez donc nos budgets militaires ! » Il ne faut pas nous répéter cela, après quatre ans non seulement d'inaction, mais d'action négative, et après dix ans de sabotage d'une Europe qui n'existe pas par la faute de ceux qui ont voulu qu'elle ne se fasse pas. Il y a là un point important. Le Sénat, il y a quatre ans, a pris ses responsabilités. Vous avez pris les vôtres. Je suis sûr, pour ma part, que le Sénat ne se déjugera pas.

**M. le président.** Je donne la parole à M. René Dubois.

**M. René Dubois.** Monsieur le président, mes chers collègues, le débat qui s'est institué aujourd'hui dans cette assemblée ne modifie en rien les données classiques d'après lesquelles la force de frappe a essentiellement pour but de décourager l'agresseur en le dissuadant d'attaquer du fait des représailles qu'il encourrait. Encore faut-il, pour assurer cette dissuasion, que les moyens mis face à face soient de puissance ou de qualité égale ou du moins voisine.

De ceci, il ne saurait être question pour nous.

La première génération de la force de frappe opérationnelle, à l'aide du vecteur que constituent les *Mirage IV*, est précaire, d'effet limité sur un immense territoire, et l'on prend toujours la Russie comme exemple par une forme d'amabilité que l'on retourne suivant les jours, les mois ou les semaines, vers d'autres pays, voire nos alliés ! Cet effet limité sur un immense territoire vaudrait une réplique immédiate et totalement destructrice aux dimensions de notre hexagone.

En admettant même que cette action à distance sur le territoire ennemi y jette une perturbation importante, elle ne serait certes pas suffisante pour arrêter la marche en avant de plusieurs armées d'invasion ayant déjà franchi les lignes de la Nisse et de l'Oder et dont l'arrêt ou le retardement ne relèverait plus que de forces armées munies d'un équipement traditionnel auquel pourraient s'ajouter des engins tactiques.

Il nous semble donc que, pour boucher le trou réel existant dans notre défense d'ici plusieurs années, le mieux serait de porter l'effort principal sur un armement classique amené à son potentiel le plus élevé pour assurer une action de retardement au cours de laquelle, étant donné l'enjeu général, des conversations tendant à limiter ou à arrêter le combat pourraient se faire jour sous l'influence, par exemple, des Etats-Unis d'Amérique qui, dans ma supposition, n'apparaîtraient pas comme encore engagés.

Le hiatus actuellement existant m'apparaît donc comme un des éléments prépondérants de la discussion.

L'histoire des années qui ont précédé les deux conflits mondiaux de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle a démontré que, par delà les crédits militaires peut-être insuffisants, et dont il resterait possible de discuter, c'est surtout les mauvaises utilisations qui ont été à l'origine des déficiences qui se sont soldées par des centaines de milliers de morts, par des territoires envahis et des pertes sévères de toute nature, même pour des armes finalement victorieuses.

En évoquant la nécessité de posséder des armes ultra-modernes de type national, nous sommes peut-être en train de nous réinstaller dans cette tradition. Au cours de ces hostilités passées, des populations civiles ont été plus ou moins mêlées aux périls des combats, beaucoup plus déjà en 1939-1945 qu'au cours de la guerre précédente.

Qu'advierait-il de ces mêmes populations dans le cas où une dissuasion rompue s'appuyant sur des moyens ultra-médiocres les mettrait en face d'une riposte « vitrifiante » pour reprendre l'expression rassurante de M. le ministre de la défense nationale, car elle est de lui ! C'est là où la position du Gouvernement est outrageante et inhumaine puisqu'elle ne propose pas, en contrepartie du danger atomique, dont elle peut avoir, en dernière extrémité, à prendre l'initiative, les données d'une protection civile dont elle ne semble vouloir faire aucun cas.

L'arme atomique nationale est notre seul moyen de dissuader l'éventuel adversaire, dites-vous. Quand nous aurons cette arme, et sans tenir compte des différences de potentiel de cette arme, nous ne serons pas attaqués et nous n'aurons donc pas à faire appel à nos moyens, donc nous sommes tranquilles et les populations civiles n'ont rien à craindre, ajoutez-vous.

Au reste, si le processus se déclenchait, la disproportion entre la rapidité de la riposte et le temps voulu pour assurer une certaine protection de la population civile serait telle qu'elle n'aboutirait qu'à une impasse sans résultat efficace. M. le ministre de la défense nationale s'en est nettement ouvert devant la commission des finances la semaine dernière.

Dès lors, sur ce postulat, se construit tout un schéma où, pratiquement, la protection de la population civile n'apparaît qu'à un titre des plus accessoires. Le haut commandement militaire sera à Taverny dans un dédale de souterrains qui nous a été

laissé en héritage par l'organisation Todt en 1945, ce qui nous évitera des dépenses puisqu'elles ont été payées antérieurement par le régime Pétain.

**M. Pierre de La Gontrie.** Ce n'est pas une explication de vote.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** C'est l'organisation Todt qui a payé et non les Français !

**M. René Dubois.** De même, le château de Pignerolles, en Anjou, sous lequel des abris souterrains ont été édifiés par la Kriegsmarine pourrait servir de refuge aux hauts dignitaires du régime. Il n'est du reste pas dit que c'est parmi eux qu'il serait possible de trouver les éléments féconds et équilibrés nécessaires à la procréation d'une nouvelle génération de Français de sens rassis et de jugement sain.

Pour l'ensemble des populations, rien n'est prévu et même pas, dans le seul Paris et sa région, l'organisation des carrières, des catacombes, du métro, dans l'ambiance de désordre, de terreur, de sauve-qui-peut, de déchirements familiaux qui s'installeraient entre l'alerte précédant de dix minutes l'arrivée de la bombe et la « vitrification » à nous promise.

Notons que l'alerte sera générale du fait de son caractère plus militaire que civil et qu'elle s'étendra à l'ensemble de notre territoire jetant ainsi en une phase de « préagonie » l'ensemble des populations, avec toutes les répercussions physiologiques, pathologiques et mentales qui pourraient en découler chez celles qui demeureraient hors des effets de l'explosion.

J'insiste sur ces données car elles me paraissent essentielles. Les services de protection civile institués dans la plupart de nos préfectures n'ont pas pour objet d'obvier aux conséquences humaines d'une attaque ou d'une riposte par engins atomiques : ils n'en ont ni le programme, ni les crédits, ni les cadres, ni les moyens ; ils répondent à la mise en jeu du plan Orsec, mais ce serait se tromper ou mentir que de prétendre qu'ils vont au-delà.

Puisque le régime a pris pour base de ses grandes options le système du référendum, même quand il s'agit de violenter la Constitution, il m'apparaîtrait comme tout à fait judicieux d'instruire les populations par un vaste programme, où l'O. R. T. F. pourrait avoir sa véridique part, des données et des conséquences que pourrait entraîner pour elles l'emploi de l'arme atomique. L'expérience des quelques survivants d'Hiroshima pourrait compléter ce programme.

Après quoi, la parole étant au peuple souverain, un référendum pourrait être envisagé et il devrait, selon l'habitude établie, répondre par une seule réponse à deux questions qui, dans le cas présent, pourraient être : L'arme atomique étant la seule force moderne et possible de dissuasion, acceptez-vous d'en voir la France dotée ? Toutes dispositions de protection civile étant illusoires s'il était passé outre à la dissuasion, acceptez-vous les conséquences de la « vitrification ».

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat.** Réponse : « Non » !

**M. René Dubois.** Si le suffrage populaire répondait « Oui », alors je me sentirais tout à fait disposé à reviser mon vote d'aujourd'hui, qui répondra par la négative au programme qui a été soumis à notre examen. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le général Jean Ganeval.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le général Ganeval.

**M. le général Jean Ganeval.** Je voudrais en quelques mots éclairer mon vote, qui va malheureusement contre le sentiment qu'éprouve depuis quelques minutes le Sénat.

J'avais certes bien des motifs pour me prononcer contre la loi de programme. Celle-ci semble en effet porter dans son filigrane la défiance à l'égard des Etats-Unis. Or, ce doute est odieux quand on se rappelle le passé. Il pourrait aussi être dangereux s'il incitait les Américains à retirer les divisions qui montent la garde entre les Soviétiques et nos frontières. L'histoire aurait été changée, monsieur le secrétaire d'Etat, si, dans le cas que vous évoquiez tout à l'heure, il y avait eu des poitrines françaises entre l'Allemagne hitlérienne et la Tchécoslovaquie.

D'autre part, notre force de dissuasion est présentée dans un vocabulaire si présomptueux qu'il en est ridicule — et encore si ce n'était que le vocabulaire !

Jusqu'en 1968, nous aurons une force insuffisante et vulnérable ; de 1969 à 1973, une force incertaine ; après 1973, un ensemble de « sous-marins-fusées mer-sol » de haute qualité, mais d'un volume si réduit que la moindre indisponibilité la rendrait inefficace. Au poker de la mort, la France, la France seule, ne peut pas « tenir le coup ». Dans de telles conditions, en cas de malheur, l'isolement serait un suicide.

Enfin, en s'en tenant aux promesses mêmes de la loi, nous pourrions, au mieux, aligner trois divisions — vous sembliez vous en contenter — ou deux dans six ans. C'est vraiment peu ! Pour moi, c'est trop peu !

Pourtant, je vais voter la loi de programme et je la voterai presque seul. Je le ferai le cœur lourd, comme je vous le dirai en conclusion. C'est que je crois qu'il n'y aura plus d'armée moderne si celle-ci n'est pas orientée dans la voie nucléaire. Je crois qu'une diplomatie mondiale implique la disposition de cette armée moderne. Je crois que la possession de l'atome commande l'avenir, aussi bien sur le plan militaire que sur le plan économique et scientifique. Je crois que, dans la réalisation du programme, la France a gagné le pari technique et celui des délais. Je crois enfin que nous sommes maintenant à l'abri des pires surprises financières. Le coût de la force de frappe entre en régime de croisière.

Je termine par deux réflexions. La première me gêne quelque peu car elle est à la fois cynique et injuste à l'égard des Américains, mais il faut bien observer que, dans le cas d'une hésitation — à laquelle je ne crois pas, mais les risques se comptent en secondes — notre force, en attendant de devenir européenne ou atlantique, pourrait, à la seconde du malheur, apparaître comme un précipité, comme un détonateur possible de la force américaine.

La seconde observation me paraît évidente. La réussite même de l'entreprise condamne tout régime à sa poursuite. La V<sup>e</sup> République bis qu'invoquait cet après-midi M. Lecanuet, ou même, pour aller plus loin, la VI<sup>e</sup> République hériterait la loi de programme et, j'en suis convaincu, ne changerait rien à sa structure essentielle. (*Mouvements à gauche.*)

Je regrette très vivement le vote bloqué qui nous est si malheureusement imposé par le Gouvernement. Malgré tout, je voterai cette loi qu'on semble avoir voulu à tout prix faire repousser par le Sénat.

**M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis.** Voilà une attitude courageuse, mon général, et je vous en félicite !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix le projet de loi.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant l'une du groupe socialiste, l'autre du groupe de l'Union pour la Nouvelle République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n<sup>o</sup> 23) :

Nombre des votants.....	250
Nombre des suffrages exprimés.....	223
Majorité absolue des suffrages exprimés..	112

Pour l'adoption .....	45
Contre .....	178

Le Sénat n'a pas adopté.

— 5 —

#### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat de la communication suivante que j'ai reçue de M. le Premier ministre :

« Conformément à l'article 45 (alinéa 2) de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires en discussion devant le Parlement et pour lequel l'urgence a été déclarée.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Je vous transmets ci-joint le texte du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 2 décembre 1964 et qui a fait l'objet d'un vote de rejet par le Sénat dans sa séance du 9 décembre 1964, en vous demandant de bien vouloir le remettre à la commission mixte dès qu'elle sera constituée. »

L'élection des représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire aura lieu dans les formes prévues par l'article 12 du règlement.

Le Sénat pourra procéder aux scrutins lundi prochain 14 décembre, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.



— 6 —

**NOMINATION DE MEMBRES D'UN ORGANISME  
EXTRAPARLEMENTAIRE**

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que la commission des affaires sociales et la commission des finances ont présenté des candidatures pour le conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en application du décret n° 64-862 du 3 août 1964.

Le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame :

MM. Robert Soudant et Max Monichon, membres titulaires, et MM. Raymond de Wazières et Jacques Henriet, membres suppléants du conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

— 7 —

**TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, tendant à modifier et à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre

1953 réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (N°s 302 [1963-1964] et 2 [1964-1965].)

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 67, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 8 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui jeudi 10 décembre, à seize heures :

Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le jeudi 10 décembre 1964, à zéro heure cinq minutes.*)

*Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,*  
**HENRY FLEURY.**

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 9 DECEMBRE 1964

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

4802. — 9 décembre 1964. — M. Pierre Métayer rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que les instituteurs publics peuvent bénéficier, ce qui est tout à fait légitime, d'un logement de fonction ou d'une indemnité compensatrice et qu'il en est de même pour les inspecteurs d'académie. Il lui demande, tenant compte de cette situation : 1° les raisons pour lesquelles les inspecteurs départementaux de l'enseignement primaire, qui sont les chefs administratifs des premiers et les subordonnés des seconds, ne bénéficient ni d'un logement de fonction ni d'une indemnité compensatrice ; 2° les mesures qu'il envisage de prendre pour faire disparaître une iniquité aussi flagrante, touchant un corps de fonctionnaires dont le rôle est d'une importance considérable en matière d'éducation nationale notamment à l'heure où est engagée la réforme de l'enseignement.

4803. — 9 décembre 1964. — M. Yves Estève expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que certains fonctionnaires habitant dans des immeubles construits antérieurement à 1948 demandent parfois à bénéficier de l'allocation logement et qu'ils se voient alors mis en demeure de fournir à leur administration pour l'établissement de leur dossier un état de la « surface corrigée » du logement qu'ils occupent. Le remboursement des frais de l'expert chargé d'établir cet état n'est pas accordé en général par l'administration, notamment par les services du ministère de l'éducation nationale. Par contre, s'il s'agissait d'un salarié du secteur privé, les frais d'expertise seraient pris en charge par la caisse d'allocations familiales. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas nécessaire de donner des instructions pour qu'à l'avenir les fonctionnaires puissent bénéficier, en la matière, de leur administration des mêmes prestations que les salariés appartenant au secteur privé.

4804. — 9 décembre 1964. — M. Octave Bajeux attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur la situation particulièrement digne d'intérêt des veuves d'artisans, d'agriculteurs ou de commerçants qui, à la suite du décès de leur mari, doivent recruter un salarié pour maintenir l'entreprise familiale en activité et faire face ainsi aux besoins de leur foyer. Il en résulte que par suite des dépenses supplémentaires de personnel supportées par les veuves, les revenus professionnels des intéressées se trouvent incontestablement diminués. Cette diminution des revenus professionnels devrait logiquement entraîner une réduction des impositions fiscales. S'il en est effectivement ainsi lorsque les contribuables sont imposés d'après leur bénéfice réel calculé sur comptabilité, il n'en est pas de même lorsqu'ils sont imposés d'après un bénéfice forfaitaire. Or cette dernière hypothèse est celle de la grande majorité des veuves qui sont pratiquement dans l'impossibilité de tenir une comptabilité précise. Il lui demande en conséquence s'il ne lui apparaît pas souhaitable d'envisager la possibilité pour les veuves qui recrutent un salarié en remplacement de leur mari décédé, d'appliquer sur le montant de leur bénéfice forfaitaire artisanal, agricole ou commercial, un abattement également forfaitaire qui pourrait être fixé, par exemple, par référence au montant du S. M. I. G. ou du S. M. A. G. augmenté des charges sociales.

4805. — 9 décembre 1964. — M. Octave Bajeux attire l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la population sur la situation vraiment digne d'intérêt des veuves civiles mères de famille qui rencontrent, dans la plupart des cas, de graves difficultés pour faire face, seules, aux besoins de leur foyer. Pour compenser la suppression ou l'importante perte de revenus résultant pour le

foyer du décès du père, il lui demande s'il n'estime pas opportun d'envisager l'octroi aux veuves civiles ayant un ou des enfants à charge, en plus des prestations familiales habituelles, d'une allocation spéciale destinée à les aider à subvenir seules aux besoins du foyer.

4806. — 9 décembre 1964. — M. Octave Bajeux attire l'attention de M. le ministre du travail sur la façon dont est calculée la retraite vieillesse des veuves civiles qui, à la suite du décès de leur mari, ont pris ou repris une activité salariée. Il serait équitable, en effet, que les versements en vue de la retraite effectués par le mari, et donc supportés par le foyer, soient pris en compte pour le calcul des droits personnels à la retraite de la veuve. Il lui demande s'il n'est pas dans ses intentions de prendre dans un proche avenir les dispositions nécessaires en vue de réserver une suite favorable à la légitime préoccupation ci-dessus exprimée.

## REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

4620. — M. Guy Petit remercie M. le ministre des finances et des affaires économiques de sa réponse à la question n° 4127 du 20 février 1964. Il ne peut maintenir son point de vue en raison des explications fournies. La doctrine exposée semble en effet dangereuse car elle permet un choix arbitraire entre des entreprises poursuivant un même but, l'implantation d'industries susceptibles de redonner à la région du Bas-Adour l'activité économique disparue avec la fermeture des Forges du Boucau. On ne peut comprendre que dans un même ensemble industriel, certaines sociétés puissent bénéficier d'avantages financiers refusés à d'autres ayant un même intérêt économique exceptionnel. Il lui demande de vouloir bien reconsidérer la position de son ministère afin de soutenir les efforts locaux et régionaux de reconversion. (Question du 10 septembre 1964.)

Réponse. — En règle générale, et sauf procédures particulières, l'octroi des avantages financiers de l'Etat ne revêt aucun caractère d'automatisme car les pouvoirs publics doivent avoir l'entière liberté d'apprécier si, en fonction de l'intérêt de l'affaire, de tels avantages peuvent être accordés. En certains cas cependant — et précisément dans celui du Boucau — une procédure particulière a été instaurée, en vertu de laquelle toutes les entreprises dont les programmes d'implantation ont été préalablement agréés par les ministères responsables et qui comportent la reprise de salariés de la Compagnie des aciéries et forges de la Loire, bénéficient automatiquement des avantages financiers prévus par ladite procédure. Le ministre des finances ne peut que confirmer ce point ; en conséquence les entreprises auxquelles s'intéresse l'honorable parlementaire et dont les programmes auraient été approuvés par les pouvoirs publics bénéficieraient de ces avantages financiers. Mais la procédure mise en œuvre pour la conversion du bureau ne comporte pas, parmi les aides automatiques prévues, l'intervention des sociétés de développement régional. Ces sociétés, qui trouvent dans leur structure financière une limite à leur action, doivent, d'autre part opérer une sélection parmi les projets qui leur sont soumis. L'Etat, qui est responsable des concours financiers exceptionnels grâce auxquels les sociétés de développement régional ont pu se développer, doit veiller à ce que l'action de ces sociétés reste conforme à l'objet pour lequel ces concours ont été accordés et effectuer, entre les projets présentés, un choix tenant compte à la fois de leur intérêt, de la situation des emprunteurs et des risques des opérations envisagées. C'est compte tenu de tous ces éléments que la position définie dans la réponse écrite n° 4127 du 20 février 1964 a été établie. Il n'apparaît donc pas possible, dans l'état actuel des choses, d'en envisager la modification. Bien entendu, il est confirmé que le concours des sociétés de développement régional — qui ne pouvait être prévu dans la convention passée avec la Compagnie des Aciéries et Forges de la Loire — reste très souhaitable pour toutes les affaires qui relèvent de la compétence de ces sociétés et le Gouvernement est décidé à favoriser de telles interventions.

### JUSTICE

4700. — M. Jean Lecanuet expose à M. le ministre de la justice que le n° 111 du tableau annexé au décret du 29 septembre 1953 a fixé en ce qui concerne les émoluments en matière de licitation de gré à gré, le tarif des notaires ainsi qu'il suit : si l'indivision cesse, les émoluments sont fixés comme en matière de partage C sur l'ensemble des biens licités ; dans le cas contraire, les émoluments sont fixés comme en matière de vente sur la part acquise. Il demande si les mêmes règles doivent être appliquées (partage C) dans le cas où l'indivision prend fin par voie de donation au lieu de cesser par voie de vente ou cession à titre de licitation. (Question du 29 octobre 1964.)

Réponse. — Sous réserve de l'appréciation des tribunaux, seuls compétents pour interpréter les tarifs d'officiers publics ou ministériels, la question posée par l'honorable parlementaire paraît devoir comporter une réponse négative.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2<sup>e</sup> séance du mercredi 9 décembre 1964.

## SCRUTIN (N° 23)

Sur l'ensemble du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels. (Vote unique demandé par le Gouvernement en application de l'article 44, 3<sup>e</sup> alinéa, de la Constitution.)

Nombre des votants.....	249
Nombre des suffrages exprimés.....	225
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	113
Pour l'adoption.....	47
Contre .....	178

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM.  
Ahmed Abdallah.  
Jean de Bagneux.  
Jacques Baumel.  
Maurice Bayrou.  
Jean Bertaud.  
Albert Boucher.  
Amédée Bouquerel.  
Jean-Eric Bousch.  
Maurice Carrier.  
Maurice Charpentier.  
Robert Chevalier (Sarthe).  
Marc Desaché.  
Hector Dubois (Oise).  
Yves Estève.  
Edgar Faure.

Jean Fleury.  
Général Jean Ganeval.  
Jean de Geoffre.  
Victor Golvan.  
Roger du Halgouet.  
Jacques Henriot.  
Alfred Isautier.  
Mohamed Kamil.  
Maurice Lalloy.  
Francis Le Basser.  
Marcel Legros.  
Paul Lévêque.  
Robert Liot.  
Henri Longchambon.  
Jacques Masteau.  
Geoffroy de Montalembert.

Eugène Motte.  
Paul Pelleray.  
Michel de Pontbriand.  
Alfred Poroi.  
Marcel Prélot.  
Henri Prêtre.  
Etienne Rabouin.  
Georges Repiquet.  
Jacques Richard.  
Eugène Ritzenhaler.  
Louis Roy (Aisne).  
Jacques Soufflet.  
Jean-Louis Vigier.  
Robert Vignon.  
Michel Yver.  
Modeste Zussy.

## Ont voté contre :

MM.  
Gustave Alric.  
Louis André.  
Emile Aubert.  
Marcel Audy.  
Octave Bajeux.  
Clément Balestra.  
Paul Baratgin.  
Jean Bardol.  
Joseph Beaujannot.  
Jean Bène.  
Daniel Benoist.  
Lucien Bernier.  
Jean Berthoin.  
Roger Besson.  
Auguste Billiemaz.  
Raymond Boin.  
Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise).  
Jacques Bordeneuve.  
Raymond Bossus.  
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).  
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).  
Jean-Marie Bouloux.  
Robert Bouvard.  
Joseph Brayard.  
Marcel Brégégère.  
André Bruneau.  
Florian Bruyas.  
Robert Bruyneel.  
Robert Burret.  
Roger Carcassonne.  
Mme Marie-Hélène Cardot.

Marcel Champeix.  
Michel Champleboux.  
Adolphe Chauvin.  
Paul Chevallier (Savoie).  
Bernard Chochoy.  
Henri Claireaux.  
Emile Claparède.  
Jean Clerc.  
Georges Cogniot.  
André Colin.  
André Cornu.  
Antoine Courrière.  
Maurice Coutrot.  
Mme Suzanne Crémieux.  
Etienne Dailly.  
Georges Dardel.  
Marcel Darou.  
Francis Dassaud.  
Léon David.  
Jean Deguise.  
Alfred Dehé.  
Roger Delagnes.  
Claudius Delorme.  
Vincent Delpuech.  
Mme Renée Dervaux.  
Jacques Descours Desacres.  
Henri Desseigne.  
Paul Driant.  
Emile Dubois (Nord).  
René Dubois (Loire-Atlantique).  
Jacques Duclos.  
Baptiste Dufeu.

André Dulin.  
Charles Durand (Cher).  
Emile Durieux.  
Adolphe Dutoit.  
Jules Emaille.  
Jean Errecar.  
Pierre Fastinger.  
Jean Filippi.  
Max Fléchet.  
André Fosset.  
Jean-Louis Fournier.  
Jacques Gadoin.  
Pierre Garet.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Lucien Grand.  
Léon-Jean Grégory.  
Georges Guille.  
Louis Guillou.  
Raymond Guyot.  
Yves Hamon.  
Gustave Héon.  
Emile Hugues.  
René Jager.  
Eugène Jamain.  
Louis Jung.  
Michel Kauffmann.  
Michel Kistler.  
Jean Lacaze.  
Roger Lachèvre.  
Jean de Lachomette.  
Bernard Lafay.  
Pierre de La Gontrie.  
Roger Lagrange.  
Marcel Lambert.  
Georges Lamousse.

Adrien Laplace.  
Charles Laurent-Thouvery.  
Guy de La Vasselais.  
Arthur Lavy.  
Edouard Le Bellegou.  
Marcel Lebreton.  
Jean Lecanuet.  
Modeste Legouez.  
Etienne Le Sassier-Boisauné.  
François Levacher.  
Jean-Marie Louvel.  
Pierre Marcilhacy.  
André Maroselli.  
Georges Marrane.  
Louis Martin.  
Pierre-René Mathey.  
Roger Menu.  
André Méric.  
Léon Messaud.  
Pierre Métayer.  
Gérard Minvielle.  
Paul Mistral.  
Marcel Molle.  
François Monsarrat.  
Claude Mont.  
André Monteil.

Gabriel Montpied.  
Roger Morève.  
Léon Motais de Narbonne.  
Marius Moutet.  
Louis Namy.  
Charles Naveau.  
Jean Nayrou.  
Jean Noury.  
Gaston Pams.  
Guy Pascaud.  
François Patenôtre.  
Pierre Patria.  
Paul Pauly.  
Henri Paumelle.  
Lucien Perdereau.  
Jean Périquier.  
Général Ernest Petit.  
Guy Petit.  
Gustave Philippon.  
André Picard.  
Jules Pinsard.  
Auguste Pinton.  
Alain Poher.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Joseph Raybaud.  
Etienne Restat.  
Paul Ribeyre.

Eugène Romaine.  
Alex Roubert.  
Georges Rougeron.  
Abel Sempé.  
Charles Sinsout.  
Edouard Soldani.  
Robert Soudant.  
Charles Suran.  
Paul Symphor.  
Edgar Tailhades.  
Louis Talamoni.  
Gabriel Tellier.  
Mme Jeannette Thorez-Vermeersch.  
René Tinant.  
René Toribio.  
Henri Tournan.  
Ludovic Tron.  
Camille Vallin.  
Emile Vanrullen.  
Jacques Vassor.  
Fernand Verdeille.  
Maurice Vérillon.  
Jacques Verneuil.  
Joseph Voyant.  
Raymond de Wazières.  
Joseph Yvon.

## Se sont abstenus :

MM.  
Abel-Durand.  
Raymond Bonnefous (Aveyron).  
Martial Brousse.  
Raymond Brun.  
Pierre de Chevigny.  
Henri Cornat.  
Louis Courroy.

Jacques Delalande.  
Robert Gravier.  
Paul Guillaumot.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Robert Laurens.  
Marcel Lemaire.  
Henry Loste.  
Jacques Ménard.  
Henri Parisot.

Hector Peschaud.  
Paul Piales.  
André Plait.  
Joseph de Pommery.  
Georges Portmann.  
Vincent Rotinat.  
François Schleiter.  
Jean-Louis Tinaud.

## N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Philippe d'Argenlieu.  
Edmond Barrachin.  
Général Antoine Béthouart.  
Georges Bonnet.  
Julien Brunhes.  
Omer Capelle.

Yvon Coudé du Foresto.  
Roger Duchet.  
Hubert Durand (Vendée).  
Charles Fruh.  
Louis Gros.  
Roger Houdet.

Henri Lafleur.  
Bernard Lemarié.  
Georges Marie-Anne.  
Max Monichon.  
Marc Pauzet.  
Marcel Pellenc.  
Pierre Roy (Vendée).  
Paul Wach.

## Excusés ou absents par congé :

MM. André Armengaud, René Blondelle et Pierre de Villoutreys

## N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat.

## Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. André Armengaud à M. René Dubois.  
Florian Bruyas à M. Claudius Delorme.  
Maurice Carrier à M. Maurice Bayrou.  
Marc Desaché à M. Geoffroy de Montalembert.  
Paul Levêque à M. Paul Pelleray.  
René Tinant à M. Robert Soudant.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	250
Nombre des suffrages exprimés.....	223
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	112
Pour l'adoption.....	45
Contre .....	178

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du mercredi 9 décembre 1964.

1<sup>re</sup> séance : page 2239. — 2<sup>e</sup> séance : page 2244.